L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1322 - VENDREDI 15 MAI 2015 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224

AVIVA ASSURANCE

«Réel partenaire de l'Agriculteur depuis 1856»

RISQUE GRÊLE et ALÉAS CLIMATIQUES

MONGIN Jean-Jacques n°ORIAS 07009678

- professionnel en assurances agricoles depuis 21 ans
- présent dès 7h00 le matin
- un seul interlocuteur pour l'établissement de vos contrats et la gestion de vos sinistres

*Selon conditions générales et particulières

6, Rue Dampierre (Place des Cordeliers) Auxerre
Tel. 03 86 72 08 38 - Fax 03 86 72 08 39
E-mail: mongin-jj@aviva-assurances.com

Vénarey les Laumes, Cuiseaux…

Les éleveurs montent en pression



A l'appel du mot d'ordre national porté par la FNB, les opérations coup de poing se sont succédées en Côte d'Or et en Saône et Loire. Premiers visés, les abattoirs du groupe Bigard, à Vénarey les Laumes et Cuiseaux. Pour tous un seul mot d'ordre : « le prix d'abord ! ». Les éleveurs s'estiment lésés par les prix pratiqués par les entreprises d'aval ; des prix insuffisants en regard des coûts production et dénoncés comme étant totalement déconnectés de la réalité du marché.

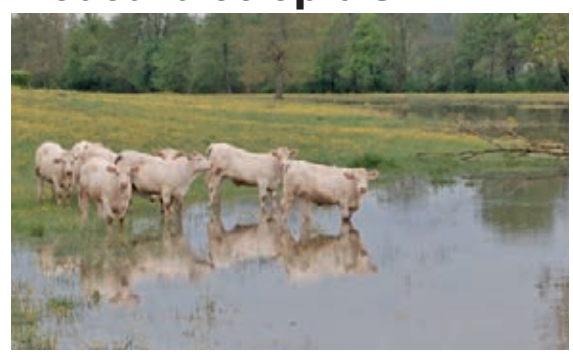
Dossier Manutention p.15

Les DDT 21, 58 et 89 communiquent : La mesure agro-environnement et climatique «systèmes herbagers et pastoraux» & l'indemnité compensatoire de handicaps naturel p.13

Côte d'Or

› Inondations

Tout allait trop bien



Nièvre

› AG Salers de Bourgogne

Une race en progrès sur tous les tableaux



Yonne

› Inondations

"Bis Repetita…"



Encarts: Sureau Agriculture (sur certains cantons)





Sommaire

Côte d'Or

04 • Inondations: Tout allait trop bien
05 • AG de la FDSEA: le modèle familial mis à mal
06 • Fête départementale: De quoi s'arracher les cheveux
07 • Dijon Céréales: Une station au service de la communauté

Nièvre

08 • Des BTS du CFPPA du Morvan en République tchèque
09 • Salers de Bourgogne: une race rustique en progrès

Yonne

10 • Cuma Yonne: Un chiffre d'affaires en hausse
11 • Inondations: "Bis repetita"... et toujours les mêmes effets

Bourgogne et ailleurs

12 • Eolien: De l'énergie propre et des emplois

Filières

14 • Produire autrement : Les rendez-vous de l'innovation et de l'agro-écologie

Dossier

15 • Manutention: Les télescopiques en constante progression

Infos Services

22 • Analyses et tendances
24 • Petites annonces
26 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

Trésorerie en élevage allaitant

La FRB Bourgogne rencontre le Crédit Mutuel

Dans un contexte de tension importante sur les trésoreries des élevages bovins-viande en Bourgogne, et dans le prolongement des actions mises en place par la FNB l'hiver dernier, une délégation de la FRB Bourgogne conduite par Michel Joly, son président, a rencontré les représentants du Crédit Mutuel la semaine dernière à Autun. Constatant des trésoreries de plus en plus exsangues en élevage allaitant, malgré un nombre de dossiers jugés très complexes, restreints sur l'ensemble de la région Bourgogne, le Crédit Mutuel s'est voulu optimiste quant à l'approche stratégique qu'il développe pour les 90 % d'éleveurs rencontrant des difficultés conjoncturelles ne remettant pas en cause la pérennité et la dynamique des exploitations, mais nécessitant tout de même une approche pragmatique des dossiers.
Outre l'accompagnement en trésorerie, des produits bancaires permettant le report en fin de tableau des échéances et accompagnement à la restructuration de l'endettement peuvent être proposés aux éleveurs. Dans un contexte de crise conjoncturelle mais aussi de confiance, la FRB Bourgogne incite l'intégralité des créanciers de l'agriculture à innover et à proposer des solutions restauratrices de confiance en l'avenir pour les exploitants agricoles.

FRB Bourgogne

PRI info

Côte d'Or Comment trouver une exploitation ?

Vous souhaitez vous installer, et vous êtes à la recherche d'une exploitation, d'une association, inscrivez vous au Répertoire Départ Installation (RDI). Ce service vous offre la possibilité de rencontrer des cédants et de visiter leur exploitation. (service financé par l'Etat).Il vous permet également de vous accompagner dans la réflexion et dans les démarches de votre projet Vous pouvez consultez les offres d'exploitations disponibles sur le site internet : http :// www.repertoireinstallation.com. Contact Corine Garnier Penning : 03 80 68 67 85

Nièvre Le Point Accueil Transmission

Le Point Accueil Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent… Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts …n'hésitez pas à contacter Carole Simon ou Sylvie Simonin à la Chambre d'Agriculture au 03 86 93 45 99 (accueil financé par l'Etat dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Saône et Loire Formation: *«Vérifier si ma passion peut devenir mon métier»*

Un projet, c'est d'abord un rêve. Qu'ils soient récents ou plus anciens, tous les rêves peuvent voir le jour… mais pas toujours tels qu'on les avait imaginés au départ ! Comment oser franchir le pas ? Comment adapter son projet à la réalité ? Et mettre toutes les chances de son côté ? La formation *«S'installer en agriculture ? Vérifier si ma passion peut devenir mon métier»*, qui aura lieu les jeudi 11 et 25 juin 2015 à Fontaines, s'adresse à toutes les personnes qui ont un rêve, une idée ou un projet d'installation en agriculture. Informations auprès de Jeanne Frachon, animatrice Point Accueil Installation au 03 85 29 56 96.

Yonne Bien vivre sa future société

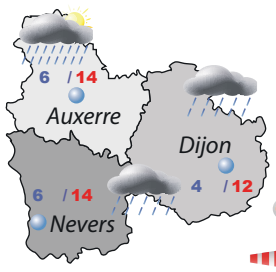
Créer une société ou remplacer un associé amène à prendre du temps pour caler le capital, organiser les comptes associés, choisir la forme juridique adéquate, conduire les activités de l'entreprise et trouver l'optimisation fiscale, sociale et juridique pour son fonctionnement. On oublie souvent, qu'une société c'est aussi une association d'Hommes avec leur caractère, leur stratégie et une conception du métier où les attentes entre travail, vie personnelle et vie sociale sont parfois différentes. Eluder ces questions au moment de l'intégration d'un nouvel associé ou lors d'une association, c'est prendre le risque de découvrir que l'on ne partage pas toujours des objectifs communs pour tenir le cap de l'entreprise. Sachez que vous pouvez bénéficier d'un accompagnement pour préparer les relations avant l'association définitive avec un tiers. S'associer en famille peut aussi nécessiter de s'y préparer ou dans parler. N'hésitez pas (accompagnement financé par le Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre du Programme Régional à l'Installation). Pour plus d'information, contactez la Chambre d'agriculture (03 86 94 22 22).

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 15 au 20 mai

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com
AGATE ADDIME — Aide à la gestion adaptée au temps et à l'environnement

Vendredi 15 Mai



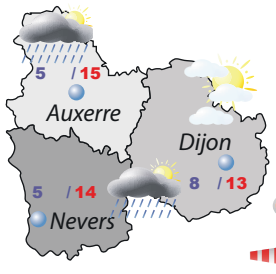
Maussade
Ce vendredi se déroulera sous un ciel menaçant et de nombreuses précipitations. Les vents seront modérés.

T° mini : 3 à 5 °C
T° maxi : 13 à 15 °C

Vents : Nord-Ouest 30 km/h

Ste Denise
Soleil : 06:10 - 21:16
Lune : 04:44 - 18:06

Samedi 16 Mai



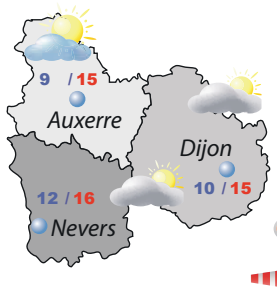
Mitigé
De nombreuses averses et quelques éclaircies très localement en perspective. Les vents seront modérés.

T° mini : 4 à 6 °C
T° maxi : 14 à 16 °C

Vents : Nord-Ouest 20 km/h

St Honoré
Soleil : 06:09 - 21:17
Lune : 05:18 - 19:20

Dimanche 17 Mai



Éclaircies
Quelques nuages et de belles éclaircies pour ce dimanche. Les températures seront en hausse.

T° mini : 8 à 10 °C
T° maxi : 15 à 17 °C

Vents : Nord-Ouest 20 km/h

St Pascal
Soleil : 06:08 - 21:19
Lune : 05:55 - 20:32

Prévisions à 7 jours

Lundi 18 au Mercredi 20 Mai :

De nombreuses averses pour ces prochains jours.

Vents : Ouest à 30 km/h
T° mini. : 5 à 11 °C T° maxi. : 15 à 17 °C

Jeudi 21 au Dimanche 24 Mai :
De belles éclaircies jusqu'à samedi. Ce dimanche se déroulera sous des averses.

Vents : Est-Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : 4 à 9 °C T° maxi. : 19 à 21 °C

clin d'œil



Coup de semonce des éleveurs à l'aval

Blocages des abattoirs

D'abord le prix !

Vingt-cinq éleveurs bourguignons se sont relayés la semaine dernière pour bloquer l'abattoir Bigard en Côte d'Or.



Côte d'oriens et Saône-et-Loiriens, le 7 mai à Venarey-Les Laumes.

Le mot d'ordre venait de la FNB. Les sections bovines étaient invitées à mener des actions *«coup de poing»* en abattoirs devant un niveau de prix payé aux éleveurs qui n'assure pas la rentabilité des exploitations. La Bourgogne s'est mobilisée mercredi 6 mai à 23 heures jusqu'au lendemain midi en bloquant l'activité de l'abattoir Bigard de Venarey-Les Laumes. *«Les prix sont inférieurs aux coûts de production, il manque en moyenne au moins 60 centimes par kg de carcasse sur les différentes catégories de bovins finis pour restaurer une situation économique saine pour les producteurs»* indiquait Michel Joly, président de la FRB de Bourgogne. Dominique Guyon, président de la commission *«Bovins viande»* de la FDSEA de Côte d'Or, relevait le *«ras-le-bol des producteurs face à la pression incessante à la baisse des prix sur l'ensemble des catégories»*. L'indicateur de coût de revient du jeune bovin allaitant (source Idele) donne 4,32 euros par kg carcasse, bien loin des cotations des JB allaitants à environ 3,80 euros entrée abattoir, soit 3,65 euros départ ferme. La vache allaitante R est actuellement cotée 3,70 euros par kg carcasse entrée-abattoir, rien à voir avec les 4,50 euros il y a 2 ans. *«Une revalorisation des prix payés aux éleveurs est impérative pour rétablir la rentabilité des exploitations»* poursuit Dominique Guyon, précisant que cette pression syndicale allait continuer ces prochains jours *«afin d'obtenir une rencontre à très brève échéance avec les abatteurs, les grandes surfaces, le ministère de l'agriculture et bien sûr la FNB»*.

AURÉLIEN GENEST

Interview

Les cotations des gros bovins entrée abattoir ne correspondent plus au marché

Depuis trois semaines, les représentants de la FNB au sein des commissions de cotations refusent de valider les cotations et demandent d'en suspendre la publication. Cédric Mandin, secrétaire général adjoint de la FNB, président de la section engraissement de la FNB explique la situation.

TdB : Quelles sont les raisons de ce mouvement ?

Cédric Mandin : *«Depuis plusieurs mois, nos représentants dans les Commissions de Cotations constatent qu'il n'y a plus de relation entre la situation générale du marché et les prix exprimés par le réseau des cotations. Le rapport de l'offre et de la demande n'est plus traduit dans les prix. Quand, par exemple, la demande est dynamique et l'offre contenue, on devrait enregistrer une hausse des prix et ce n'est plus le cas. Par ailleurs cette perception est confirmée par des opérateurs d'aval qui expriment le même constat : les cotations ne sont plus le reflet exact du marché».*

TdB : Mais ce n'est pas la suspension de la publication des cotations qui réglera le problème ?

C. M. : «Nous n'avons à notre disposition aucun moyen d'investigation. Notre action vise à faire prendre conscience aux pouvoirs publics qu'il y a quelque chose qui ne tourne plus rond dans le monde des cotations. Le rôle de la puissance publique ne peut se limiter à la collecte des informations prix et à la publication des cotations. Il faut avoir un regard critique sur les résultats obtenus. La chaîne informatique fonctionne correctement, ce n'est pas là la sujet. Il faut travailler d'une part sur la qualité des données collectées, et d'autre part sur les mécanismes de formation du prix».

TdB : Et vous avez des explications ?

C. M. : *«Nous avons saisi le ministre de l'Agriculture qui s'est engagé lundi dernier à diligenter une enquête sur le sujet. Au-delà des plus-values filières, il est évoqué par exemple la pratique des compléments de prix qui ne sont pas intégrés aux prix collectés par le réseau des cotations. C'est à expertiser car ce sujet est régulièrement cité. Et si c'est le cas, il faut évaluer l'impact de cette pratique sur les cotations et y remédier le plus rapidement possible. On évoque également la déconnexion opérée entre les cotations et les prix d'achat des GMS. La cotation n'est plus la référence pour ces dernières. En effet, il se confirme que la demande s'oriente de plus en plus vers du catégoriel (du muscle) dont le prix est fixé par appel d'offre. Mais cela n'explique pas toutefois le différentiel perçu entre prix pratiqué et cotations ! Les pouvoirs publics doivent se mobiliser rapidement et être efficaces».*

TdB : Qu'attendez-vous à court terme ?

C.M.: «Notre slogan c'est « d'abord le prix » car c'est le seul moyen de préserver notre potentiel de production par une rémunération correcte du travail et des capitaux investis. Ce doit être gagnant pour tous les maillons de la filière, sinon on obère l'avenir».

Après la Côte d'Or, la Saône et Loire

Les éleveurs bloquent l'abattoir de Cuiseaux



Un groupe d'éleveurs a entrepris le 12 mai de bloquer dès 4h du matin l'abattoir Bigard à Cuiseaux, empêchant les camions de sortir comme de rentrer dans les locaux. Venus de Saône et Loire mais aussi de Côte d'Or et d'autres départements limitrophes, les éleveurs accentuent la pression sur l'aval alors qu'une table ronde extraordinaire entre l'aval et l'amont de la filière vient d'être initiée par le gouvernement .

Une table-ronde avec la filière le 12 mai

Dans la foulée des blocages, le ministère de l'Agriculture a annoncé la tenue d'une table-ronde en ses murs avec les principaux opérateurs de la filière viande bovine, le 12 mai. La Fédération nationale bovine (FNB) a salué « *la réaction du ministre de l'Agriculture avec la prise en compte de l'urgence à agir* » et « *un premier signe positif* » tout en rappelant que la mobilisation restait nécessaire avant d'obtenir « *des résultats concrets et significatifs* ». La rencontre devait porter sur quatre thèmes : le rétablissement des relations de confiance au sein de la filière, la valorisation du produit sur le marché intérieur, l'obligation de résultat pour l'exportation vers les pays tiers et l'augmentation impérative du prix à la production, sachant que les producteurs considèrent qu'il leur manque en moyenne 60 centimes d'euros par kilogramme de carcasse pour couvrir leur coûts de production.

▶ Agenda

21-05 : Colloque *"Réussir le Bas Volume"* à Til-Châtel

Sous réserve qu'une intervention avec un produit phytosanitaire soit justifiée, la pulvérisation est un levier important pour atteindre l'objectif de la double performance économique et environnementale. Arvalis–Institut du végétal vous convie au colloque au champ qu'il organise au nord de Dijon, le 21 mai afin de vous faire partager l'état des connaissances sur la technique du «*bas volume*». Cette technique, en cours de développement, permet non seulement d'augmenter la productivité du travail mais aussi d'économiser de l'eau, du carburant ainsi qu'au cas par cas du produit phytosanitaire avec l'objectif d'augmenter l'efficience des traitements. Nos ateliers sur le terrain et les témoignages d'agriculteurs pratiquants cette technique vous permettront de refaire le point sur la qualité de la pulvérisation et l'optimisation de l'usage des substances actives, d'approfondir sur la méthode du «*bas volumes*» et de mieux comprendre comment celle-ci pourrait être mise en place sur vos exploitations. Public : agriculteurs, techniciens.
Prix TTC : 25€.
Renseignements : 03 80 28 81 85 ou www.arvalis-infos.fr

26-05 au 29-05 : Instants Santé à Arnay-le-Duc

Les Instants Santé de la MSA Bourgogne se dérouleront, pour le canton d'Arnay-le-Duc, du mardi 26 au vendredi 29 mai à la salle polyvalente de Mimeure de 7h30 à 11h30.

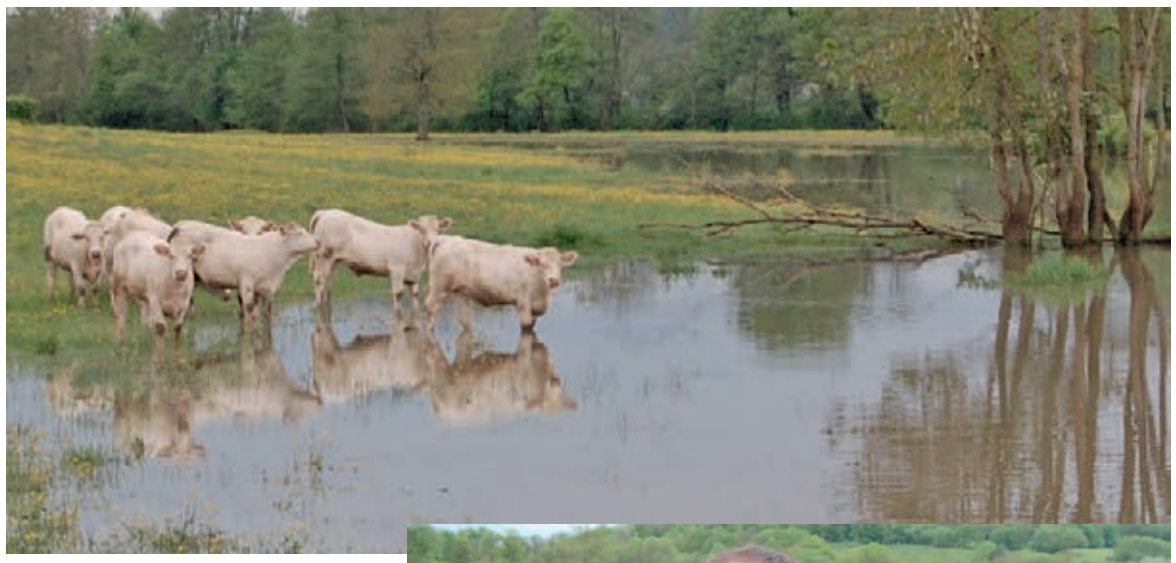
29-05 : Assemblée générale de l'APGMB

L'association des producteurs de graines de moutarde de Bourgogne (APGMB) se réunit en assemblée générale vendredi 29 mai à 14 h à la salle des fêtes de Noiron-sous-Gevrey. A l'ordre du jour notamment : état d'avancement du programme de sélection et vernalisation, bilan de campagne 2015, organisation de la collecte, gestion du prix et des volumes supplémentaires, comment mieux concilier les intérets des producteurs et des industriels (calcul du prix, gestion des surplus de production 2014, stratégie pour les années à venir).

Inondations

Tout allait trop bien

La montée des eaux début mai dans l'Armançon a contraint une trentaine d'éleveurs à retirer leurs animaux des prés.



▲ Les bovins venaient tout juste d'être lâchés.



Jean-Luc Gerbron, de Benoisey, ▶ a replacé une partie de ses bêtes dans des prés de fauche.

A peine sortis, déjà rentrés. Les bovins de la vallée de l'Armançon ont été rapatriés d'urgence le week-end du 1er mai. La faute à 190 millimètres d'eau tombés en l'espace de dix jours. Les conditions presque parfaites de la mise à l'herbe effectuée deux semaines plus tôt ont vite été oubliées par les éleveurs de l'Auxois. Si ces aléas font indéniablement partis du métier, les exploitants n'hésitaient pas à faire remonter un certain nombre de mécontentements, relatifs au système d'alerte de la part de l'administration. «*Il est néant*» résume Didier Caverot, éleveur à Senailly, qui avait encore une quinzaine d'animaux au pré, contenus dans des secteurs inaccessibles en bétaillère lundi 4 mai. «*Le sous-préfet avait pourtant promis de créer un système d'avertissement simple et performant à l'issue des grandes inondations de 2013*» poursuit le Côte d'orien, qui déplore que «*rien ne se soit concrétisé depuis deux ans*» : «*le 1er mai, voyant l'Armançon monter, j'ai appelé le maire de ma commune lui demandant s'il avait reçu des consignes. Rien. Il a tenté de contacter la préfecture, en vain. Nous nous sommes organisés entre agriculteurs et avons contacté les exploitants des plateaux qui ne voyaient pas la montée des eaux*».

Alerte défaillante

Thierry Gerbron, agriculteur à Crépand, a rentré 27 vaches dans l'urgence le samedi en soirée. Celles-ci se trouvaient dans un pré à Montbard et l'exploitant se montrait particulièrement agacé : «*J'avais appelé la gendarmerie pour savoir si le niveau d'eau allait continuer de monter car la situation devenait critique. Personne n'a pu me renseigner. La gendarmerie m'a envoyé vers le Conseil général mais un samedi, je suis tombé sur un répondeur, il n'a pas été facile de le questionner… J'ai donc pris la décision de rentrer mes vaches. Pour l'anecdote, j'ai une pompe solaire qui est grillée, pour un coût de 3 000 euros. Cela ne serait pas arrivé si les services concernés avaient bien fait leur travail. L'alerte orange a été donnée dimanche midi, c'était déjà trop tard*». Jean-Luc Gerbron, éleveur à Benoisey, a lui aussi sorti sa bétaillère. Seuls ses veaux, encore fragiles, ont été rentrés à la stabulation. «*Le reste a été mis dans un pré de fauche, ce sera du fourrage en moins cette année. Ce n'est pas avec les 200 euros qui seront redonnés au propriétaire du pré que l'opération sera compensée*» regrette le jeune agriculteur de 31 ans.

Pont visé

Des travaux actuellement réalisés au lac de Pont semblent unanimement pointés du doigt. «*Le flux d'eau passe intégralement et librement, les gros problèmes débutent véritablement dans le village d'Athié à partir duquel l'eau de fossés est récupérée*» relève Didier Caverot. «*Ces travaux durent depuis bien longtemps et il n'y a toujours rien de fait*» déplore pour sa part Jean-Luc Gerbron, «*de plus, les fossés ne sont pas entretenus et l'eau n'arrive plus à s'évacuer. On arrive logiquement à ce genre d'inondations*». Didier Caverot est d'autant plus mécontent qu'un système d'alerte par sirène est en réflexion : «*un ingénieur s'est intéressé aux éventuelles conséquences d'une rupture du lac de Pont. Ces sirènes devraient être installées dans tous les villages de la vallée jusqu'à Quincy-le-Vicomte et coûteront une fortune. Un simple système d'alerte téléphonique aurait été bien plus économique et performant. Un cabinet d'étude travaille sur ce dossier depuis un an. Eiffage, une entreprise privée est derrière tout ça… Je ne pense pas qu'une rupture du barrage arrive d'ici 100 ans. Dans quinze ans, les sirènes ne marcheront plus et n'auront servi à rien, si ce n'est d'avoir dépensé beaucoup d'argent. Quand je vois qu'un village comme Saint-Germain-lès-Senailly, très haut dans la vallée, est concerné par le dispositif, je m'interroge beaucoup… Le jour où il y aura de l'eau là-haut, on sera très mal ici à Senailly…*».

AURÉLIEN GENEST



Thierry Gerbron, de Crépand, déplore le manque de réactivité de l'administration.



Le niveau de l'Armançon n'a cessé de monter les 1er et 2 mai. La Brenne, cours d'eau voisin, a connu le même phénomène.

AUER
CS 30013 - 52190 OCCEY
Département BÂTIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Tel. 03 25 88 31 62 - Fax 03 25 88 37 84
auer.sa@auer-cm.com

Syndicalisme

Le modèle familial mis à mal ?

Le secrétaire général de la FDSEA évoque la thématique retenue pour l'assemblée générale.


Samuel Maréchal, agriculteur à Pont, cite plusieurs avantages apportés par le travail collectif.

«*Entreprendre ensemble pour une nouvelle dynamique en Côte d'Or*» : tel est le thème retenu pour l'assemblée générale de la FDSEA21 qui aura lieu mercredi 20 mai à la salle polyvalente de Sombernon à partir de 14 heures. Le secrétaire général Samuel Maréchal justifie ce choix: «*cette orientation a été prise suite aux aléas climatiques et économiques que nous subissons ces dernières années. Nous sortons d'une campagne 2014 très mauvaise dans toutes les productions. Les trésoreries sont au plus bas et cela nous motive encore plus à trouver des solutions pour s'en sortir. La notion du collectif peut être une piste à creuser*». Pour Samuel Maréchal, «*un exploitant seul ne peut plus tout gérer. Le modèle familial dans lequel il gère seul son entreprise peut montrer ses limites*» : «*un agriculteur se doit d'être polyvalent dans son travail mais malgré tout, les compétences en agriculture deviennent de plus en plus pointues et on ne peut malheureusement pas être pointu dans tous les domaines...*», d'où la réflexion proposée lors de cette assemblée. Le partage des compétences apparait bénéfique: «*réfléchir à plusieurs dans un système existant peut permettre d'optimiser du temps, du matériel, des idées, apporter de la valeur ajoutée...*» poursuit le secrétaire général.

Débat avec la salle

François Purseigle, professeur des universités en sociologie à l'institut national polytechnique de Toulouse, proposera un exposé d'une vingtaine de minutes qui sera suivi d'un débat avec la salle. Éric Thirouin, membre du bureau de la FNSEA, donnera son point de vue national sur la question. S'il se refuse catégoriquement «*à donner toute leçon*», Samuel Maréchal est lui-même concerné par le travail collectif via un assolement en commun avec deux autres agriculteurs : «*ce rapprochement effectif depuis plusieurs années a été pertinent sur l'aspect économique, le matériel est optimisé au maximum et les charges s'allègent. D'un point de vue technique, nous avons opté pour le semis direct sous couvert, je ne sais pas si seuls, nous aurions osé franchir le pas. Le fait d'être à plusieurs nous permet de dégager du temps et de gagner en confort de travail*».

Le secrétaire général affiche un optimisme certain quant à cette stratégie de regroupement: «*les péripéties du climat, nous n'avons pas le choix, nous devons faire avec. Les cours, nous avons peu d'emprises pour le moment. Entreprendre ensemble peut permettre d'avancer sûrement, dans un contexte encore une fois difficile. Certaines charges sont encore compressibles : les coûts de mécanisation, les intrants, mais aussi les problèmes de main d'oeuvre sont concernés. L'emploi est d'ailleurs plus accessible quand il est partagé. La création de nouveaux ateliers, comme par exemple la vente directe, peut être envisagée*».

AURÉLIEN GENEST

Cultures

L'inoculation, pour un rendement béton

Un agriculteur du canton d'Auxonne semait son soja la semaine dernière. Rencontre.


Pascal Farcy inoculait ses graines dans une malaxeuse à béton, à l'aide de 2 000 milliards de germes...

«*En Europe, les sols ne sont pas naturellement pourvus des micro-organismes qui permettent au soja de fixer l'azote de l'air*» informe Pascal Farcy, exploitant à Champdôtre. Une inoculation est donc nécessaire avant le semis, sous peine de devoir apporter 120 unités d'azote par hectare. «*J'utilise une malaxeuse, d'autres emploient directement une bétonnière pour le faire*» indique l'agriculteur, «*une fois appliqués sur les graines, les micro-organismes restent vivants pendant 24 heures, il faut donc les mettre rapidement en terre pour qu'ils soient efficaces. Ils vont ensuite s'associer aux racines de la plante pour former des nodosités. Le soja pourra ainsi capter l'azote nécessaire à son développement*». Les avantages économiques et environnementaux sont conséquents: «*nous faisons 60 hectares de soja. Sans inoculation, il faudrait 21 tonnes d'ammonitrates à 350 euros la tonne, sachant que les quatre sachets que je viens de mettre dans la malaxeuse n'ont coûté qu'une centaine d'euros pour 4 hectares. Avec l'inoculation, nous n'apportons pas d'azote et les rendements seraient supérieurs de 5q/ha par rapport à une fertilisation chimique, d'après des comparaisons effectuées en 2014*». L'aspect agronomique du soja est aussi un atout, avec des bénéfices structurants pour le sol : un élément de poids pour Pascal Farcy qui opte pour le semis direct sous couvert depuis plusieurs années. Des rendements très variables allant de 12q/ha à 38q/ha avaient été enregistrés sur son exploitation l'an passé, la production étant vendue à la SAS Bresson pour l'alimentation humaine.

Un peu tardif

Le soja de Pascal Farcy n'était pas loin d'être le dernier semé dans le secteur la semaine passée. «*Il y a plusieurs raisons à cela*» explique l'agriculteur, «*les sols se réchauffent moins rapidement en semis direct sous couvert : mieux vaut attendre un peu avant d'implanter. Le soja est originaire de l'hémisphère sud et a besoin de chaleur pour se développer rapidement. L'idéal est d'avoir une levée en huit jours. Une autre explication vient des gelées à -4 degrés qui étaient annoncées au 1er mai. Heureusement, elles ne se sont pas manifestées sinon il y aurait eu beaucoup de casse dans les cultures semées au 15 avril. Dans le doute, j'ai préféré attendre un peu*». Pascal Farcy saura si l'inoculation a bien «*fonctionné*» d'ici quelques jours voire quelques semaines : «*on le voit généralement au stade 3-4 feuilles. On peut le savoir avant, en arrachant des pieds pour voir s'il y a des nodosités*».

Plusieurs problèmes d'inoculation avaient été constatés l'an passé avec la sécheresse. «*En 2013, une variété importée d'Autriche avait été très décevante*» ajoute le Côte d'orien, «*elle était venue pallier le manque de semences, suite aux ressemis engendrés par les inondations et à l'engouement lié au prix intéressant du soja. L'inoculation réalisée par le semencier était censée être valide durant deux à trois mois mais cela n'a pas marché, je pense qu'il y a eu un problème ponctuel de process*».

AURÉLIEN GENEST


Le jeune Marceau, du village de Pont, a 5 ans. Cinq, c'est aussi le nombre de quintaux supplémentaires par hectare permis par l'inoculation, par rapport à la fertilisation chimique.

Bestiaux

Une pension en réflexion

Une structure départementale pourrait être mise en place pour faire face à la divagation et à la maltraitance de certains animaux.

Malnutrition, bêtes errantes dans la nature... Le phénomène prendrait «*une certaine ampleur*» dans le département, selon Vincent Lavier. Le président de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or était récemment invité à une réunion à la sous-préfecture de Beaune à laquelle étaient convoqués tous les maires des communes concernées. «*Ils ne savent visiblement plus quoi faire devant ce fléau*» relève Vincent Lavier, «*ils ont de plus en plus de mal à gérer ces problèmes qui concerneraient une dizaine de cas dans le département. Les maires sont à court de solutions et la DDPP tente de mettre en œuvre une procédure qui pourrait être opérationnelle à l'automne*». La profession agricole essaie de trouver des solutions. L'une d'elles irait jusqu'à «*retirer*» les animaux concernés, sachant qu'aucune structure n'est aujourd'hui en capacité de les accueillir. Une réflexion actuellement menée par la DDPP et les partenaires de l'agriculture tendrait vers l'achat ou la location d'un bâtiment qui recevrait ces animaux maltraités. Ces derniers seraient alors remis «*aux normes*» d'un point de vue sanitaire avant d'être vendus.

AURÉLIEN GENEST


L'achat ou la location d'un bâtiment est étudié.

Fête départementale

De quoi s'arracher les cheveux

Les Jeunes agriculteurs se sont lancés un sacré défi en voulant organiser un événement de grande ampleur au centre-ville de Dijon.

L'arbre qui cache la forêt : si l'ambiance sera détendue les 6 et 7 juin lors de la Ferme de JAnne, le travail en amont et en aval de la manifestation est considérable et exempt de tout repos pour les JA. *«C'est une grande première, nous montons un projet de toute pièce»* reconnaît Lucien Rocault, président de cette fête départementale de l'agriculture. Organiser un tel rendez-vous en plein cœur de la Cité des Ducs représente un énorme challenge et n'a rien à voir avec une fête *«classique»* organisée en campagne.

Sécurité et logistique

Il y eut tout d'abord de nombreuses rencontres avec la mairie de Dijon et la préfecture, pour toute la partie administrative et sécurité. Un travail de longue haleine qui a débouché sur la constitution d'un dossier de 80 pages, allant du simple renseignement des horaires de la fête à celui de la puissance électrique consommée par une friteuse. Une nouvelle rencontre était prévue cette semaine avec la préfecture et les forces de l'ordre. La deuxième grande tâche des JA, et non la moindre, touche à la logistique. Si d'ordinaire, une parcelle de blé se métamorphose en parking à chaque fête départementale, une telle manifestation urbaine dans laquelle 50 000 visiteurs sont attendus, nécessite un dispositif bien spécifique. *«Nous sommes en train de créer une ligne de bus qui partira de la zone industrielle Longvic pour se rendre au Parc de la Colombière»* note le président de la Ferme de JAnne. Des partenariats sont actuellement signés avec les entreprises concernées pour la mise à disposition de parkings. Le réseau Divia préconise également l'utilisation des relais dijonnais (Valmy, Chenôve, Quétigny...) puis du Tram pour les personnes qui viendront de l'extérieur de Dijon.

Deux nuits de travail

Les Jeunes agriculteurs débuteront l'installation des structures avec chapiteaux et câblages électriques jeudi 4 juin à partir de 6 heures du matin. *«Tout devra être terminé samedi à 8 heures, pour un début de la fête à 10 heures»* insiste Lucien Rocault. La nuit de vendredi à samedi risque d'être bien chargée et blanche par la même occasion. La circulation, elle, sera coupée à partir de vendredi 12 heures à la Cours du Parc, pour n'être rouverte que lundi à 5 heures pour les bus et midi pour les voitures. *«Nous serons dans l'obligation de tout ranger dans la nuit de dimanche à lundi, il ne devra plus rien rester»* enchaîne le président. Le rangement n'est pas l'aspect qui inquiète le plus le jeune viticulteur: *«l'installation prendra de très loin le plus de temps, un ballet de semi-remorques défilera non stop. Les palettes du projet pédagogique Graines d'Écolier seront ramassées dans les écoles la semaine qui précédera l'évènement, avant d'être exposées la veille dans leur endroit qui leur sera réservé».*



Entre précipitations et horaires à respecter, le timing sera serré pour les JA de Côte d'Or.

AURÉLIEN GENEST

Partenaires : ils soutiennent les JA

Marc Patriat (président de Dijon Céréales) : ***«Dijon Céréales est partenaire des Jeunes Agriculteurs de Côte-d'Or et nous nous devions de leur apporter un coup de main…coopératif pour la Ferme de JAnne ! Au-delà du soutien financier, nous impliquons fortement la logistique du groupe avec Dijon Céréales Logistic tout au long de l'opération. Natura'Lis, notre filiale espaces verts, et Gamm Vert ont contribué à l'opération Graines d'Écolier avec le matériel des cultures (pots, terreau…). Les serres d'Agronov (Bretenière) et celle de notre négoce de légumes Terre de Saône (Flagey-les-Auxonne) ont été mises à disposition pour faire pousser les carrés de cultures qui seront présentés le long Cour du Parc. Nous associons également 365 Matins et les farines de Dijon Céréales Meunerie pour la fabrication des buns du burger local. Pour le groupe Dijon Céréales, c'est un réel plaisir d'accompagner les JA dans cette aventure. Nous avons fait «Nature en Ville», nous savons ce qu'il en est de l'organisation d'un tel évènement».***

Catherine Racle (présidente de la SAS Bresson) : ***«Nous avons souhaité soutenir les JA dans cette belle action d'envergure auprès du grand public dijonnais. Ce rendez-vous permettra de faire découvrir nos métiers du grain et expliquer nos filières, avec les contraintes grandissantes auxquelles doivent se conformer les agriculteurs, notre entreprise et les industriels ou artisans, pour respecter des cahiers des charges contraignants afin d'assurer au consommateur des produits sains, tout en respectant la biodiversité et l'environnement».***

Établissements Sirugue

Publi-reportage

Se faire plumer ? Pas d'actualité

La volatilité des prix, Romain Legros ne la connait pas. En optant pour un poulailler il y a un an, ce jeune éleveur du canton de Mirebeau-sur-Bèze savait qu'il investissait dans un système sécurisant. *«Cela m'a permis de m'installer en ayant des rentrées d'argent certaines et connues à l'avance car je suis sous contrat. Les grandes fluctuations de prix que subit par exemple mon père avec son atelier laitier, je n'en ai pas»*. Romain est persuadé d'avoir choisi une production d'avenir : *«la demande est grandissante en viande blanche. Je ne suis pas un spécialiste des marchés mais je pense que cette voie va continuer à se développer»*.

Le Côte d'orien de 21 ans se réjouit totalement de sa première année d'exercice en dégageant un Smic de son activité volaille, conformément à ce qui était initialement prévu. Aucun problème majeur n'a été déploré dans le fonctionnement de son poulailler: *«les Établissements Sirugue sont, quoiqu'il arrive, toujours là pour vous renseigner si besoin. Leur qualité de services est très bonne, on se croit presque chez soi quand on les contacte. Il y a un esprit familial très appréciable»*. Les 30 000 poulets Le Gaulois de Romain Legros ne le monopolisent que très peu de temps au quotidien, la période la plus exigeante étant de très loin celle dédiée au vide-sanitaire. *«Cela me permet d'exercer une activité salariée à mi-temps chez mon père»* note l'éleveur, qui amortira son investissement de 300 000 euros sur quinze ans.

Les établissements SIRUGUE proposent également des projets de volailles label et canard en partenariat avec LDC.

Une journée PORTES OUVERTES sera organisée le VENDREDI 22 mai de 11 heures à 16 heures dans le nouveau poulailler de Martial et Virginie Begin à Esbarres, dans le Val-de-Saône. Toutes les personnes désirant en savoir davantage sur cette production sont les bienvenues.



Romain Legros à Beaumont-sur-Vingeanne

ETS SIRUGUE S.A.
Esbarres - 21170 Saint JEAN de LOSNES
Tél. 03 80 48 18 28 - Fax 03 80 39 26 09

ALDDR Alimentation Animale

Tuberculose bovine

Onze cas positifs

La prophylaxie vient de se terminer et recense un foyer de plus que l'an passé.

Pascal Martens, le président du Groupement de défense sanitaire de Côte d'Or, est intervenu lundi 4 mai lors de la réunion des membres du bureau de la Chambre d'agriculture. Son objectif : présenter les dernier chiffres de la prophylaxie 2014-2015. Pascal Martens n'a pas caché sa déception en faisant part d'un bilan -encore provisoire mais quasiment bouclé- de onze cas dans le département : *«Un total que nous aurions souhaité voir moins élevé après la baisse à dix foyers l'année dernière, mais c'est comme ça... Cela prouve la nécessité d'être encore une fois sur le pont et en aucun cas de baisser pavillon»*. La principale inquiétude du Côte d'orien concerne les recontaminations, au nombre de sept cette année. *«C'est beaucoup trop et on ne tape malheureusement pas là où il faut»* insiste Pascal Martens, pointant une nouvelle fois du doigt la faune sauvage: *«En ce qui concerne les blaireaux, les problèmes sont toujours les mêmes, on ne tape pas assez fort»*. Le président du GDS a tout de même fait part d'un espoir concernant la régulation des blaireaux dans la zone historique de la tuberculose bovine : *«une méthode alternative est actuellement étudiée à Paris, quelque chose est dans les tuyaux et j'espère avoir du nouveau à vous annoncer prochainement»*.

Moins de cheptels bloqués

Cette réunion de la Chambre d'agriculture a abordé la prochaine prophylaxie, la position agricole a été arrêtée. Pascal Martens a évoqué une simplification du protocole, qui ferait suite à la modification des seuils de cette année : *«cela éviterait de bloquer trop de cheptels et sur une trop longue durée, ceci est un véritable problème pour nos exploitations. Une IDC positive impliquerait toujours l'abattage de l'animal et le recontrôle du cheptel, mais l'affaire serait classée pour une IDC douteuse avec interféron négatif. Il n'y aurait aucun blocage ni contrôle par la suite. Si l'interféron s'avère positif, l'animal serait abattu mais il n'y aurait pas de recontrôle après 42 jours. Une avancée concernerait également les animaux non conclusifs : leur sort serait obligatoirement tranché en positif ou négatif. La DDPP qui est d'accord par ce principe, il reste à avoir l'aval de Paris, ce sera le sujet de nos prochaines rencontres»*. Les indemnisations, problème *«chronique»* selon Pascal Martens, a lui aussi été abordé. Une exonération des plus-values sur les animaux est espérée pour ne pas pénaliser fiscalement les éleveurs.

AURÉLIEN GENEST



Sept élevages avaient déjà été contaminés dans le passé.



Dijon Céréales

Une station au service de la communauté

Le groupe Dijon Céréales, la commune de Fontaine-Française et la communauté de communes du Val-de-Vingeanne ont inauguré jeudi 30 avril la deuxième station service du groupe Dijon Céréales mise en place sur un mode partenarial particulièrement original.



Située à Fontaine-Française, cette station service est née d'une volonté d'engagement au service du développement local. La fermeture du garage Renault et de son activité carburant sur la commune conduisaient en effet les usagers (habitants, mais aussi services de la commune) de la zone de Fontaine-Française et des communes environnantes, à faire près de 20km pour disposer de carburant dans la station la plus proche. *«C'est un véritable enjeu de service public»* a souligné Nicolas Urbano, président de la communauté de communes de Val-de-Vingeanne et maire de Fontaine-Française. *«Chaque usager pourra désormais faire le plein 24h/24 sans problème, que ce soit les habitants mais aussi les agents publics, pour les besoins de l'entretien de la commune et des environs. C'est une implantation très positive pour notre territoire»* a-t-il souligné.

Ce projet est né il y a quelques mois des échanges fructueux entre Nicolas Urbano et Marc Patriat, s'agissant de la nécessité d'agir pour le développement local et le quotidien des usagers. Sur le modèle du montage déjà engagé à Cestres (commune de Saint-Martin du Mont) en 2013 par Dijon Céréales, lieu d'implantation de la première station-service du groupe, le projet de Fontaine-Française s'est construit sur un mode collaboratif et partenarial. La commune de Fontaine-Française s'est engagée à trouver et acquérir un terrain pour implanter cette station , le groupe Dijon Céréales, via son activité BER Energies, à piloter l'installation.

Cette nouvelle station, de type 24h/24 (paiement automatique), fonctionnalité qui n'est pas présente dans des stations proches alentours, dispose d'une capacité de 60m^3 (50m^3 de gazole, 13m^3 sans plomb 98 et 7m^3 de sans plomb 95). Le montant de l'investissement s'élève à 225 000 euros, comme l'a précisé Guy Jouanno, responsable de l'activité BER Energies chez Dijon Céréales, lors de l'inauguration.

Marc Patriat, président du groupe Dijon Céréales, et Pierre Guez, directeur général, ont souligné que le groupe coopératif *«était pleinement dans son rôle lorsqu'il était au service et en soutien de l'économie locale»*. *«Ce projet est avant-tout un projet de territoire, Dijon Céréales est une coopérative engagée sur son territoire, et tient à être au rendez-vous de projets facilitateurs du quotidien et cruciaux pour l'attractivité locale»* a souligné Marc Patriat. Pierre Guez a quant à lui rappelé que *«l'objectif, avec cette station-service, est de faire aussi bien qu'à Cestres, où sont distribués annuellement 1,1 million de litres de carburant, soit de quoi parcourir plus de 18 millions de kilomètres»*.

Le groupe Dijon Céréales reste à l'écoute du territoire et des besoins locaux sur d'autres projets de ce type. Il a rassemblé son activité carburant (12 millions de litres de fuel, GNR agricole, gazole) au sein d'une même marque «BER Energies».

COMMUNIQUÉ

L'alternance est notre force, c'est votre chance.

Portes Ouvertes
Samedi 30 mai 2015 de 9h à 17h

UNIQUE EN BOURGOGNE
Toutes nos formations en alternance,
50% à l'école / 50% en stage,
sous statut scolaire.

Vous souhaitez vous orienter dans des formations agricoles, N'hésitez plus, venez nous rencontrer.

Nous vous proposons :

- *Une classe de 4ème ou 3ème Découverte des métiers,*
- *Un CAP Agricole METIERS DE L'AGRICULTURE,*
- *Une classe de SECONDE Option P. Animales OU P. Végétales,*
- *Un BAC PRO AGROEQUIPEMENT.*

La MFR c'est : Des formations de qualité, des moniteurs expérimentés, de petites classes qui permettent un suivi individualisé du jeune, des équipements, des ateliers, des bâtiments rénovés, le tout dans un parc de 2 hectares arboré avec une ferme pédagogique.



MFR de Liernais
Ets d'enseignement agricole privé sous contrat avec l'état
21430 LIERNAIS - 03 80 84 41 60
www.mfrliernais.fr
Liaisons navettes : Arnay-le-Duc, Autun, Saulieu.

► Agenda

Mai Ramassage des déchets de soins vétérinaires

Comme chaque année, le GDS de la Nièvre organise la tournée de ramassage des déchets de soins vétérinaires. Les points de contacts sont prévus :
lundi 18 mai, à Alligny Cosne (Coopérative Axéréal, Suchet) de 8h à 8h45 ; à Varzy (Coopérative Axéréal, route de Champlemy) de 9h15 à 10h45 et à Corbigny (Sicagemac, route de Saint-Saulge) de 11h15 à 13h ;
mardi 19 mai, à Sermoise (GDS58, ZA du Clos Ry) de 8h à 9h30 ; à Guérigny (Axéréal, ZI Villemanant) de 10h à 10h45 et à Châtillon-en-Bazois (Axéréal, route d'Aunay) de 11h30 à 13h;
mercredi 20 mai, à Moulins-Ebngilbert (Sicafome, route de Châtillon) de 8h à 9h45; à Château-Chinon (parking municipal Jean Sallonnyer) de 10h15 à 11h15 et à Montsauche-les-Settons (parking près du Crédit agriole) de 11h45 à 12h45;
jeudi 21 mai, à Decize (Axéréal, route de Champvert) de 8h à 9h45 ; à Cercy-la-Tour (Axéréal, route de Decize) de 10h15 à 11h45 et à Luzy (gare- coopérative Teol) de 13h à 14h30.
Le GDS demande aux agriculteurs de bien se conformer aux dates et horaires indiqués, aucune autre possibilité de collecte n'étant prévue en 2015. Les deux fûts doivent être remis fermés, l'autocollant code barre reçu avec la facture collé sur le fût de 50l (ou à défaut inscrire le numéro d'élevage). Un bon de prise en charge sera délivré et devra être conservé. Il sera possible d'acquérir un nouveau kit (fût de 50l et petit fût) moyennant 27,50 euros TTC à l'occasion de ces ramassages. La facture acquitée sera adressée ultérieurement par la société EDC. Seuls les règlements par chèque seront acceptés. Renseignements complémentaires auprès du GDS 58 au 03 86 90 18 90.

Les BTS du CFPPA du Morvan en République tchèque

Le contraste entre deux agricultures européennes

Les classes de 1è et 2è années du BTS ACSE par apprentissage au CFPPA du Morvan, sont allées visiter des fermes et structures agricoles tchèques, durant une semaine, à la mi-avril. Le programme, riche et varié, leur a permis d'évaluer les différences criantes avec l'agriculture française qu'ils étudient toute l'année.


Les BTS du CFPPA du Morvan et leur professeur dans le Parc thermal de Podebrady, où se situe le lycée agricole qui les accueillait en avril dernier.

De l'avis de Bernard Cretin, leur professeur en économie-gestion au CFPPA du Morvan, qui les accompagnait, les 19 stagiaires des deux promotions du BTS ACSE par apprentissage (1è et 2è années) ont été saisis par l'immense différence entre les deux types d'agriculture qui sont visibles, à deux coups d'ailes d'avion, de cette part de l'Europe et de l'autre. Du 8 au 14 avril, les jeunes, de 18 à 21 ans, ont suivi un emploi du temps chargé qui les a conduits en Bohème centrale, à 50 km à l'Est de Prague. Hébergés dans le lycée agricole de la ville de Podebrady, ils ont rayonné entre une école vétérinaire tout ce qu'il y a de plus moderne, où ils ont pu faire des exercices pratiques de reproduction de vaches et de chevaux sur mannequins et trois ou quatre visites d'exploitations, dont la taille et la viabilité économique n'a rien à envier au projet de ferme des Mille vaches, dans le Nord de la France. Selon l'enseignant, *«ce sont des exploitations typiques du pays, dont le standard tourne autour de 250 vaches laitières, ce qui est le plus gros troupeau d'Europe»*. Dans la plaine centrale de la République tchèque, l'activité laitière est prédominante. Si la visite de l'exploitation de leur lycée hôte a bien permis d'approcher la réalité des vaches laitières, des porcs, des chevaux, des moutons et de la culture des céréales, les rencontres de fermiers les ont faits diamétralement changer de dimension. Difficile d'imaginer, pour ces jeunes fiers de l'agriculture performante et encadrées par tant de normes dans le Morvan, que de telles exploitations puissent exister à 3 heures de chez eux !

Agri-managers

«Dans deux ou trois des fermes visitées, les modèles sont issus des coopératives de l'époque soviétique» indique Bernard Cretin. Ce qui explique ce gigantisme, doublé depuis par les évolutions politiques du pays et la soumission aux lois de l'économie de marché mondialisée. *«Beaucoup de leurs hectares sont ou seront vendus à des investisseurs car, après la chute du bloc communiste, les terres ont été ré-attribuées aux descendants des anciens propriétaires mais ils n'ont pas pratiqué l'agriculture depuis trois générations et le savoir-faire a disparu»* explique le professeur. Des grandes surfaces, donc, menées par des agri-managers entourés de nombreux salariés. *«L'agriculture familiale n'existe presque pas en République tchèque !»* Un tableau en trompe-l'oeil puisqu'il *«existe des fermes de tailles comparables à celles que ces stagiaires, pour qui c'était souvent le premier voyage à l'étranger, peuvent connaître en France»*.
Des fermes de 100 à 200 ha existent (ils en ont vues) même si la norme, c'est plutôt d'ancien kolkhozes désormais *«aux mains d'un directeur et de simples exécutants»*. D'ailleurs, la culture agricole est quasi-inexistante : *«les lycées agricoles ont du mal à remplir leurs classes. Il n'y a pas de culture paysanne. Il y aurait de la place pour un CFPPA comme le nôtre»* note Bernard Cretin. Le contraste a d'ailleurs saisi les jeunes de Château-Chinon. Par exemple, cette ferme de 580 vaches et 2 000 ha, à Chleby, qui emploie 25 salariés dirigés par un *«businessman»*. Ou cet autre fermier, M. Pelcher à Seletice, agriculteur plus traditionnel mais qui est propriétaire de 653 animaux (bovins, cochons, lapins, moutons, chevaux...) et de 340 ha, *«qu'il considère comme une petite ferme»*, tout en ayant investi dans son propre abattoir et qui vend en direct dans son magasin à la ferme et par des livraisons...
«La particularité qui a frappé les stagiaires, c'est que ce sont des élevages hors-sol, c'est-à-dire que les animaux ne sortent quasiment jamais : les agriculteurs emploient de l'ensilage de maïs» témoigne M. Cretin. Et puis (çà ne les a pas laissés indifférents non plus) la République tchèque est connue pour être le premier producteur de bière européenne et le premier consommateur au monde. *«En moyenne, on en boit 140 litres par personne et par an»* relate l'enseignant, sachant qu'il s'agit plutôt *«d'une bière blonde et légère, moins chère que l'eau, autour de 50 cts d'euros au bar ou en canettes»*. Les jeunes du CFPPA ont su apprécier...

EMMANUEL COULOMBEIX

Une nouvelle animatrice à la FDSEA 58

Dans le monde agricole grâce à sa passion du cheval

Dans le cadre de la réorganisation des compétences du dossier de l'emploi agricole en son sein, la FDSEA 58 vient de recruter une nouvelle animatrice, Amandine Leboucher, qui partage son temps avec l'animation du Service de remplacement.

A 24 ans, le profil d'Amandine est un peu atypique. Née à Drancy (93), de parents qui sont revenus s'installer du côté de Cosne-sur-Loire il y a quinze ans, mais sans origine agricole, la jeune animatrice s'est intéressée à l'agriculture par sa passion du cheval, qu'elle a pratiqué, jusqu'à concourir dans les compétitions d'endurance. Et c'est naturellement qu'elle a voulu se former vers une possible évolution professionnelle vers le monde équin. Elle a donc suivi un cursus scientifique au lycée agricole de Challuy, qui l'a mené à un Bac S *«agronomie et option cheval»* précise-t-elle. Diplômée, la jeune femme a poursuivi ses études à Troye, où elle a ensuite obtenu un BTS « qualité des industries agro-alimentaires », avant de revenir dans la Nièvre pour de nombreuses expériences professionnelles entre 2012 et 2015. Elle a même été analyste *«cailloux»* (çà ne s'invente pas!) aux carrières de Picampoix... Lasse de mesurer la résistance à l'érosion et aux chocs et la dureté des cailloux, Amandine a souhaité se rapprocher du milieu professionnel agricole, qu'elle connaît bien par ailleurs.

Parler d'emploi aux agriculteurs

Recrutée par la FDSEA depuis le 19 mars, la nouvelle recrue occupe donc son temps entre l'animation (avec Clément Villain) du service Emploi de la FDSEA, et l'animation du Service de remplacement, où elle remplace Marie-Aline Saltel partie vers d'autres aventures professionnelles. D'une part, Amandine est chargée de répondre aux appels à projets (Anefa, Directe...) et de faire la promotion des métiers et des formations agricoles pour le compte du syndicat majoritaire, d'autre part, elle gère les plannings, les adhésions, les remplacements, et les contrats pour le Service de remplacement. Elle y travaille avec Françoise Debacker qui en assure toujours la paie et la comptabilité. Amandine remarque *«qu'il n'est pas toujours facile de parler emploi avec les agriculteurs»*, le sujet est difficile et l'encadrement légal et réglementaire complexe, mais il en faut plus pour décourager la jeune animatrice qui, de cailloux en cailloux, trace son chemin dans le milieu agricole...


Amandine Leboucher vit depuis plus de quinze ans dans la Nièvre, elle travaille à la FDSEA58 et au Service de remplacement depuis le 19 mars dernier.

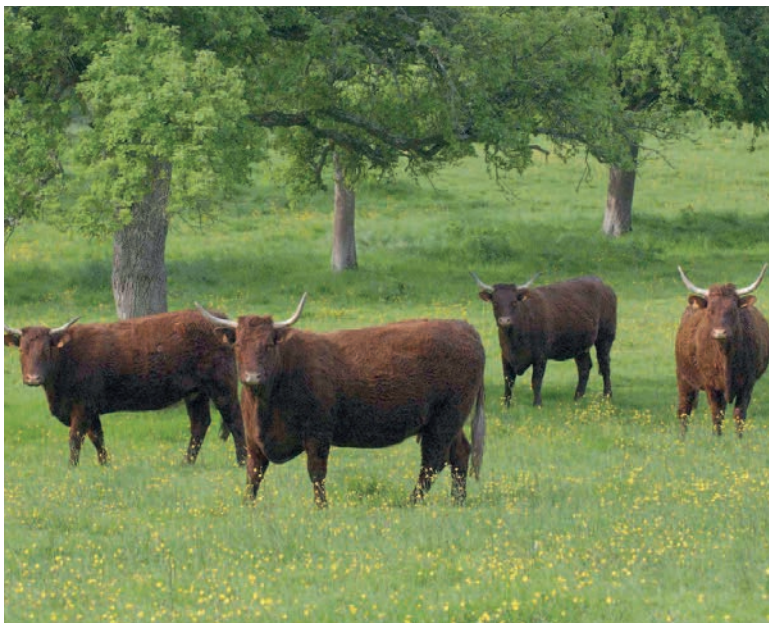
E.C.



AG de Salers de Bourgogne à Marigny-l'Eglise (58)

Une race rustique en progrès sur tous les tableaux

Depuis plusieurs années, la race Salers progresse en nombre d'élevages et d'animaux, dans toute la France et dans la région Bourgogne en particulier. La Nièvre en est la première détentrice parmi les quatre départements.



La salers entend déployer ses atouts en race pure notamment

«*Peu importe que nous progressions de 10% ou de 13% par an, ce que nous constatons, c'est une tendance à la hausse depuis plusieurs années*» avance Jean-Pierre Mauguin, l'heureux éleveur de Barnay (71) et président de Salers de Bourgogne depuis trois ans. Dans le rapport d'activité qu'il a présenté, la semaine dernière, à Marigny-l'Église, aux confins de la Nièvre et de la Côte d'Or, le responsable, devant une quarantaine d'adhérents, s'est félicité de la bonne tenue de la race dans la région et a fait part des axes de travail sur lesquels il planche pour en assurer le développement. Des axes tout orientés sur la démarche commerciale. «*Nous savons que le goût du baby Salers est meilleur que celui du baby Charolais, même si les rendements sont plus faibles. Nous travaillons sur les circuits courts pour faire valoir la race auprès des consommateurs en essayant de convaincre les intermédiaires. Nous avons aujourd'hui à cette AG, la présence de deux engraisseurs, un de la Nièvre et un de Côte d'Or*» a-t-il salué. Car, pour être chauvin sur les atouts de la Salers, Jean-Pierre Mauguin n'en est pas moins lucide sur ses freins. «*Quand il s'agit de viande, nous savons que nous servons de variable d'ajustement. La Salers part en moyenne à 3 francs de moins au kg que la charolaise et le monde de la filière est très compliqué. Cela n'intéresse pas les coopératives qui d'ailleurs ne sont pas représentées aujourd'hui*» a-t-il déploré.

Des qualités reconnues en race pure comme en croisement

Trouver une meilleur valorisation : telle est bien la demande qui est faite par les adhérents de l'association régionale. Et la solution passe par des choix d'orientation techniques et économiques. Si la commercialisation est donc une priorité, l'image de marque et la défense des atouts de la race peut prendre de multiples formes, selon le président. L'association s'est ainsi dotée d'un site internet moderne, même si les adhérents ont encore du mal à le remplir avec leurs offres d'animaux... Au-delà de la communication, pro-active, la race a aussi fait le choix d'une orientation technique plus serrée en matière de sélection. M. Fort, responsable du Herd Book Salers, venu du Cantal à l'assemblée générale de Marigny l'Église, a ainsi expliqué quelles étaient les orientations de la station d'évaluation. «*Nous voulons améliorer un peu la conformation, notamment par rapport à la charolaise ou à la limousine, mais tout en gardant la facilité de vêlage*» a-t-il dit. 99% des naissances se font sans césarienne en Salers, ce qui est un avantage concurrentiel et économique par rapport à d'autres.

L'ouverture pelvienne dans l'IMOCR

En 30 ans, la Salers est passé d'une race laitière (encore 65 éleveurs laitiers dans le Cantal aujourd'hui) à une race à forte majorité allaitante. Donc, gagner de la viande, oui mais cela ne peut se faire à n'importe quel prix : «*Depuis la réforme de l'IMOCR, il y a deux ans, nous avons décidé de mieux prendre en compte les qualités de race, le développement musculaire, dans le calcul de l'index en station. Nous avons donc intégré l'ouverture pelvienne, sous l'impulsion des organismes techniques et de la filière, qui compte pour 23% dans la valeur totale*» a souligné le représentant du HBS. Ce qui n'est pas neutre. L'impact sur l'orientation produira des incidences visibles dans 7 ou 8 ans, sur les produits de ces taureaux devenus plus «*musculeux*»...

Et comme, dans le berceau, il n'y a pas assez de volume en race pure (ndlr : 120 000 mais 60% en croisement), ces orientations devraient permettre de régénérer le sang... Reconnaissant qu'il faudrait une valorisation des veaux, M. Fort, a aussi estimé «*que c'est un problème au niveau commercial mais que c'est difficile à gérer au niveau racial*». Pile-poil l'impulsion dévoilée par Jean-Pierre Mauguin un peu plus tôt...

EMMANUEL COULOMBEIX

Concours photo 2015 du Conseil départemental

Le thème «pierre et terre» retenu

Le Concours photo annuel du Conseil départemental (ex-Conseil général) se déroulera du 1er mai au 8 septembre inclus. Le thème choisi cette année s'articule autour de deux éléments : la pierre et la terre.

«*La pierre et la terre, sous toutes leurs formes, à l'état naturel ou travaillées par l'homme, sont des éléments omniprésents dans notre département et notre quotidien. Ce concours photo vous invite à explorer les possibles à travers ces deux éléments et à valoriser ce qui nous entoure, les hommes, les territoires, la culture, la biodiversité*»... Le communiqué du Conseil départemental précise le déroulement du concours, qui a débuté le 1er mai et se terminera le 8 septembre prochain. Il est exclusivement réservé aux photographes amateurs et se compose de six catégories : faune et flore, paysages et environnement, techniques et travail, vie quotidienne et loisirs, photographie artistique, patrimoine, culture et tourisme.

La participation est gratuite et sans obligation d'achat, et limitée à trois clichés maximum par personne, toutes catégories confondues et exclusivement pris dans la Nièvre.



Modalités pratiques

Le règlement complet et la fiche d'inscription au concours sont téléchargeables sur le site du conseil départemental : www.nievre.fr. Chaque photo devra être accompagnée de la date et du lieu de prise de vue, des informations sur l'auteur : nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone et adresse électronique, et éventuellement d'un bref commentaire. Les participants pourront adresser leurs photos par courrier électronique à l'adresse concoursphoto@nievre.fr, accompagné du bulletin d'inscription et de la photo au format numérique .jpeg, d'une taille minimum de 3 Mégapixels ou sur support numérique (type CDROM) à l'adresse suivante : Conseil départemental de la Nièvre, Concours photo – Service communication, Hôtel du Département, 58039 Nevers cedex.

▸ Agenda

18 /22 mai Instants santé sur le canton de Saint-Benin d'Azy

La MSA Bourgogne tiendra ses bilans de santé gratuits, intitulés «Instants santé», sur le canton de Saint-Benin d'Azy, du 18 au 22 mai prochains, au Centre social (Avenue Pierre Petit) à Saint-Benin d'Azy (58270).

21/05 AG des Eleveurs nivernais

La Section Eleveurs nivernais de la coopérative CIALYN tiendra son assemblée générale jeudi 21 mai, à partir de 9h, au LEGTA du Morvan (rue Pierre Mendès-France, 58120 Château-Chinon). Ordre du jour : présentation du rapports d'activités 2014, des comptes sociaux de l'exercice, des comptes consolidés, rapports des commissaires aux comptes et du Conseil d'administration, élection des administrateurs de la section et des délégués à l'AG plénière ordinaire du 4 juin, résolutions... Contacts par mail à: fda@cialyn.fr

▸ Formation

Mai Formations sur les MAEC dans le Morvan

Les dates des trois formations du mois de mars sur les MAEC dans le Morvan ayant fait salles combles et les échéances des déclarations PAC ayant été reportées au mois de juin, la Chambre d'agriculture de la Nièvre a décidé de programmer 4 nouvelles sessions au mois de mai. Ces formations d'une journée doivent permettre aux agriculteurs participant de comprendre toutes les mesures contenues dans les MAE et les contraintes qui en découleront. 15 places par session sont disponibles. Les prochains rendez-vous sont fixés le 19 mai à la Communauté de communes à Luzy, le 20 mai à la Maison du Parc à Saint-Brisson et le 21 mai à St-Honoré-les-Bains (de 9h à 17h30). Renseignements et inscriptions auprès de Christophe Bossaron à la Chambre d'agriculture au 03 86 93 40 39.

"Statut du fermage"

La FDSEA organise une formation "Statut du fermage" le vendredi 29 mai de 9h30 à 17h30, à la Chambre d'agriculture de Nevers. A l'ordre du jour : maîtrise de la règlementation du fermage ; droits et obligations de chaque partie; les différents cas de fin de bail…Contact : Maëla Guegan au 03 86 93 40 96 ou par mail à fdsea58@wanadoo.fr

▸ Agenda

21/05 AG du Syndicat Betteravier de l'Yonne
L'assemblée générale du Syndicat Betteravier de l'Yonne, se déroulera jeudi 21 mai, à partir de 9 h, Ferme de la Margottière, à Vallery avec la participation d'Alain Jeanroy, Directeur général de la Confédération Générale des Planteurs de Betteraves et Dominique Dutartre, Président d'ARD (Agro-industries Recherches et Développements)

21/05 Assemblée Générale de la FDSEA 89
L'Assemblée Générale de la FDSEA de l'Yonne se déroulera jeudi 21 mai de 14 h 30 à 18 h, à la Salle des Fêtes de Jussy (rue de la tournelle). partie à huis-clos, de 14 h à 16 h, suivie de l'ouverture officielle de l'AG, autour d'un débat sur le thème : "Voir plus loin que la PAC, l'avenir de l'agriculture nous appartient!", avec la participation de Gérard Tubery, président de la FOP

29/05 Reprise des marchés à la ferme
Une nouvelle saison commence, pour les producteurs du réseau Bienvenue à la ferme, qui ouvrent les portes de leurs exploitations pour les premiers marchés printaniers de l'année. Ainsi, de mai à septembre, la famille Boname, à Villiers/Tholon, Didier Bonnemain à Montacher-Villegardin et Christine Busson à Fouchères, accueilleront à tour de rôle, une quinzaine d'agriculteurs du réseau, afin de vous proposer le meilleur des produits fermiers icaunais, dans un cadre authentique. Prochain marché à la ferme de l'année : vendredi 29 mai, de 16 h à 20 h, chez la Famille Boname, à Villiers-sur-Tholon

CUMA Antenne Yonne

Un chiffre d'affaires en hausse

Les CUMA de l'Yonne ont tenu leur assemblée générale le 28 avril dernier à Mailly-la-Ville, sous l'égide de leur président, Walter Huré et en présence notamment du directeur de la fédération régionale, Jean-Philippe Rousseau.



Au micro, le président de l'antenne Yonne des Cuma, Olivier Dechambre.

Le département compte actuellement 97 Cuma adhérentes à la fédération. Un nombre qui se stabilise, au fil des créations et dissolutions. L'année 2014 a ainsi vu la création de la Cuma des Nobles Vignes, dans le Vézelien, de la Cuma TMS et de la Cuma de la Liberte, enregistrant par ailleurs la dissolution de celle d'Auxerre. Depuis le début d'année : création de la première Cuma arboricole du département, des Céré-Fruits et dissolution de celle des Ormes. Le chiffre d'affaires 2013 est en augmentation, pour un total de 4,9 millions € de travaux facturés aux adhérents. Une belle progression, quand on sait qu'il y a dix ans, ce chiffre était de 2,8 M€. La majorité des Cuma départementales (65 %), ont moins de 50 000 € de CA (contre 67 % en 2012), les Cuma ayant un CA entre 50 K€ et 100 K€ représentant désormais 21 % de l'ensemble des Cuma de l'Yonne. Elles sont par ailleurs 12 % à dépasser un CA de 100 K€ (contre 8% il y a trois ans). En 2013, les Cuma de l'Yonne ont investi pour 5,1 millions € dans 170 matériels, d'une valeur moyenne de 30 092 € (contre 26 130 € l'année précédente). Principaux types de matériels achetés en 2013 : les déchaumeurs (15), suivis des broyeurs (10), des épandeurs à fumier (10), des semoirs monograine (8) et des broyeurs d'accotement (7). A l'échelle du département, la Cuma moyenne est désormais de : 25 adhérents, 21 matériels et 51 000 € de CA.

Nouveau programme de développement rural

En 2014, l'enveloppe de prêts bonifiés MTS (Moyen Terme Spéciaux) s'élevait à 104 500 € pour l'ensemble de la région Bourgogne. Suite à la répartition déterminée par la Draaf et les DDT, l'Yonne a bénéficié d'une enveloppe de 10 680 €, celle de la Nièvre lui ayant été transférée afin de répondre à la demande. En 2014, des demandes ont été ainsi faites pour l'achat d'une machine à vendanger et d'un pulvérisateur automoteur. Montant total emprunté : 137 220 € HT pour un montant de bonifications de 37 510 €. Alors que le dispositif des prêts à taux 0 % (en zone défavorisée et au taux de 0,43 % en zone de plaine) est arrêté depuis le 30 avril dernier, 9 nouveaux dossiers ont été déposés en ce début de l'année.
La Région est désormais, depuis l'an passé, l'organe unique de gestion des fonds européens (Feder, Feader, FSE…). Jusqu'alors, les subventions du Conseil régional étaient versées selon une dynamique dite *«de guichet»*, avec dépôt des demandes tout au long de l'année. Il est rappelé que cette pratique a été revue, pour s'engager dans une politique dite *«de projets»*, avec seulement 2 à 3 périodes de dépôt possible. Pour 2015 : du 7 avril au 29 mai et au début de l'automne. D'où la nécessité d'anticiper au mieux les investissements à réaliser

De nombreux essais sur le terrain

Tout au long de l'année écoulée, les Cuma de l'Yonne ont multiplié les essais sur le terrain. Comme les essais Strip-Till sur maïs, organisés par la Cuma d'Agréau, au Gaec de la porte, à Villeneuve-les-Genets, avec implantation d'un maïs derrière un ray-grass (culture en dérobé). Avec l'objectif d'apprécier à la fois les performances de la technique du strip-till, de travailler superficiellement le sol avant le passage du strip-till, l'efficience d'une fertilisation localisée sur la ligne de semis par rapport à une fertilisation en plein plus tardive, ainsi que les performances de différences techniques et programmes de désherbage sur les différents itinéraires d'implantation. En septembre dernier également, une démonstration de semis sous couverts s'est tenue à Venizy : 11 semoirs ont ainsi évolué sur un couvert composé de fenugrec, gesse, radis chinois, lentilles, trèfle, sarrasin et moutarde, à des vitesses allant de 4 à 18 km/h. Les différents essais menés, ont permis d'interpréter les comptages de pieds et d'apprécier plus justement la qualité des levées. Les résultats sont disponibles auprès de la fédération des Cuma de l'Yonne. Par ailleurs, une démonstration de bois déchiqueté s'est tenue en novembre dernier en Puisaye, avec visite de l'exploitation et des installations de la Cuma Terr'Eau, qui pratique depuis de nombreuses années la technique. Le président des Cuma de l'Yonne, Walter Huré, a rappelé toute l'importance de ces essais terrain : *«nous avons le devoir de tester de nouveaux matériels et de nouvelles méthodes. Le semis sous couvert fait partie de ces idées que nous pouvons expérimenter. Il ne faut pas que nous restions ancrés dans nos habitudes et certitudes et en travaillant en commun, nous éviterons plus facilement par nos échanges, les écueils techniques. Les échecs sont plus faciles à digérer à plusieurs qu'isolé tout seul sur sa cour de ferme…»*

DOMINIQUE BERNERD

AG de la FDSEA 89 le 21 mai à Jussy

«Voyons plus loin que la Pac. L'avenir de l'agriculture nous appartient !»

En pleine débâcle de l'administration sur la PAC, les élus de la FDSEA 89 souhaitent résolument regarder vers l'avenir et dépasser ce sujet. Loin d'en nier l'importance dans un département comme l'Yonne, il nous appartient collectivement de trouver des solutions alternatives pour *«voir plus loin que la PAC»* comme l'annonce l'invitation.
Pas de solution toute faite ! A chacun de trouver sa voie. Ce sont bien des éléments de réflexion qui seront amenés par Gérard Tubéry, président de la Fédération des Oléo Protéagineux. Dans un département grand producteur de colza, l'intervention est d'importance. Structurer la filière colza, conquérir des marchés pour développer les débouchés, l'action de la FOP sera détaillée. L'intervention de Gérard Tubéry sera aussi l'occasion de revenir sur le groupe Sofiprotéol, souvent attaqué en la personne de Xavier Beulin, ainsi que la nouvelle entité AVRIL créée dernièrement.
La dynamique que met la FOP sur la production de soja suscitera certainement le débat.
Autre échelle, autre témoignage, un agriculteur de la Nièvre viendra présenter son expérience au sein du projet Copernic ou comment se réapproprier la décision agronomique localement. Entre les grandes filières nationales et les initiatives locales, tout est à envisager. Le temps du huis clos réservé aux adhérents sera consacré à un retour sur l'activité syndicale très riche de l'année écoulée et en cours. Une discussion sera ouverte avec les participants sur les modes d'action à favoriser aujourd'hui pour que notre action reste pertinente, efficace et fidèle aux attentes de nos adhérents : lobbying, manifestation, communication, les 3 à la fois ?
Rendez-vous à la salle des fêtes de Jussy le jeudi 21 mai
- Huis clos : de 13h30 à 16h00
- Partie officielle : de 16 à 18h30
Pour les adhérents qui souhaiteront poursuivre les discussions pendant la soirée un barbecue sera organisé. La convivialité sera au rendez-vous ! Faire du syndicalisme, c'est aussi rapprocher les gens… Pensez à vous inscrire (03 86 49 48 10) !

FDSEA 89


Gérard Tubery, président de la FOP participera à une AG.

Seine Yonne
LES VISITES D'ESSAIS 2015
3 JOURNÉES DÉDIÉES AUX FILIÈRES ET À L'INNOVATION AGRONOMIQUE
110 BOURGOGNE
GAEC SERVAL Ça qualité au quotidien
Agricultures & Territoires
PLATEFORME ARTEMIS À NITRY
MERCREDI 27 MAI 2015
RENDEZ-VOUS À 13H30
LES EXPÉRIMENTALES ZONE NORD À EVRY - CUY
JEUDI 28 MAI 2015
RENDEZ-VOUS À 8H00
RENCONTRE PLATEAUX DU CHATILLONNAIS À PRUSLY/OURCE
MERCREDI 3 JUIN 2015
RENDEZ-VOUS À 13H30
N'OUBLIEZ PAS DE VOUS INSCRIRE AUPRÈS DE VOTRE COOPÉRATIVE

Inondations

« Bis repetita »... et toujours les mêmes effets

En matière d'inondation les années se suivent et se ressemblent, le printemps 2015 ramène les mêmes interrogation quant à la gestion des afflux d'eau.

Après les dernières inondations, l'heure est au recensement des dégâts sur les cultures, les prairies et le bétail. Face à cette situation aussi imprévue que dommageable pour les productions animales et végétales, la FDSEA de l'Yonne a diligenté une enquête auprès de ses adhérents afin d'établir un état des lieux des dégâts. L'important dans un premier temps étant d'évaluer l'impact de ces nouvelles inondations sur les terres submergées des exploitations icaunaises touchées. Un questionnaire a été ainsi envoyé à tous les adhérents. Une rencontre est aussi prévue avec le président du Sirtava la semaine prochaine et le contact est pris avec VNF. Comme le dénonce Gilles Robillard dans son édito, il est temps que ceux qui sont aux manettes se mouillent aussi et mettent en place les mesures indispensables pour que les dégâts imputables à ces excès d'eau cessent.





Des hectares submergés et plusieurs veaux noyés... Il suffit maintenant de quelques averses un peu soutenues pour faire de plus en plus de dégâts... les exploitants touchés sont excédés.

La goutte d'eau qui fait déborder la rivière !

Les années se suivent et malheureusement se ressemblent. 2012, 2013, 2015…Les rivières n'ont pas réussi à évacuer une centaine de millimètres de pluies. Des prés inondés, des vaches dans l'eau et des cultures noyées deviennent une habitude en ce mois de mai. Mois de mai pourtant souvent attendu par les éleveurs car théoriquement les bêtes étant au pré, paisibles, il y a moins d'interventions à faire. Mais non ! Cette année encore, le bal des bétaillères va reprendre pour enlever des vaches des prés où l'herbe souillée par l'eau terreuse n'est plus consommable. Qu'allons-nous faire de cette herbe inutilisable ? Où Allons-nous retrouver des prés à faucher pour l'hiver prochain ?
Franchement, 100mm de pluies pour inonder des centaines d'hectares, comment peut-on en arriver là ? Doit-on craindre à chaque averse ? Il paraît inconcevable d'arriver à de telles crues pour des pluies soutenues, certes, mais qui n'ont rien d'un déluge. Que se passerait-il si nous avions les pluies du sud de la France ? Il est temps de demander des explications et d'obtenir des réponses. Et surtout il faut mettre des mesures en place pour que de tels phénomènes cessent. Pourquoi les éleveurs n'ont-ils pas été prévenus ? Les rivières sont-elles assez entretenues ? La gestion des canaux, barrages, retenues est-elle coordonnée ? Qui indemnisera nos pertes cette année ? Les agriculteurs ne sont pas les assureurs de la ville de Paris. A ceux qui gèrent les affluents de la Seine, les terres agricoles et les économies des exploitations ne peuvent plus subir de telles pertes !
Gestion, entretien des cours d'eau doivent être menés en concertation avec la profession. Alors pour une fois, mouillez-vous !

GILLES ROBILLARD, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT FDSEA 89

Vignerons indépendants

Une rencontre conviviale et authentique

Les 23, 24 et 25 mai, se déroulera la 5ème édition du *«Pique-nique chez le Vigneron Indépendant»* dans près de 400 domaines viticoles français, parmi lesquels des domaines icaunais.

Né en Alsace en 1995, à l'initiative du Synvira (Syndicat des Vignerons Indépendants d'Alsace), le «Pique-nique» chez le Vigneron Indépendant est devenu l'événement incontournable de la région et attire chaque année plus de 20 000 personnes.
Le principe en est simple : apportez votre pique-nique, le vigneron vous offre gratuitement son vin à la dégustation et passez un moment au cœur du vignoble, à la découverte du métier. L'événement est ouvert à tous, passionné, amateur, curieux souhaitant découvrir le vin et les vignes. Un moment à partager entre amis ou en famille, où dans un espace aménagé pour l'occasion, de multiples animations proposées par le maître des lieux, font de ces journées de Pentecôte, des moments uniques.

Plusieurs domaines vous accueillent dans l'Yonne, le week-end de Pentecôte, la réservation est obligatoire

Domaine de la Meulière à Beines
Samedi et dimanche, de 9 h à 18 h. Réservation au 03 86 42 13 56 - Email: contact@chablis-meuliere.com
Animations: visites du do-maine; animations enfants; mini randonnées; expo photos; barbecues à disposition

Domaine Courtault Jean-Claude à Lignorelles
Lundi, de 12 h à 18 h. Réservation au 03 86 47 50 59
Email jc.courtault@wanadoo.fr
Animations : apéritif musical ; balade dans les vignes ; visite des installations

Domaine de la Motte à Beines
Samedi, dimanche et lundi, de 10 h à 19 h. Réservation au 03 86 42 43 71 - Email : christophegremet@chablis-michaut.fr
Animations : visite commentée du vignoble ; visite du chai

Domaine du Colombier à Fontenay-Près-Chablis
Samedi, dimanche et lundi, de 10 h à 18 h.
Réservation au 03 86 42 15 04
Email : domaine@chabliscolombier.com
Animations : visite de cave ; dégustation des 4 appellations ; parcours fléché dans les Grands Crus ; château gonflable pour les enfants

Domaine du Clos du Roi à Coulanges la Vineuse
Samedi et dimanche, de 10 h à 18 h. Réservation au 03 86 45 25 72 - Email : magali@closduroi.com
Animations : four à pain à disposition

D.B.

▸ Agenda

Grandes Cultures et agro-écologie dans l''Yonne

27/05 de 13h30 à 18h à Nitry - Plateforme Artemis
Bilan à mi-parcours des expérimentations longue durée Systèmes de Culture chez SeineYonne
Visite de la plateforme d'essais sur les thématiques suivantes :
- Désherbage mécanique et mixte
- Auxiliaires des cultures
- Outils de pilotage et de modulation de dose
- Diversifier sa rotation, quelles pistes sur les plateaux de Bourgogne ?
Un barbecue clôturera la visite*

01/06 de 9h00 à 16h à Bligny-en-Othe - SEP de Bord
Gagnants avec un sol vivant : le semis- direct sous couvert au service d'une aventure humaine
1. Ateliers sur la SEP de Bord :
- La vie biologique des sols
- Notre assolement commun et nos objectifs
- Le semis-direct à la SEP de Bord: nos outils, notre système de culture
- Notre système dans un territoire à enjeu eau : quels résultats ?
2. Ensemble vers la performance économique, environnementale et sociale... oui, mais comment ?
3. Repas : cochon grillé (sur inscription 5€/pers)*
Inscription aux journées et au repas sur *www.yonne.chambagri.fr* –
Contact :
Camille Noilhan au 06 32 00 57 91

▸ Formations

Réaliser ma télédéclaration en intégrant les nouveautés de la PAC

Comme chaque année, la Chambre d'agriculture propose de vous accompagner dans votre télédéclaration. Simplifiez-vous la tâche avec une télédéclaration guidée étape par étape, cohérente et sécurisée, où les nouveautés de la PAC 2015 vous seront présentées - Places restantes : Gron (28 mai), Venoy (3 juin)- Contact : Valérie Rousseau, 03 86 94 22 22 - Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande



Éolien

De l'énergie propre et des emplois

Le 4 mai dernier, les représentants du Conseil régional, des services de l'Etat, d'ErDF et de la filière éolienne ont visité le chantier du parc éolien des Portes de la Côte d'Or. Le plus important de Bourgogne par son envergure et les investissements qu'il représente. En ligne de mire la production énergétique bien sûr mais dès maintenant aussi la consolidation d'emplois sur le territoire bourguignon.



Lundi 4 mai, François Patriat, président du conseil régional de Bourgogne, Julien Suillerot, responsable régional Eole-Res, Eric Peyrard, directeur régional d'ErDF, Daniel Barbier, président de la communauté de communes de Bligny-sur-Ouche, Anne Frackowiak-Jacobs, sous-préfète de Beaune et les représentants de la filière éolienne ont visité le chantier du parc éolien des Portes de la Côte-d'Or, le plus important de Bourgogne. L'occasion de découvrir les différentes phases de montage d'une éolienne et ses composants. Près de 250 personnes étaient présentes (élus et habitants du territoire, entreprises et partenaires).

ErDF réalise le raccordement électrique. Les travaux de raccordement consistent tout d'abord à poser 5 câbles souterrains sur une longueur d'environ 45 km (plus de 100 km à la fin du chantier), entre les sites d'implantation des éoliennes sur les communes de Santosse, Ivry-en-Montagne, Bessey-en-Chaume, Aubaine, Montceau-et-Echarnant et Cussy-la-Colonne et les trois postes électriques ErDF existant, repartis sur les commune d'Epinac, Montagny et Beaune. En parallèle un important travail de concertation et d'étude d'impact environnemental a été mené.

Le plus grand parc éolien de Bourgogne

Depuis plus de 14 ans, EOLE-RES développe le projet éolien des Portes de la Côte-d'Or situé sur les communes d'Aubaine, Bessey-en-Chaume, Montceau-et-Echarnant, Cussy-la-Colonne, Ivry-en-Montagne et Santosse et sur le territoire de la communauté de communes de Bligny-sur-Ouche. Plus grand parc éolien de Bourgogne, il sera constitué de 27 éoliennes de 2 MW. Cette centrale produira chaque année l'équivalent de la consommation électrique (hors chauffage) des habitants de la ville de Chalon-sur-Saône (plus de 45 000 habitants). Elle représente un investissement de plus de 80 millions d'euros, dont les retombées locales sont déjà très significatives puisque 20 % de cet investissement mobilise directement des entreprises régionales (BTP, VRD et mâts), et bénéficie donc tout particulièrement aux usines de fabrication de mâts installées en Bourgogne, au Creusot et à Longvic. Aujourd'hui, la concrétisation de ce parc éolien permet de maintenir 1 000 emplois éoliens directs et indirects en région Bourgogne. Parallèlement, sur le territoire de la communauté de communes de Bligny-sur-Ouche, plus de 215 000 euros par an de fiscalité directe seront versés chaque année au territoire, permettant aux collectivités locales le lancement de projets ambitieux en faveur de la transition écologique.

La Bourgogne mobilisée pour le mix-éolien

Selon les objectifs du SRCAE Bourgogne (schéma régional climat air énergie Etat-Région) à l'horizon 2020 l'énergie éolienne devrait être la deuxième source d'énergie renouvelable après le bois. 500 à 600 mâts pourraient approvisionner en électricité (hors chauffage) plus de un million de Bourguignons à l'horizon 2020 (1 500 MW de puissance), soit plus de 2 milliards d'investissements et 15 millions de retombées fiscales annuelles.
Pour l'heure, la Bourgogne compte 14 parcs d'une puissance de près de 300 MW, soit 129 mâts installés. A la fin 2015, 1/3 des objectifs de 2020 sera atteint sur une vingtaine de fermes éoliennes.



Réforme des régions

Les services régionaux de l'État en pleine préfiguration

La réforme des régions produit ses effets aussi sur les services régionaux de l'Etat qui doivent préfigurer leur nouvelle organisation dans la future grande région Bourgogne-Franche-Comté. Un comité de l'administration inter-régionale (Cair) s'est réuni à Dijon le 24 avril.

La nouvelle Région Bourgogne-Franche-Comté n'est pas seulement une affaire de région, c'est une affaire d'État et depuis plusieurs mois déjà les services de l'État des deux régions se rencontrent régulièrement à l'occasion des comités de l'administration inter-régionale (Cair).
Les préfets des deux régions et des huit départements, les dix directeurs régionaux de l'Etat, les deux recteurs d'académie, les deux directeurs régionaux des finances publiques, ceux de l'agence régionale de santé (ARS) et les secrétaires généraux pour les affaires régionales, travaillent de concert au sein de ce Cair, à la préfiguration de la représentation des services de l'État dans la future grande région.

Dialogue, concertation, transparence

Le comité s'est déjà réuni quatre fois et là pas de jaloux, un coup à Dijon, un coup à Besançon. Le conseil des ministres du 22 avril vient de nommer préfet *«préfigurateur»* le préfet de la région Bourgogne ; comme directeur général d'ARS préfigurateur, celui de l'ARS de Bourgogne et pour faire bonne mesure, le recteur de l'académie de Besançon, chancelier des Universités, comme recteur coordonateur.
Aux préfigurateurs la tâche, avec les équipes régionales, de mener à bien la réforme de l'organisation territoriale de l'État. Dialogue, concertation... tels sont les maîtres mots d'une mission que le préfet préfigurateur Eric Delzant, considère comme «*un grand défi... mais un défi nécessaire*». Cette réforme devant déboucher à terme «*sur plus d'efficience et de proximité des services de l'Etat, notamment au plan départemental*». L'objectif est défini, mais la route pour y parvenir reste à tracer.
Eric Delazant a particulièrement insisté sur la co-construction en marche depuis plusieurs mois et sur le fait que «*tout n'est pas écrit d'avance*».
Au 30 juin, après de multiples concertations le préfet préfigurateur rendra sa copie au Premier ministre, un rapport commun préfigurant la future organisation des services de l'État. «*L'équilibre territorial est au coeur de la réforme, il n'est pas question d'appauvrir un territoire au profit d'un autre*», «*aucun scénario n'est pré-établi*» «*dialogue et transparence en ce qui concerne les personnels*»... Le Cair a dégagé une bel unité de ton. Tout devrait donc aller pour le mieux dans la meilleure des configurations qui sera définie. C'est en tout cas ce que les représentants et serviteurs de l'État promettent. La nouvelle organisation sera mise en place au 1er janvier 2016 mais sa finalisation pourrait aller jusqu'en 2018.
Pour le préfet préfigurateur Eric Delzant : «*le travail de fond commence maintenant, on entre dans le dur, dans le respect des principes d'efficience et d'équilibre des territoires*», en se gardant de «*l'hyperconcentration*». Il s'agit plutôt de «*ré-inventer une façon de fonctionner en région sur plusieurs implantations*».

AMK

Les services régionaux de l'État en chiffres

Les directions régionales comptent 1632 agents.
Les ARS, rectorat et finances publiques (hors enseignants) 1300 agents.
En tout, il s'agit donc de redéployer un peu moins de 3000 agents pour les deux régions, sans faire trop de vagues et sur la base du volontariat.

▶ Agenda

27/05 Visite biodynamie en grandes cultures

Le Sedarb organise le mercredi 27 mai de 9 h 30 à 12 h 30, une visite biodynamie en grandes cultures chez Benoît Massé, à l'EARL des Terres de Vie, à Saints en Puisaye (Les Piloux).
Au programme :
- Présentation de la ferme : 110 ha conduits en agriculture biodynamique, certifiés par Demeter depuis 2010...
Inscriptions et renseignements complémentaires :
helene.levieil@sedarb.org - 06 77 30 78 82

Réforme de la PAC 2015 *Les DDT communiquent (10ème partie)*

La mesure agro-environnement et climatique «systèmes herbagers et pastoraux» & l'indemnité compensatoire de handicaps naturel

Des mesures régies par un Cadre National

La **MAEC «Systèmes herbagers et pastoraux» (SHP)** a été conçue dans le but de préserver la durabilité et l'équilibre agro-écologique des prairies permanentes à flore diversifiée et de certaines surfaces pastorales, dénommées «surfaces cibles» (SC), c'est à dire sur les zones où il existe un risque de disparition de la pratique (par abandon, retournement ou intensification des systèmes de culture).

L'**Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN)** est une mesure essentielle de soutien économique à l'agriculture dans les zones où les conditions d'exploitation sont difficiles.

La **MAEC «Systèmes herbagers et pastoraux»** et l'**Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels** sont compatibles, une exploitation éligible à ces deux mesures peut donc en bénéficier simultanément.

Des mesures inscrites dans le Programme de Développement Rural Régional Bourgogne (PDRR)

Après une année 2014, de transition, la programmation de **développement rural** débute en 2015 avec notamment la mise en place de MAEC (engagement pour 5 années) et la confortation de l'ICHN (aide annuelle), déjà revalorisée de 15% en 2014 et complétée par un montant supplémentaire en 2015.
La Région Bourgogne est «autorité de gestion du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)» et, à ce titre, elle a décidé, après consultation de l'ensemble des acteurs concernés, du contenu du **Programme de Développement Rural Régional Bourgogne (PDRR Bourgogne)** et des mesures à mettre en œuvre.
Les directions départementales des territoires **(DDT)** demeurent en charge de l'instruction des demandes d'aides, dans le cadre de la déclaration PAC.

1. La MAEC «Systemes Herbagers et Pastoraux» (SHP)

Principaux critères d'éligibilité de l'exploitation et des surfaces, principaux éléments du cahier des charges

• Votre exploitation est éligible à cette MAEC si, l'année d'engagement, plus de la moitié de votre surface agricole utile (SAU) est incluse dans un (ou plusieurs) territoire(s) sur lequel un projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) est ouvert en 2015.
• Vous devez maintenir l'activité d'élevage pendant les 5 ans de l'engagement en détenant au moins 10 UGB herbivores avec un taux de chargement moyen annuel inférieur à 1,4 UGB/ha de surface fourragère principale (y-compris bovins de moins de 6 mois). Eléments à prendre en compte pour le calcul du chargement :
* Nombre d'UGB herbivores: UGB bovines moyennes présentes sur l'exploitation durant la campagne précédente (16 mai 2014 - 15 mai 2015) ; autres UGB herbivores présentes sur l'exploitation pendant une durée de 30 jours consécutifs, incluant le 31 mars 2015 et à déclarer chaque année sur le formulaire de déclaration des effectifs animaux du dossier PAC.
* Surface Fourragère Principale (SFP) : comprend le maïs ensilage, les surfaces herbacées temporaires, les prairies permanentes et surfaces pastorales corrigées par la méthode du prorata, les légumineuses fourragères, les fourrages et les surfaces correspondant aux éléments topographiques si ceux-ci sont admissibles.
• Vous devez respecter annuellement un ratio d'au moins 70% de surface en herbe dans la SAU de l'exploitation.
* Les surfaces en herbe (SH) comprennent les prairies permanentes et surfaces pastorales corrigées par la méthode du prorata, les surfaces herbacées temporaires de toute nature et les surfaces correspondant aux éléments topographiques si ceux-ci sont admissibles.
• Sont éligibles à la mesure SHP, vos surfaces toujours en herbe (STH), soit les surfaces qui relèvent de la catégorie de culture «prairies ou pâturages permanents».
* Un point qui sera statué par l'autorité de gestion concerne la prise en compte dans la STH, soit des surfaces physiques (sauf celles avec plus de 80 % d'éléments diffus non admissibles), soit des surfaces rendues admissibles par la méthode du prorata.
* Votre STH en totalité (partie engagée et éventuelle fraction non engagée) devra être intégralement maintenue (notamment interdiction de travaux lourds) et sans traitement phytosanitaire (sauf localisés sur chardons, ...); les éléments topographiques (haies, arbres isolés ou alignés, bosquets, mares, fossés et murs traditionnels en pierre) devront être maintenus en terme d'équivalent-surface.
* Dans votre STH (fraction engagée), vous devrez désigner (détourer et identifier) des «surfaces cibles» (SC) qui correspondent à certaines surfaces dont l'intérêt agro-écologique est particulièrement fort, pour un taux de 20% de votre SH en risque 3 ou de 30 % en risque 2. Le niveau de risque est établi en fonction notamment du niveau d'intensification de l'exploitation, il détermine la rémunération annuelle à l'hectare de STH engagé, 116€/ha en risque 3 et 80€/ha en risque 2.
* Si vous n'êtes pas absolument certain de tenir vos engagements pendant 5 ans sur une partie de la STH, vous pouvez n'engager qu'une fraction de votre STH.

• Sur vos SC, vous devrez respecter des indicateurs de résultat pendant la durée de votre engagement : présence de plantes indicatrices de l'équilibre agro-écologique, absence de dégradation du tapis herbacé, témoins de l'accessibilité du milieu et de sa valorisation pour l'alimentation du troupeau. La présence d'au minimum 4 plantes indicatrices dans chaque tiers de la parcelle (identifiées sur une liste de 20 plantes) doit être effective.
• Lors de votre déclaration PAC, outre cocher la case de demande d'une MAEC par parcelle engagée en indiquant le code spécifique «xxxx**SHP1**», vous devrez préciser les parcelles en SC avec le code spécifique «xxxx**SHPC**» (+ coche).
• Un plafond de 15 000 € par exploitation peut être appliqué à cette aide.

2. L'indimnitécompensatoire de handicaps naturels (ICHN)

Principaux critères d'éligibilité de l'exploitation et des surfaces, modalités de valorisation de l'aide

• Les anciens critères d'éligibilité liés à l'âge et à la résidence principale du demandeur ne sont pas reconduits dans le nouveau programme (2015-2020). Le critère de situation du siège de l'exploitation est aussi abandonné en zone de montagne (seules les surfaces éligibles en zone de montagne sont alors primées).

• Un seuil minimum de surfaces éligibles est maintenu mais il n'y a plus de seuil minimum de SAU de l'exploitation :
- Au moins 3 ha de surfaces éligibles pour les surfaces fourragères ;
- Au moins 1 ha dans le cas des surfaces végétales.

• Le seuil de 3 UGB minimum sur l'exploitation est maintenu pour accéder à l'ICHN animale.

• Votre exploitation est potentiellement éligible si une certaine proportion de sa SAU est située en zone défavorisée simple, de piémont ou de montagne (ZD). Une ICHN réduite sera attribuée aux exploitations dont la part de surfaces en ZD est inférieure à 80%.

• Les producteurs de lait qui ne bénéficiaient pas jusqu'ici de l'ICHN en ZD hors montagne seront éligibles à 100% dès 2016 (pas en 2015).

• **Pour les surfaces fourragères**, tous les bénéficiaires reçoivent un paiement de 70€/ha dans la limite de 75 hectares de surfaces primables. En complément de ce socle, **un paiement variable** est attribué en fonction de la localisation géographique des surfaces de l'exploitation. Ces montants sont diminués de 1/3 du 26ème au 50ème hectare primé. Du 50ème au 75ème hectare primé, seul le socle de 70€/ha pour 75ha est accordé.
La «transparence GAEC» est appliquée de la même manière que pour les DPB, **par exemple**, un GAEC sur 100 ha avec 2 associés pour 80% et 20% des parts recevra la première tranche pour 25ha+20ha, la deuxième pour 25ha et les 70€/ha sur 95ha.
Ces «hectares» sont les surfaces rendues admissibles par la méthode du prorata.

• Une dégressivité dans l'attribution de l'ICHN est prévue pour les pluriactifs dont les revenus agricoles sont inférieurs aux revenus non agricoles. Les pluriactifs ne seront pas éligibles si leurs revenus non agricoles dépassent :
* En zone de montagne, plus de 2 SMIC,
* Dans les autres ZD, plus d'1/2 SMIC.

• Montants de l'ICHN majorés pour les systèmes d'élevage spécialisés en petits ruminants, ovins et caprins (UGB ovins et caprins >= 50% du cheptel total de l'exploitation). Pour ces systèmes, la majoration est de 10% en ZD de montagne et de 30% dans les autres ZD.

• En ZD de montagne, le montant de l'ICHN est majoré de 10% pour les systèmes d'élevage mixtes bovins/porcins (au moins 10 UGB bovines et 20 truies ou 100 porcs). Le taux de chargement de ces exploitations sera calculé uniquement sur la base du nombre de ruminants.

• Les montants de l'ICHN sont modulés en fonction du taux de chargement des exploitations. La dégressivité des montants de l'ICHN s'effectuera de la façon suivante :
- un seuil de chargement en dessous duquel l'ICHN ne sera pas payée ;
- une plage optimale pour laquelle l'ICHN sera payée à 100% ;
- une ou plusieurs plages sous/sub-optimales où l'ICHN sera modulée à la baisse ;
- un taux de chargement maximal au-delà duquel une ICHN de 70€/ha sera versée en ZD de montagne et ne sera pas versée dans les autres ZD.

Eléments spécifiques de calcul du taux de chargement (différents de ceux du calcul pour la MAEC SHP) :
* le nombre d'UGB exclut ici les bovins de moins de 6 mois,
* la surface prise en compte est la somme de la Surface Fourragère Principale non commercialisées (prairies permanentes et temporaires, légumineuses fourragères et fourrages), les céréales autoconsommées par les herbivores et les porcins (y compris le maïs ensilage qui doit être déclaré comme une céréale autoconsommée) ; la surface retenue est la surface admissible (sauf celles avec plus de 80 % d'éléments diffus non admissibles),

En Bourgogne, les plages de chargement retenues pour chaque département sont inchangées par rapport à 2014. Vous pouvez les consulter à l'adresse suivante http://www.europe-bourgogne.eu/l-ichn.htm

• Un coefficient stabilisateur de 92% sera appliqué en 2015 au montant de l'ICHN, sans préjudice d'un éventuel stabilisateur complémentaire.

• En zone de montagne non sèche, l'ICHN «végétale» sera désormais attribuée aux surfaces en cultures de vente. Le montant de la prime sera de 35€/ha pour l'ensemble des cultures de vente, y compris les surfaces en céréales jusqu'ici non éligibles. Le plafond de cette ICHN végétale sera de 50 ha.

3. Contacts et avertissement

Les aides présentées dans ce communiqué sont soumises à l'approbation prochaine du PDRR Bourgogne par l'Union Européenne. Les conditions et montants mentionnés sont donc indicatifs.

Pour en savoir plus :
• les liens sur le site Europe en Bourgogne :
- Les MAEC : http://www.europe-bourgogne.eu/maec-2014-2020.htm
- L'ICHN : http://www.europe-bourgogne.eu/l-ichn.htm
- cadre régional (site de la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt) : http://draaf.bourgogne.agriculture.gouv.fr/Mesures-agroenvironnementales-et

Contacts en DDT :
DDT 21 :
Chantal MAGNON (ICHN)
03 80 29 43 20
et Marion BLONDIAUX (MAEC SHP)
03 80 29 44 39
DDT 58 :
Michèle MEHENI (ICHN) et Laurent MARTIN (MAEC SHP)
03 86 71 52 24
DDT 89 :
Anne-Lise AUGUSTE (MAEC SHP) et Emmanuel PITOIS (ICHN)
03 86 48 41 21

Élevage

Chronique ovine: Réussir la mise à l'herbe des agnelles nées en automne

Quelques conseils pour faciliter la mise à l'herbe des agnelles d'automne

Les agnelles de renouvellement nées en automne dernier et qui ont passé l'hiver en bergerie subissent un changement de régime alimentaire lors de la mise à l'herbe. N'ayant jamais vu un brin d'herbe, elles restent parfois groupées à la barrière, ne pâturent qu'au bout de quelques jours et la chute de poids atteint alors plusieurs kilos. Pour faciliter :

- leur apprentissage du pâturage, il est possible d'ajouter au lot d'agnelles quelques brebis (de réforme par exemple) qui les guideront jusqu'au point d'eau et aux abris.
- la transition alimentaire, sans rentrer les agnelles tous les soirs en bergerie deux solutions sont possibles. La première est d'apporter du concentré à l'herbe pendant deux semaines. La seconde, mise en place depuis plusieurs années au lycée agricole d'Ahun (23), consiste au contraire à supprimer le concentré quinze jours avant la mise à l'herbe et de distribuer en bergerie du foin de bonne qualité.

Attention au parasitisme !

Les agnelles conduites à l'herbe n'ont pas besoin de concentré au cours du printemps pour assurer leur croissance. Par contre, une attention particulière doit être portée au parasitisme. Car ces agnelles n'ayant jamais pâturé ne disposent d'aucune immunité contre les strongles et ténia qui se développent à l'herbe. Un premier traitement est prévu 5 à 6 semaines après la mise à l'herbe et ensuite d'autres sont souvent nécessaires. Prenez contact avec votre vétérinaire et votre technicien pour bâtir un protocole sanitaire adapté à votre élevage.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot, Institut de l'Elevage/ CIIRPO



Le changement d'alimentation lors de la mise à l'herbe doit être préparé pour éviter une chute de poids.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Produire «autrement»...

Les rendez-vous de l'innovation et de l'agro-écologie



Plateforme ARTEMIS : Expérimentations longues durées Systèmes de Culture

1. **Mercredi 20 mai 2015 de 9h à 17h** à **Fromenteau**
2. **Mercredi 27 mai 2015 de 13h30 à 18h** à **Nitry**

Visite d'expérimentations

3. **Jeudi 28 mai 2015 de 13h30 à 18h** à **Saint Quentin**
4. **Vendredi 29 mai 2015 de 9h30 à 12h** à **Chevenon**

5. **Gagnant avec un sol vivant :** Le semis-direct sous couvert au service d'une aventure humaine
Lundi 1er juin 2015 de 9h à 16h à **Bligny-en-Othe**

6. **Les systèmes de culture innovants** avec démonstrations de bineuse par Garford
Mardi 2 juin à 13h30 à Venoy (Lycée La Brosse)

7. **Rallye des pratiques élevage engraisseur**
Mardi 2 juin 2015 de 14h à 17h à **Luthenay-Uxeloup**

8. **Mercredi 3 juin 2015 de 14h à 17h** à **Pazy**

9. **Conférence bio spéciale Légumes et Agro-écologie**
Jeudi 4 juin 2015 de 9h30 à 12h à **Auxerre**

10. **La méthanisation**
Jeudi 4 juin de 14h15 à 16h30 à **La Pierre qui vire**

11. **Valoriser les haies et gagner en autonomie**
Vendredi 5 juin 2015 de 9h à 12h à **Challuy** (Lycée)

12. **Réduction des intrants et MAEC**
Vendredi 5 juin à 9h00 à **Montcorbon (45)**

13. **L'herbe et les haies, des ressources à valoriser en Charolais**
Mardi 9 juin 2015 de 9h30 à 12h30 à **Vérosvres,** lieu-dit Les Pommiers

14. **Le grand épeautre, un mets de choix dans l'alimentation des veaux**
Jeudi 11 juin 2015 à **Vitry sur Loire,** lieu-dit Fraize

15. **Tout un système pour gagner en autonomie et valoriser ses produits**
Vendredi 12 juin 2015 de 9h à 12h à **Rouy**

16. **Le statut d'associé stagiaire :** une méthode innovante pour renouveler un associé en toute sécurité
Samedi 13 juin à partir de 11h au **Gaec de Chichery**

17. **Cultures, intercultures et dérobées** : des leviers pour renforcer l'économie et soigner l'environnement
Mardi 16 juin 2015 de 9h30 à 12h30 à **Baudrières,** lieu-dit Tenarre

18. **Réussir son implantation :** Une démarche d'autoconstruction de strip-till
Mardi 16 juin 2015 de 14h à 17h à **Béon**

19. **Le soja, une culture pleine d'atouts** Comment l'implanter et bien gérer le salissement pour en bénéficier pleinement ?
Vendredi 19 juin 2015 - en Bresse

20. **Le récupérateur de menues pailles**
1ère quinzaine de juin 2015 à **Michery**

21. **L'enherbement des vignes** dans le chablisien, quelles expériences ?
Mercredi 8 Juillet 2015 de 14h à 17h à **Beines**

22. **Matériels d'entretien des sols innovants en viticulture**
Jeudi 23 Juillet 2015 - Rallye dans 3 exploitations **du Mâconnais**

Avec la participation de : *Agrosup Dijon, ARTEMIS, ARVALIS, BIVB, Bourgogne du Sud, CETIOM, Coop de France BFC, CUMA Bourgogne, Dijon Céréales, DRAAF Bourgogne, DREAL Bourgogne, IDELE, INRA, PNR Morvan, Réseau Rural de Bourgogne, SEDARB, Seine Yonne*

Pour tout renseignement complémentaire : **www.bourgogne.chambagri.fr**

22 événements et portes ouvertes témoignent des initiatives et des expérimentations régionales en matière d'innovation et d'agro-écologie. Ce sont autant de rendez-vous à ne pas manquer du 20 mai au 23 juillet.

Une centaine d'acteurs sont mobilisés au travers de portes ouvertes et d'événements ciblés dans tous les départements, pour soutenir et valoriser des démarches innovantes. Du 20 mai au 23 juillet, dix rendez-vous au centre de la démarche *«Agro-écologie en marche en Bourgogne»* sont prévus, sur différentes thématiques largement illustrées par des témoignages et des échanges entre agriculteurs. Une douzaine de rendez-vous sont organisés sous la bannière Innov'action. Les principales thématiques développées lors des dix rendez-vous de l'agro-écologie concernent :

- Grandes cultures : le bilan des expérimentations longue durée des systèmes de culture, la technologie au service de la performance technique et environnementale, la complémentarité entre les ateliers grandes cultures et élevage (cultures dérobées et oléagineux), les pratiques innovantes visant la triple performance en pariant sur le collectif.

- Production vaches allaitantes : la valorisation des haies et des prairies pour gagner en autonomie.
- Système laitier : l'autonomie du système et la valorisation des produits.
- Viticulture : l'entretien des vignes et des sols, avec des matériels innovants.
- Légumes : la conférence bio spéciale agro-écologie.

Les télescopiques en constante progression

La progression des débits de chantier passe par des automoteurs aux capacités accrues.


CP : M. Portier

Les chargeurs télescopiques de plus de 5 tonnes de capacité brillent plus par leur capacité de poussée et leur force d'arrachement que par leur maniabilité et leurs aptitudes routières.

Le marché du chargeur télescopique continue à s'étoffer, notamment vers le haut avec des modèles dont la capacité dépasse les 4 tonnes et la hauteur de levage les 7 mètres. La majorité des ventes restent toutefois concentrées sur des appareils standard de 3 à 3,5 tonnes et 6 à 7 mètres. Mais les grosses structures ou les Cuma qui ont des besoins importants de manutention, se tournent désormais vers des appareils plus performants. Cette évolution a par ailleurs été amplifiée par l'arrivée des dispositifs de coupure des mouvements aggravants (norme EN 15 000) qui a poussé certains utilisateurs à passer au modèle supérieur pour retrouver un niveau de performance au moins identique à leur précédent télescopique.

Dans cette catégorie des *«gros télescopiques»*, on différencie les modèles qui conservent un gabarit et une maniabilité proches des modèles standards avec une capacité de 4 tonnes et une hauteur de flèche de 7-8 mètres, des engins typés *«industriels»* plus imposants, dont la capacité atteint les 5 à 6 tonnes et la hauteur 8 à 9 mètres. Leur poids et leurs dimensions limitent la maniabilité et la polyvalence. Inutile de s'aventurer dans des bâtiments d'élevage exigus ou sur la route avec ces engins qui se destinent à des travaux sur plateforme. Outre les coopératives, ils peuvent intéresser de grandes exploitations d'élevage équipées d'une installation de biogaz.

Des moteurs plus puissants

Revenons donc aux engins de 4 tonnes qui préservent la maniabilité, tout en profitant d'un gain de performances obtenu par l'adoption d'un circuit hydraulique haut débit (load sensing avec pompe à débit variable jusqu'à 180 l/min) et de moteurs plus puissants (jusqu'à 150 ch).

Le choix des motorisations est devenu un axe stratégique avec la succession des normes antipollution. Sur ces modèles de forte puissance, les deux motoristes Deutz et FPT fournissent l'essentiel du marché. Manitou fait également appel à John Deere. Quant à JCB, il profite de ses propres moteurs qui ont pour principal avantage de faire l'impasse sur les systèmes de post-traitement (FAP, DOC et SCR) pour passer les normes Tier 4i.

La transmission a aussi son rôle à jouer. Les modèles à convertisseur de couple restent majoritaires sur ce segment de marché. Plébiscitées pour leur capacité de traction, les dernières générations de transmissions à convertisseur bénéficient d'une boîte powershift à cinq ou six rapports. La gestion automatique des passages permet d'optimiser les performances et la consommation. Quant au verrouillage du convertisseur sur les cinquième et sixième rapports, il améliore le rendement au transport. Alternative qui gagne du terrain, la transmission hydrostatique séduit par sa précision dans les manœuvres et par la facilité à réguler le régime moteur et la vitesse d'avancement. Le handicap en termes de capacité de traction est désormais en partie gommé par une nouvelle génération de transmissions offrant une plage d'utilisation de 0 à 40 kilomètres/heure, sans rupture de couple. Un résultat obtenu grâce à un moteur hydraulique *«grand angle»* qui offre également un couple supérieur par rapport à un moteur conventionnel. Certaines transmissions utilisent deux moteurs, dont un se déconnecte au transport pour limiter les pertes.

M. Portiera



Chez votre concessionnaire

EUROPAGRI	St Clément Brienon et son agent : Francis Lesourd à Augy : 03 86 40 29 09	**03 86 83 02 01** **03 86 43 07 90**
SARL MANIÈRE	Verrey sous Salmaise	**03 80 35 80 66**
GROUPE METHIVIER	Toucy	**03 86 44 01 08**
SAS PARAGEAU Groupe Methivier	St Martin/Nohain	**03 86 26 10 93**
SUREAU AGRICULTURE	Avallon Tannay	**03 86 34 18 35** **03 86 22 11 54**

Un toit qui s'abaisse


CP : Weidemann

Weidemann continue le renouvellement de ses gammes de chargeuses articulées à bras rigide ou télescopique. La 1 880 complète ainsi la gamme Hoftrac de chargeuses compactes. Elle dispose au choix d'une motorisation de 50 ch (Tier 3) ou 60 ch (Tier 4i) signée Perkins.

Remplaçantes des 2070CX et 3070CX, les 2 080 et 3 080 abritent des nouveaux moteurs. Ainsi, le 2 080 dispose d'un moteur Perkins de 50 ch Tier 3 ou 60 ch Tier 4i, ou encore d'un bloc Deutz de 75 ch Tier 4i. Ce dernier équipe de série le 3 080. Pour répondre aux normes anti-pollution Tier 4i, ces appareils intègrent un EGR refroidi et un FAP. Ils se déclinent en bras rigide ou télescopique. Par ailleurs, Weidemann annonce le lancement commercial de l'eHoftrac, un valet de ferme animée électriquement. Enfin, l'EPS Plus est un toit de protection à abaissement hydraulique, proposé sur les 1 160 et 1 260. Il offre un abaissement de 30 cm.

Modèle : 1 880 ; 2 080 ; 3 080 ; 2 080 T et 3 080 T
Charge de basculement en ligne : 2,1 à 2,3 ; 3 ; 3,2 ; 3 et 3,2 t
Hauteur de levage : 3,2 ; 3,2 ; 3,3 ; 4,3 et 5 m

L. Vimond

LES NOUVEAUTÉS - LES NOUVEAUTÉS - LES NOUVEAUTÉS - LES NOUVEAUTÉS -

Bobcat

Deux nouveaux télescopiques compacts



Bobcat lance deux nouveaux télescopiques compacts de 6 mètres : le TL358 et le TL358+ qui viennent compléter les modèles TL360 et TL470 existants. Le modèle TL358+ existe également en version haut de gamme spécialement conçue pour le marché agricole, baptisée TL358+AGRI avec plusieurs fonctionnalités et équipements supplémentaires.

Ces trois modèles sont propulsés par le moteur diesel Deutz TCD 3.6 L4 Phase IIIB modèles TL358+ et TL358+ AGRI. La hauteur de levage maximale des trois modèles est de 5,88 mètres avec des pneus de 24 pouces. Le système hydraulique est commandé par un manipulateur Bobcat unique, situé dans la cabine et relié à un bloc distributeur à débit variable pour permettre un partage du débit en fonction du choix de l'opérateur et de la nécessité de l'application. Ces machines sont compactes grâce à un châssis étroit qui leur procure une largeur de 2,10 m contre 2,30 m pour les modèles TL360 et TL470. Avec une hauteur de 2,10 mètres et une longueur de 4,50 m, un empattement de 2,80 m, ces machines offrent un rayon de braquage de 3,77 m.

Tous les modèles sont équipés d'une transmission hydrostatique entièrement automatique, avec une fonction d'approche pour une conduite souple et une variation continue de la vitesse jusqu'à 40 km/h (avec des pneus de 24 pouces) sans changer de vitesse. Les machines disposent par ailleurs d'un réalignement semi-automatique des roues lors du changement de mode de direction. À l'intérieur de la cabine, un tableau de bord ergonomique avec un écran numérique et un manipulateur permettent d'accéder à plusieurs fonctionnalités de série ou en option : nouveau système SHS (Smart Handling System) qui permet d'ajuster la vitesse de mouvement de la flèche (levage, mouvement télescopique, inclinaison) en fonction du travail à effectuer, nouveau mode ECO qui maintient les performances hydrauliques optimales sans utiliser la pleine puissance du moteur, système FCS (Fast Connect System), qui permet de passer rapidement et facilement d'un accessoire hydraulique à l'autre à l'aide d'un système de libération de pression intégré.

Claas

Une cabine panoramique pour la manutention



Crédit : Claas

La cabine Panoramic du tracteur Claas Arion 400 (85 à 135 ch) offre une vision continue sur toute la course du chargeur frontal, grâce à l'absence de traverse haute horizontale. Le pare-brise de 2,41 m², du plancher jusqu'au toit de cabine, permet de limiter les angles morts et le chauffeur n'a plus à se contorsionner pour suivre les mouvements du chargeur. En découle une suppression des mouvements répétitifs fatiguant les cervicales et les lombaires. La performance technique repose sur le fait que cette structure de cabine sans renfort au sommet du pare-brise réponde aux normes Rops et Fops (protection contre les chutes d'objet et les retournements).

Bobman

Un valet de ferme spécial logettes



Crédit : Bobman

Dans la gamme Agridis figure le valet de ferme Bobman de Jydeland. Ce constructeur danois propose plusieurs petits automoteurs de faible encombrement et multifonctions. Parmi eux, le Bobman est spécialement destiné aux exploitations laitières équipées de logettes. Il effectue trois fonctions en un seul passage : le paillage dans les logettes avec de la paille broyée ou de la sciure projetées par une turbine, le nettoyage de la logette à l'aide d'un balai brosse qui évacue le lisier sur le couloir de raclage, le rabot fait pénétrer le lisier entre les barres du caillebotis. Disponible en 1 ou 3 roues motrices, le Bobman est équipé d'un moteur Diesel Hatz ou Kubota de 10 cv. Hydrostatique il est très maniable, le demi-tour est possible dans un couloir de 1,80 m.

Claas

Un nouveau Scorpion dans la classe des 5 tonnes.



Crédit : Claas

Avec le nouveau modèle SCORPION 7050, CLAAS introduit pour toute la gamme une communication électronique transmission-moteur et comble en même temps l'écart entre les modèles 7044 et 7055 dans le segment de puissance supérieur, complétant la gamme avec désormais 7 modèles.

Le nouveau SCORPION 7050 propose une force de levage de 4,8 t et une hauteur de levage de 7 m. Il est entrainé par un moteur Deutz de 122 cv. CLAAS offre de série, sous le nom de SMART ROADING, une réduction automatique d'environ 15% du régime du moteur diesel. Les Scorpion reçoivent la transmission hydrostatique VARIPOWER, qui coordonne automatiquement et en permanence la vitesse et la force de poussée, et ce progressivement jusqu'à la vitesse maximale de 40 km/h. Depuis la campagne 2015, l'entrainement VARIPOWER est complétée par une communication transmission-moteur basée sur un bus CAN qui garantit que le moteur diesel tourne en permanence et automatiquement à son niveau optimal. Cela se traduit par une consommation de carburant réduite et un faible niveau sonore. Afin de lever des charges plus élevées tout en maintenant une grande stabilité, tous les chargeurs télescopiques ont été équipés d'un nouveau châssis avec un point d'articulation du bras télescopique très bas.



«Exemple d'un financement en Crédit-bail d'un télescopique MF 9305 XTRA d'un montant de 54 000 € HT, 1er loyer de 20 % du prix de vente soit 10 800 € HT à la livraison suivi de 84 loyers mensuels de 538.00 € HT, le deuxième à 1 mois de la livraison. Valeur résiduelle de 100 € HT à 1 mois du dernier loyer. Coût total du Crédit bail : 56 092 € HT (hors frais d'enregistrement de 99 € TTC et assurances ADI). Conditions révisables sans préavis. Offre valable jusqu'au 31 mai 2015 chez les concessionnaires participants à l'opération et sous réserve d'acceptation par AGCO FINANCE SNC - 41, Avenue Blaise Pascal - 60007 BEAUVAIS CEDEX - Société en nom collectif au capital de 4 724 400 € - 388 432 023 RCS BEAUVAIS»

AVENIR MOTOCULTURE
21 Arc sur Tille **03 80 63 07 77**
21 Ménétreux-le-Pitois

BAZOLLES MOTOCULTURE
58 Bazolles **03 86 38 97 09**

ETS GATELLIER
58 Suilly-la-Tour **03 86 26 33 93**

SARL LUCAS
89 Cruzy-le-Châtel **03 86 75 20 98**
21 Leuglay - 89 Vassy Etaule
89 Nuits-sur-Armançon

SARL MORTIER
21 Censerey **03 80 84 43 76**
71 St Bonnet - 71 Étang/Arroux

SOMAC
89 Perrigny **03 86 94 25 70**
89 Soucy - 10 St. André les Vergers

LES NOUVEAUTÉS - LES NOUVEAUTÉS - LES NOUVEAUTÉS - LES NOUVEAUTÉS -

Case Ih
6 modèles de Farmlift


Crédit : Case

Case Ih propose une gamme de six chargeurs télescopiques baptisés Farmlift qui compte des modèles de six, sept et neuf mètres. la gamme va du Farmlift 525, spécialement conçu pour une utilisation sous hauteur limitée et dans les étables, au Farmlift 935 adapté aux travaux de levage de charges lourdes à de grandes hauteurs. Leur puissance va de 74 ch (Farmlift 525) à 143 ch (Farmlift 635 et 742) pour une hauteur de levage maximale respectivement de 5,7 et 9,6 mètres. Le Farmlift 632 de 110 cv peut soulever au maximum 3,2 tonnes à 6,1 mètres de haut maximum au Farmlift 935 de 121 cv maxi qui soulève un poids similaire (3,5 tonnes) à 9,6 mètres de haut maximum. Les modèles Farmlift 632 à 935 sont équipés des derniers moteurs FPT NEF 4 offrant un couple élevé et conformes aux normes d'émissions EURO IIIB. Ils bénéficient également du système éprouvé Efficient Power de Case IH qui repose sur la technologie de réduction catalytique sélective (Selective Catalytic Reduction, SCR) permettant de réduire à la fois les émissions et la consommation de carburant. Les Farmlift de Case IH bénéficient d'une transmission Powershift 4x3 (pour les modèles 632 et 935) et 6x3 (pour les modèles 635 et 742) avec fonction Autoshift permettant une vitesse maximale de 40 km/h. Toutes les fonctions essentielles comme la flèche, les changements de direction et de rapport, sont à portée de main sur le joystick de la machine. Les Farmlift disposent d'un débit hydraulique jusqu'à 120 l/min, tandis que les modèles 635 et 742 disposent d'une pompe à cylindrée variable d'une capacité de 140 l/min. La flèche télescopique est dotée d'une nouvelle structure en double U. Trois modes de direction sont possibles : 2 ou 4 roues directrices et crabe.

Dieci
La famille des chargeuses prend de la puissance


Crédit : G.Loisel

Dieci complète par le haut sa gamme de chargeuses télescopiques Agri Pivot, avec l'arrivée du modèle T80. Encore à l'état de prototype, sa commercialisation est prévue pour le second semestre 2015. Côté motorisation, le constructeur adopte un bloc FPT de 140 ch répondant aux normes Tier 4f. La T80 bénéficie d'une transmission hydrostatique à deux gammes avec doubleur à passage sous charge. D'un poids opérationnel de 8 tonnes, la chargeuse est capable de lever jusqu'à 6,2 tonnes, bras rentré et en ligne. L'oscillation se fait sur l'essieu arrière, comme le reste de la gamme. Le débit hydraulique est porté à 114 l/min, via une pompe à engrenage. La T80 bénéficie de distributeurs flow sharing. Elle est chaussée de pneumatiques XMCL de 400/70R24. Actuellement 5 modèles composent la gamme. Ils seront prochainement rejoints par un sixième, aux capacités accrues, baptisé T90.
Motorisation : FPT 140 ch. **Hydraulique :** pompe engrenage 114 l/min
Charge maxi : 6,2 t. **Hauteur maxi de levée :** 5,45 m

JCB
Quatre nouvelles agrochargeuses


Crédit : G.Loisel

Après l'arrivée l'an dernier de la grosse 435S, le renouvellement de la gamme d'agrochargeues JCB Farm Master se poursuit avec quatre nouveaux modèles. Les trois premiers modèles adoptent un moteur JCB EcoMax 4 cylindres 4,4 l répondant aux normes Tier 4i sans FAP, ni SCR. Seule la 418S conserve un moteur Cummins 6 cylindres 6,7 l (EGR+DOC). Tous les modèles adoptent une nouvelle cabine plus spacieuse offrant de nombreux rangements, un tableau de bord repensé avec écran couleur et une climatisation automatique. Une commande électro-proportionnelle fait son apparition pour les 3e et 4e fonctions hydrauliques, ainsi qu'une fonction débit continu. Les deux modèles Agri disposent d'une transmission à quatre rapports et convertisseur de couple, tandis que les Agri S profitent de six rapports avec un convertisseur (verrouillable sur la 418S). Mise à part la 411, ces agrochargeuses profitent d'un circuit hydraulique load sensing alimenté par une pompe à débit variable de 156 l/min. La 418S se démarque par un châssis arrière entièrement redessiné. **Modèle :** Farm Master 411 Agri, 413S Agri, 417 Agri, 418S Agri.
Puissance : 110, 145, 125, 173 ch. **Poids:** 8,7; 8,7; 10; 10 t



DAFP MATERIEL AGRICOLE

TOUCY Route de Joigny	**03 86 44 00 77**
VENOY Sortie A6 Auxerre Sud	**03 86 44 00 19**
COULON SERVICE Sementron	**03 86 44 24 16**

et ses agents

Ets Jerusalem - Ancy-le-Franc **03 86 75 11 14**
Ets Boblin Michel - Bray-sur-Seine **01 60 67 14 16**

JCB Agri
Trois nouveaux Telescopic


Crédit : G.Loisel

Le constructeur anglais complète sa gamme avec une machine compacte, le JCB 525-60 AGRI, de 1,95 m de haut et 1,80 m de large, une machine basse, le JCB 536-70 LP AGRI, (3,6 t de capacité et 7 m de hauteur de levage sans dépasser les 2,33 m de hauteur hors tout) et le 560-80 disponible désormais en version AGRI SUPER. Ce dernier bénéficie d'une transmission à 6 rapports powershift dont les deux derniers s'accompagnent d'un verrouillage de convertisseur de couple. Cette transmission améliore les capacités routières de cette machine lourde pouvant rouler à 40 km/h. Avec ses 6 t de capacité, son hauteur de levage à 7,90 m et son moteur JCB EcoMAX T4i de 145 cv, cette machine est destinée aux besoins des grandes exploitations. Par ailleurs, JCB étend sa garantie constructeur à deux ans sur l'ensemble de sa gamme Telescopic.

LES NOUVEAUTÉS - LES NOUVEAUTÉS - LES NOUVEAUTÉS - LES NOUVEAUTÉS -

Manitou
Le MLT 960, de fortes capacités.



Crédit : Manitou

Présenté au dernier salon Pollutec à Lyon, le MLT 960 est un chariot télescopique disposant d'une charge nominale de 6 tonnes et d'une hauteur de levage de 9 m. Il est équipé d'un moteur John Deere Stage IIIB / Interim IV – d'une puissance de 141 cv. En outre, le MLT 960 est capable de lever 2 tonnes de charge jusqu'à 9 m. Le LSU (Load Sensing Ultra) et le débit hydraulique de180l/min combiné au JSM² (mono levier) permettent des mouvements simultanés, rapides et dosés dans leur proportionnalité quel que soit le régime moteur. 3 niveaux de confort sont proposés : Classic, Premium et Elite. La MLT 960 est nouvellement équipée d'une transmission à variation continue (CVT), qui offre une accélération constante et sans rupture de couple. La CVT adapte en permanence le régime moteur et le couple appliqué pour correspondre au mieux à l'adéquation économie/vitesse imposée par l'opérateur selon le travail effectué. En option, la MLT 960 est équipée de l'ECS (Easy Connect System), facilitant le changement d'accessoires, du frein pneumatique pour remorque et de différentes tailles de pneus.

Pichon
Les chargeurs articulés relookés



Crédit : Manitou

Les seize modèles de chargeurs articulés, offrant des hauteurs de levage jusqu'à 4,50 m, bénéficient d'un nouveau design. Modernisé, il permet d'intégrer un canopy ou une cabine répondant aux normes Fops et Rops. Le contrepoids intégré au châssis fait progresser les capacités de levage, tandis que les garde-boue intégrés limitent l'encombrement. Le nouveau capot arrière bombé améliore la visibilité et l'accès aux points d'entretien. Le confort et l'accessibilité à la cabine progressent. Un toit en partie vitré améliore la visibilité en hauteur. En version télescopique, l'utilisateur profite d'un joystick intégré à l'accoudoir et d'un dispositif antibasculement conforme à la norme EN 1500.

Moteur Caterpillar : 1,1 et 2,2 l
Puissance : 26 à 60 ch

Massey ferguson
Nouveau MF 9305 Xtra



Crédit : Massey fergusson

Massey Ferguson élargit sa gamme de chargeurs télescopiques MF 9000 avec l'introduction du nouveau MF 9305 Xtra, plus compact grâce à un chassis de 2,10 m de large et une hauteur de 2,10 m (sur des roues de 20 pouces). Il propose une capacité de levage de 3 t et une hauteur de levage maximale de 5,80 m. Alimenté par un moteur Deutz 3,6 litres Tier 4i développant 100 ch, le MF 9305 dispose d'une transmission hydrostatique deux gammes autorisant une vitesse de pointe de 40 km/h. Le système hydraulique auxiliaire à centre ouvert offre un débit performant de 100 l/min, alors que quatre distributeurs électro-hydrauliques à tiroir cylindrique et à détection de charge permettent à l'opérateur d'utiliser simultanément trois fonctions avec une grande précision. La suspension de flèche est disponible en option. Le MF 9305 Xtra accueille une nouvelle cabine en accord avec le style de la gamme Massey Ferguson. Une nouvelle fonctionnalité fait son apparition : le Smart Handling System (SHS) utilise le menu d'affichage pour permettre à l'opérateur de régler le débit hydraulique au niveau maximal disponible pour un levage plus régulier et précis. Autre innovation : le mode ECO permet de gérer le débit d'huile et le régime moteur afin de réduire la consommation de carburant.

Mx
Un support pour joystick multifonction adaptable



Crédit : MX

Compatible avec l'intégralité des joysticks multifonction, le support Multi-Arm System permet de disposer de la commande du chargeur frontal en bout d'accoudoir. Ce dispositif s'adapte sur l'ensemble des sièges du marché, avec ses trois dimensions disponibles, et épouse parfaitement les mouvements de ces derniers. Le Multi-Arm System autorise également jusqu'à six mouvements différents : profondeur, hauteur, inclinaison avant/arrière, inclinaison droite/gauche, rotation droite/gauche et rotation poignet.

VOTRE PARTENAIRE DE MANUTENTION

DEMANDEZ une DÉMO d'un JCB 531-70 Tier4

Financement 5 campagnes à 0,99%
1ère échéance à 12 mois*

* Valable sur toute la gamme télescopiques et agrochargeurses jusqu'au 31/05/2015. Sous réserve d'acceptation du dossier.



SAV manutention spécifique

: Dans la gamme JCB AGRI, il y a 31 modèles et versions à châssis rigides et articulés, de 49 à 145 cv

SARL GIACOMEL
ZA Granges Hautes - Auxonne - 03 80 27 08 00 - giacomelagri.com
JCB AGRI
La Puissance d'un Leader

LES NOUVEAUTÉS - LES NOUVEAUTÉS - LES NOUVEAUTÉS - LES NOUVEAUTÉS -

Merlo
Quatre nouveaux modèles


Crédit : Merlo

Le constructeur italien poursuit son renouvellement de gamme avec l'arrivée de 2 modèles Turbofarmer Medium et Duty et deux Turbofarmer compacts. Bénéficiant de la conception modulaire des Turbofarmer 2 lancés en 2014, ces appareils disposent de la nouvelle cabine d'un mètre de large qui s'illustre par sa visibilité, ses nouvelles commandes et une climatisation repensée. La suspension de cabine exclusive à Merlo est disponible en option. Ces 4 appareils sont équipés, de série, du système breveté Merlo EPD (Eco Power Drive) en mesure de réduire les consommations (et donc les émissions de CO_2) de 18% et du système Fan Drive améliorant le nettoyage des filtres du radiateur..Deux nouveaux modèles compacts. Les deux nouveaux modèles compacts TF 33.7 et le TF 30.9 disposent désormais de 2 motorisations : 75 ch et 120 ch, toutes deux Euro 3B. Ces nouveaux modèles garantissent des performances supérieures à celles de la gamme précédente : la portée maximale du TF 33.7 est augmentée de 100 kg (elle passe de 3200 à 3300 kg) et la hauteur maximale de levage passe à 7 mètres (contre 6 sur le P 32.6). La portée maximale du TF 30.9 est augmentée de 200 kg par rapport à celle du P 28.8 (de 2,8 t à 3 t) et la hauteur maximale est passe de 8 à 9 m. Le TF 33.7 et le TF 30.9 sont également disponibles dans la version L (LOW PROFILE), avec une hauteur de seulement 2 m tout en maintenant la même cabine que celle des modèles standards. Deux nouveaux modèles Medium Duty.Les deux modèles TF 35.7 et le TF 33.9 ont été créés pour offrir un plus grand nombre de solutions que celui du modèle précédent en termes de portée (le TF35.7 garantit une augmentation de 3,4 t à 3,5 t) et de hauteur maximale de levage jusqu'à 9 m et une hauteur maximale ramenée à 2,25 m.

Merlo
Un télescopique en sécurite



Crédit : Merlo

Le dispositif Transversal Stability System garantit la stabilité transversale du chargeur télescopique, en plus de la stabilité longitudinale voulue par la norme EN15000. Le système Merlo est en mesure de relever cent fois par seconde tous les paramètres liés à la stabilité de l'engin : la charge sur chaque roue, la position de la flèche, la charge levée, ainsi que l'inclinaison du châssis et la reconnaissance de l'accessoire accroché à la flèche. Le TTS intervient en continu en informant l'opérateur par un affichage et un avertisseur sonore en cabine et en bloquant éventuellement les manœuvres qui menaceraient la stabilité de l'automoteur.

Manitou
Moteur Tier 4i avec Ecomode



CP : G. Coisel

Le chargeur télescopique Manitou MLT 625 75 H bénéficie d'une motorisation Kubota de 75 chevaux, répondant aux normes antipollution Tier 4i, via un FAP. Ce télescopique à transmission hydrostatique s'octroie également le dispositif Ecomode, visant à réduire la consommation de carburant.

MX
La gamme T400 complétée


CP : L. Vimond

MX lance le T414, un nouveau chargeur frontal s'intercalant entre le T412, dont il reprend les principales caractéristiques, sauf la hauteur, et le T417. Il s'adresse aux tracteurs de 95 à 15 ch.

Capacité de levage : 2,49 t
Hauteur de levage : 4,60 m

Stoll
Profiline FZ 100

STOLL a présenté au dernier SIMA, le ProfiLine FZ 100, destiné aux tracteurs de plus de 300 cv. Avec une levée d'une hauteur de plus de 5 mètres, le FZ 100 est le plus gros chargeur du monde, selon le constructeur. Le FZ 100 est doté de la cinématique en Z, la fonction bennage éclair, qui réduit le temps de cycle de chargement et la suspension Comfort-Drive. L'option « Return-to-Level » automatique est livrée en standard. En appuyant simplement sur un bouton après avoir benné, le godet revient automatiquement au sol en position horizontal. Toutes les lignes hydrauliques sont passées sous les bras du chargeur, totalement protégées, les bras eux-mêmes sont en acier à haute limite élastique.

BOBMAN RONDO DAN POMI
3 FONCTIONS EN 1 PASSAGE
BALAYER - PAILLER - PASSER LE RABOT



(adaptable sur Télesco)
DÉROULEUSE HE-VA
Foin - Paille - Balles enrubannées

(ensilage ou paille)
ENRUBANNEUSE en continu de balles rectangulaires
AgriDis INTERNATIONAL AIS
Jean-Michel Chenillot (Centre) Tel. 03 86 48 12 64 - Tel. 06 08 95 26 90 **jmc@agridis.com**
Thierry Chenillot (Centre Est) Tel. 04 50 44 28 88 - Tel. 06 08 97 59 88 **tc@agridis.com**

Terres de Bourgogne
Flux RSS Facebook Twitter Google + agribourgogne.fr

LES NOUVEAUTÉS - LES NOUVEAUTÉS - LES NOUVEAUTÉS - LES NOUVEAUTÉS -

Dieci

Une chargeuse télescopique plus musclée



CP : M. Portier

La chargeuse articulée à bras télescopique Agri Pivot T70 de Dieci, est motorisée par un 4 cylindres Kubota 3,8 l répondant aux normes
Tier 4i (EGR + DOC + FAP). Cette chargeuse profite d'une transmission hydrostatique à quatre vitesses (deux gammes avec doubleur). Sa vitesse maximale est de 40 km/h. Malgré un gabarit plus imposant, la T70 conserve une largeur inférieure à 2 m et un rayon de braquage de 4,45 m. Elle est équipée de la même cabine que le reste de la gamme Agri Pivot.

Modèle : Agri Pivot T70
Puissance : 115 ch
Capacité de levage : 4,6 t ; 5,25 m
Débit hydraulique : 114 l/min
Poids : 7 t

Schäffer

Davantage de poussée



CP : . Vilmond-

Schäffer dévoile la chargeuse articulée télescopique 8 610 T. Motorisée par Deutz, elle répond aux normes antipollution Tier 4i, grâce à un DOC. Couplée à ce moteur boosté, la nouvelle transmission procure une plus grande poussée. Pour ce faire, l'architecture globale a été renforcée, notamment au niveau de l'articulation.
Par ailleurs, la chargeuse articulée télescopique 9 660 T bénéficie d'une nouvelle transmission hydromécanique baptisée SDCT (Schäffer Dual Clutch Transmission). Au coût accessible, elle se distingue par une boîte de vitesses à double embrayage couplée à la transmission hydrostatique, améliorant la force de poussée selon le constructeur. Proposant trois plages de vitesses, cette transmission devrait petit à petit se décliner sur les autres modèles de la gamme. L. Vimond

Modèle : 8 610 T
Puissance : 102 ch
Capacité de levage engin droit : 3 t
Hauteur de levage : 5,10 m

Alö

Transport, manutention, stockage



Des outils pour chargeuses et télescopiques. Le spécialiste de la manutention agrandit son offre en outils frontaux et propose une gamme destinée aux chargeurs télescopiques et aux chargeuses. Outre la construction particulièrement robuste, développée en collaboration avec l'Anglais Albutt, cette gamme se différencie par une signalétique de couleur orange (jaune pour les outils de chargeurs frontaux). Deux godets désileurs (2,2 et 2,5 m3) se destinent à des engins soulevant plus de 4 tonnes. Une fourche crocodile déclinée en quatre modèles de 2 à 2,40 m de large (2,3 à 2,8 m3) convient aux télescopiques de 3 à 6 tonnes. Enfin, l'offre est complétée par un godet à céréales de 2 à 2,40 m (1,1 à 2,1 m3) et par une fourche à ensilage repliable dédiée aux chargeuses.





Caravane CLAAS Bourgogne

Un grand tour de secteur



Douze dates sur l'ensemble du secteur de CLAAS Bourgogne auront permis à près de 500 agriculteurs clients ou non de la concession de découvrir la gamme CLAAS en présentation ou au travail, selon les parcelles disponibles et la météo. Démarrée le 14 avril à Baigneux-les-Juifs, cette opération de grande envergure s'est terminée le 30 avril à Semur-en-Auxois après avoir sillonné le chatillonnais, le sud de la Haute Marne, la plaine dijonnaise, la Bresse, l'Autunois et l'Auxois. Au cours de ces journées, les agriculteurs ont pu essayer les Axion 800, Arion 500 et 600, les Arion 400, tracteurs qui ont tous connus des évolutions ces derniers mois, ainsi que l'ensemble de la gamme fenaison. Lemken était également fortement présent à travers ses outils du sol et semis. Les inspecteurs techniques et commerciaux, les démonstrateurs présentaient les déchaumeurs Héliodor et Karat, le combiné de semis Solitair et la gamme charrues. Un aperçu des outils et équipements d'atelier disponible dans les magasins libre-service, complétait l'offre proposée aux visiteurs : nettoyeurs haute pression, fendeuses à buches, combinés à bois, compresseurs, outillage électro-portatif…

La gamme Axion 800 comporte désormais 6 modèles de 205 à 270 cv depuis l'arrivée du 800 et du 820, de 205 et 225 cv. Cette gamme voit également l'arrivée, en cabine, du nouvel écran de contrôle CIS, désormais couleur et de nouveaux ponts avant suspendus Carraro, moins lourds de 300 kg, et augmentant la charge utile d'une tonne pour les petits modèles et jusqu'à deux tonnes pour les deux plus gros. Les Axion 800 adoptent un moteur FPT, six cylindres 6,7, répondant aux normes Tier 4f. Deux transmissions sont disponibles : version Hexashit ou C-Matic à variation continue. On retrouve désormais cette dernière sur les Arion 500 (3 modèles de 145 à 163 cv) et 600 (4 modèles de 158 à 184 cv), de 4 et 6 cylindres. De conception CLAAS, cette CVT nommée EQ 200 se compose d'un réducteur planétaire à étages, de deux pompes hydrauliques et de deux embrayages multidisques. Ainsi, les deux gammes de la transmission passent de l'une à l'autre, sans que le conducteur ne s'en aperçoive, du fait de l'absence d'à-coups et de rupture de couple. La nouvelle gamme Arion 400 subit le plus d'évolutions. Elle comprend maintenant 6 modèles de 90 à 140 cv, contre 3 précédemment, motorisés par un bloc FPT de 4,5 l Tier 4f, uniquement grâce à un DOC et un SCR. La transmission Quadrishift intègre quatre rapports sous charge et quatre gammes robotisées, pilotés depuis un joystick multifonction. Les nouveaux Arion arborent un poste de conduite de taille sensiblement réduite pour intervenir dans les bâtiments d'élevage. À plancher plat, celui-ci se décline en quatre versions, dont l'une à cinq montants pour les municipalités. Les autres se décomposent en une cabine basse, une cabine haute simple et une cabine haute avec toit Panoramic. Dédié aux travaux de manutention, ce dernier permet de suivre l'ascension du chargeur sans discontinuité. Les Arion 400 peuvent recevoir en option une suspension de pont avant Proactiv.

Tous ces tracteurs peuvent être équipés des systèmes de guidage CLAAS : GPS Pilot Flex ou Auto Pilot. Le premier est utilisé avec un volant motorisé, qui se monte facilement et rapidement d'une machine à l'autre. Le second est intégré au tracteur et commande l'hydraulique de direction de la machine. Denis Guenat, directeur de CLAAS Bourgogne, se réjouit du succès de ces journées : «*Les agriculteurs ont pu se familiariser avec nos gammes. Beaucoup sont agréablement surpris de la transmission C-Matic à la retenue et globalement du confort et de la qualité de finition des tracteurs CLAAS.*»

▶ Des professionnels à votre service

L'Eleveur Bourguignon
«EN PROMO»
Électrificateur panneau solaire et boitier antivol
A découvrir dans notre magasin avec le plus grand choix de la région
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly en Auxois

Prestataire de découpe
Bœuf
Veau
Agneau
Porc
Mise sous vide
Mise en carton
Étiquettage réglementaire
Livraison possible
Atelier découpe agréé CE
sarl JL Pugeault
6 rue Lavoisier - Beaune (21) 03 80 24 08 27
pugeault.jean-luc@sfr.fr 06 25 94 65 16

Entrepreneur agricole
RECHERCHE TRAVAUX MOISSONS
sur région bourgogne
Coupes spéciales colza, maïs, tournesol.
FLORENT PROMMER 21 Fontangy - 06 81 32 69 56
eta.prommer@gmail.com

CAMÉRAIL
Sur le terrain. Avec vous !
SURVEILLANCE VELAGES & SECURITE DES BATIMENTS
Conditions Spéciales Morte Saison
Nièvre & Yonne : Olivier VIRMONT 06 73 69 80 21
Côte d'Or : Alain GIMET 06 07 43 69 12 info@camerail.com

POLARIS Polaris 570 Sportsman
6 513 €HT
Agent
Garage du Mouësse
51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Insolite

Pulvériser avec un cheval

Le regain d'intérêt de la traction animale en viticulture voit s'étoffer ses applications, notamment la pulvérisation.

«*La traction animale véhicule à tort une image rétrograde et sans technologie*», s'insurge Oronce de Beler, négociant en vin et dirigeant d'Equivinum, qui fabrique des outils pour la traction animale. «*Outre les outils de travail du sol les plus simples, il est aujourd'hui possible d'embarquer de la technologie : la pulvérisation en fait partie.*» Et il y a de quoi faire : le plan Marshall a stoppé net les progrès techniques en matière de traction animale. Ces dernières années, le regain d'intérêt a ouvert la porte au progrès dans ce domaine, en appliquant et en adaptant les technologies des machines agricoles actuelles. Grâce à des batteries électriques, il est désormais possible d'animer des pulvérisateurs. La société Equivinum propose déjà deux modèles de petits pulvérisateurs pour la biodynamie. Ils génèrent un brouillard ou des gouttelettes pour l'épandage de bouse de corne ou de silice.

Une pompe électrique à engrenage et six turbines

Pour l'application de cuivre et de soufre, le girondin Bortolussi présentait il y a deux ans son pulvé Régional à traction animale. L'appareil traite trois rangs grâce à une pompe électrique à engrenage (pression maxi de sept bars) et à six turbines animées par une batterie. Cette dernière est rechargée en continu par les roues via un système d'alternateur. «*Deux pompes hydrauliques manuelles permettent de régler l'écartement des descentes. La régulation est à pression constante : un cheval avance à vitesse régulière autour de 4 km/h, explique Michel Bortolussi. Dans les montées, il aurait même tendance à avancer un peu plus vite.*» D'un poids en ordre de marche de 800 kg (cuve de 300 litres), l'appareil encore en cours de test est équilibré pour ne pas surcharger l'animal.

La société Equivinum travaille également sur un pulvérisateur pour vignes étroites. Le prototype est équipé de batteries lithium-ion, du débit proportionnel à l'avancement (capteur sur la roue) et de panneaux récupérateurs pour limiter les pertes, les pollutions, mais aussi protéger l'environnement du cheval. Sur ce point, l'appareil girondin est à jets portés et utilise des buses anti-dérive générant de grosses gouttelettes de façon à retomber avant d'atteindre les naseaux de l'animal. «*De plus, les brancards sont assez longs*», ajoute Michel Bortolussi.

LUDOVIC VIMOND



Grâce à l'emploi de batteries, il est possible désormais de pulvériser avec un animal de trait.

Le travail du sol n'est pas en reste

La pulvérisation n'est pas le seul domaine du machinisme viticole adapté à la traction animale. En témoigne le châssis porte-outils Le Breton de la société bordelaise Viti-Méca récompensé du premier trophée à la journée de l'innovation hippomobile à Romagne dans la Vienne en août dernier. Composé de trois roues, ce porte-outils de 285 kg dispose d'une voie variable (manuelle, électrique ou hydraulique) et de deux relevages indépendants (électriques ou hydrauliques) pouvant recevoir une double décavaillonneuse, des disques ou une charrue de buttage, une griffe, un semoir, etc. Monté sur aimant, le boîtier de commande pilote cinq fonctions : hauteur gauche-droite, relevage gauche-droite et dévers.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 29/04 au 05/05/2015	Bourg-en-Bresse 05/05/2015	St Christophe-en B. 29/04/2015	National 29/04 au 05/05/15
Vaches viande (V)	U		NC	4,02 €	4,03 €
	R	3,65 €	3,70 €	3,74 €	3,64 €
	O	-	3,35 €	-	3,25 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,30 €
	O	3,20 €	3,25 €	-	3,18 €
Vaches lait (L)	O	-	NC	-	2,78 €
	P	2,60 €	2,70 €	-	2,56 €
Génisses VML	U	4,10 €	4,25 €	4,60 €	4,27 €
	R	3,87 €	3,85 €	3,96 €	3,72 €
	O	-	3,30 €	-	3,09 €
Taureaux VML	URO	-	2,70 €	2,90 €	2,72 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 05/05/2015

	E	U	R
Broutards 6-12 mois			
-200 kg	-	-	-
200-250 kg	-	-	3,31
250-300 kg	-	3,34	3,05
300-350 kg	-	3,10	2,96
350-400 kg	-	2,94	-
400-450 kg	-	-	-
450-500 kg	-	-	-
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R
200-250 kg	-	2,95	-
250-300 kg	-	2,61	2,51
300-350 kg	-	2,93	2,56
350-400 kg	-	-	-
Taurillons 12-18 mois	E	U	R
300-350 kg	-	-	-
350-400 kg	-	-	-
400-450 kg	-	2,80	2,66
450-500 kg	-	2,71	2,49
500-600 kg	-	-	-
600 kg et +	-	-	-
Génisses 12-24 mois	E	U	R
300-350 kg	-	-	-
350-400 kg	2,88	2,49	
400-450 kg	-		
450 kg et +			
Taureaux			
+500 kg			
Vaches			
- 5 ans			
5 -10 ans			
+10 ans			
Génisses			
24-36 mois			

Bovins : 955
Apports de saison. 95% de vendus.

Broutards-Taurillons : L'offre est plus mesurée cette semaine ce qui permet de rendre la vente plus dynamique et de renforcee la fermeté des cours. Très forte demande dans l'ensemble des broutards de nouvelle saison

Laitonnes-Génisses 18 mois :Bonne demande et vente plus facile.

Taureaux : Belle présentation et cours reconduits.

Vaches et Génisses 30 mois : Davantage d'acheteurs sont présents cette semaine, mais ceux-ci [illegible] moral sa[illegible]

[illegible] cours sensiblement reconduits en mâles avec très peu d'invendu. Les mâles jeunes et légers étant toujours recherchés pour les pays du Maghreb. En femelles légères les tarifs sont maintenus alors que pour les lourdes le placement reste difficile à des tarifs qui demeurent trop bas. Vente plus rapide en vaches maigres à des tarifs plus fermes que la semaine précédente. Peu d'invendus.

Divers : Une génisse BBB pesant 682 kg vendue 2520 € soit 3,70 € du kg vif. Une vache BBB pesant 630 kg vendue 2020 € soit 3,21 € du kg vif.

Bovins gras : 9
Vaches de viande : 3,74 à 3,90 € de viande. Placement plus fluide cette semaine sans grande variation de tarifs.

Prochain marché bovins le lundi 11 mai 2015 aux horaires habituels.

Sicagemac (pr[illegible]

Bovins (256)		
Broutard		
265 à 370 kg		
380 à 480 kg		2,50 - 2,78
410 à 465 kg		-
Taurillons d'herbe		
300 à 440 kg	-	-
Laitonnes		
170 à 305 kg	450 - 790	2,32 - 2,72
380 à 410 kg	810 - 1070	2,22 - 2,68
Génisses		
440 à 490 kg (16-24mois)	1060 -1070	2,15 - 2,43
385 à 560 kg (24-36mois)	900 - 1050	1,90 - 2,33
Taureaux		
840 à 1140 kg	1260 - 1890	1,50 - 1,66
Vaches		
Vaches légères	720 - 1150	
Vaches entre deux	1160 - 1420	
Vaches lourdes	1450 - 1670	

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 29/04/2015

	U	R
Broutards		
200 à 250 kg	3,30	3,00
250 à 300 kg	3,09	nc
300 à 350 kg	3,02	2,78
350 à 400 kg	nc	nc
400 à 450 kg	2,72	2,55
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	2,65	nc
250 à 300 kg	2,65	2,36
300 à 350 kg	2,52	2,25
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	2,40	2,10
Vaches		
- 5 ans	2,10	1,96
de 5 à 10 ans	1,93	1,80
+ 10 ans	-	1,77

Broutards, Laitonnes : La présentation des broutards est plus hétérogène, les veaux légers inférieurs à 10 mois continuent à se commercialiser correctement, la vente est plus difficile dans les autres catégories, dans les laitonnes y il a beaucoup d'invendus, essentiellement la marchandise destinée à l'Italie trouve preneur.

Vaches-Génisses : commerce plus difficile en toutes catégories plus particulièrement en génisses.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 05/05/2015*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,20 €	2,90 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,90 €	2,70 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,75 €	2,55 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,65 €	2,35 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,50 €	2,25 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,05 €	2,75 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,80 €	2,55 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,65 €	2,40 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,40 €	2,15 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,35 €	2,15 €	-

Tendance : Peu d'apport - vente toujours active dans les mâles.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 27/04/15 au 03/05/2015*

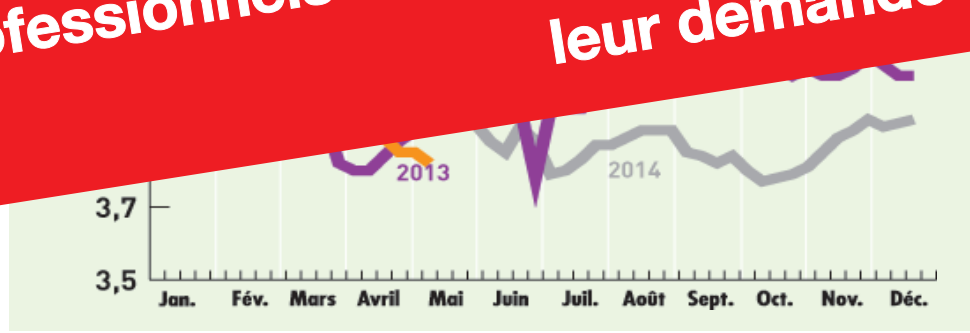
	E	U	R
Mâles 6-12 mois			
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,86 €	-
350 kg	-	2,70 €	-
400 kg	-	2,64 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,45 €	-
500 kg	-	2,30 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,46 €	2,44 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,22 €	-

Tendance :
Quorum non atteint.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 27/04/15 au 03/05/15*

	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Jeunes Bovins 12 à 24 mois							
Viande hors BI/Parth	-	3,82 €	3,65 €	3,54 €			
Races mixte		-	3,44 €	3,43 €	3,42 €	3,39 €	
Races lait					-	3,24 €	3,24 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	3,44 €	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	2,96 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,09 €	4,02 €	3,92 €	3,77 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,08 €	3,99 €	3,90 €	3,85 €			
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	4,28 €	-			
Races mixte	-	-	-	3,43 €	3,39 €	-	-
Races lait				-	-	2,87 €	2,80 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-			
Viande +350 kg	4,49 €	4,37 €	[illegible]				

tendance : Quorum [illegible]



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 27/04/15 au 03/05/15*

	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Jeunes Bovins 12 à 24 mois								
Viande hors BI/Parth	4,01 €	3,95 €	3,86 €	-	-	-	-	
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,71 €	4,26 €	4,09 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	3,99 €	3,96 €				
Races mixte					3,42 €	3,36 €		-
Races lait						-	2,86 €	2,82 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,91 €	4,72 €	4,37 €	4,19 €				

Tendances SEM. 19 / 2015

Bovins de boucherie

L'activité reste tendue dans le secteur allaitant. Le déséquilibre offre/demande pèse de plus en plus sur la tendance de la viande. Les abatteurs ont des stocks faute de débouchés suffisants (manque de consommation). La tension est marquée avec des tarifs qui peinent à se maintenir dans les femelles haut de gamme. Les animaux de milieu de gamme ne se portent pas mieux, avec des disponibilités souvent suffisantes pour ces semaines écourtées. Les tarifs sont très discutés avec un tri marqué dans les Limousines, les Charolaises ou les allaitantes de choix secondaire. En réformes laitières, les sorties se tassent, mais les industriels font monter la pression pour limiter la hausse dans les vaches Frisonnes et Montbéliardes. En jeunes bovins, toujours pas d'éclaircie commerciale avec un marché européen qui reste chargé et baissier. ■

Bovins d'embouche et d'élevage

La stagnation des prix de la viande et des perspectives assez pessimistes entraînent une très grande prudence chez les acheteurs. Les bonnes génisses et jeunes vaches Charolaises lourdes ou avec du potentiel restent recherchées et normalement valorisées. Le placement est un peu plus calme pour le bétail ordinaire à herbager avec un tri plus marqué dans les animaux plus communs ou âgés. ■

Broutards

Pas de grand changement dans les mâles avec des besoins réguliers à l'export pour une offre qui tend à s'amenuiser. La demande reste ciblée sur les mâles de moins de 300 kg avec des tarifs qui se stabilisent à des niveaux élevés. L'activité commerciale est également régulière pour les bons broutards Charolais, Limousins de 350 à 450kg. Dans les femelles, les disponibilités sont importantes alors que les débouchés se limitent à deux pays : l'Italien dans les lourdes et l'Espagne dans les ordinaires. Le commerce est laborieux avec une nouvelle dégradation des prix dans la moyenne marchandise. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

La tendance est au maintien des cours avec un équilibre entre une demande pénalisée par un manque de place (retard de sortie) et des disponibilités en baisse. Les tarifs sont reconduits pour la plupart des veaux Frisons, Normands, Montbéliards ou croisés laitiers convenables. Dans les veaux allaitants, si les tarifs se maintiennent dans les très bons veaux croisés, mais les acheteurs accentuent la pression dans les sujets ordinaires. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 20 avril) :
«Au regard des incohérences que présentent les cotations par rapport à un marché particulièrement actif, les représentants de la Fédération Nationale Bovine demandent la suspension des cotations des Gros Bovins Entrée Abattoirs».
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 20 avril) :
«Cours facilement reconduits sauf en femelles lourdes.»

SUSPENSION DES COTATIO
Les responsables professionnels de la FNB siégeant aux C
leur demande de s

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 11/05/2015*

Agneaux (252)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	**3,01 - 3,39**	-
Gras (38-44 kg)	-	**3,01 - 3,36**	-
Gras (44-50 kg)	-	**2,95 - 3,15**	-
Gras (+50 kg)	-	-	-
Laitons (32-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (60)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	**1,10 - 1,31**	**0,94 - 1,09**	-
Divers			
Béliers:	**1,06 -1,66**		
Agneaux maigres :	-		
Caprins : 19 à 43 €	**0,38 - 1,79**	-	
Boucs :			

Ovins : 559

Apports de saison. 98% de vendus.

AGNEAUX : Malgré que l'offre dépasse de beaucoup les annonces, elle reste modérée mais de qualité très correcte. Les besoins sont limités et les cours à nouveau en légère baisse.

BREBIS : Sortie plus hétérogène, tarifs à peine reconduit.

Effectifs : Agneaux: 390 - Brebis : 141 Béliers : 13 - Caprins : 15. Divers : 0.

Prochain marché : le jeudi 28 mai 2015 (pesée 6h30 - vente 9h00). Pensez à annoncer vos animaux avant vendredi 15 mai 18h.

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 04/05*

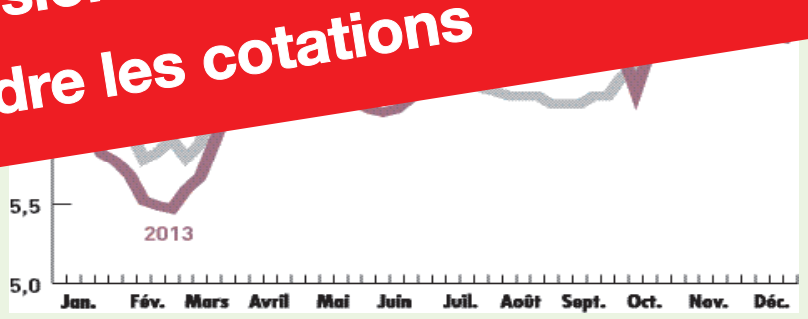
Ovins : 49	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	**70 - 85**	**1,88 - 2,06**
Agneaux gras	**118 - 140**	**2,75 - 3,10**
Brebis	**58 - 90**	**0,89 - 1,11**
Béliers	**85 - 105**	-

Cours fermes dans l'ensemble des catégories. Vente globale.

Le prochain marché aura lieu le lundi 18 mai, aux mêmes horaires.

prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 20/04/15 au*

	Poids	U	R
Couvert	13 -16 kg	-	**6,58 €**
Couvert	16-19 kg	**6,90 €**	
Gras	13 -16 kg	-	
Gras	16-19 kg		



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 20/04/2015 au 26/04/2015

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,30 -0,15	7,30 -0,09	-	-	-	-	-
	R Var.	6,97 -0,09	6,94 -0,07	6,76 -0,12	-	6,68 -0,15	6,69 -0,18	-	-
	O Var.	6,31 0,13	6,30 0,18	6,02 -0,02	-	6,33 -0,13	6,26 -0,12	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	7,13 -0,21	7,11 -0,18	6,28 -0,27	-	6,90 -0,08	6,63 -0,19	-
	R Var.	6,78 -0,26	6,81 -0,21	6,78 -0,12	6,06 -0,11	6,58 -0,17	6,54 -0,12	6,32 -0,15	5,87 -0,07
	O Var.	6,53 -0,09	6,62 -0,05	6,71 -0,05	6,14 -0,03	6,22 -0,10	6,18 -0,15	6,01 -0,20	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	5,54 -	-		5,83 -0,11	5,64 -0,11	-
	O Var.	-	-	-	-	-	5,72 -0,16	-	-

Zone nord : Agneaux : Demande significativement inférieure à l'offre d'ou la baisse généralisée des cours. Brebis : Marché fluide.
Zone sud : Application du réseau.

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 49 à 52

Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues[1]	Prix moyen en €/kg[2]	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
49-50/2014		**204 700**	**0,21**	-	-	**6**
51-52/2014		**9470**	-	-	-	**6**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules

Bourg-en-Bresse du 19 janvier 2015

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 5,00 à 6,00 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 7,80 à 8,40 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : . . . 7,00 à 7,50 euros/pièce
Pigeons : 6,50 à 7,00 euros/paire
Pintades : 8,50 à 9,00 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,00 à 4,50 au kg vif
Lapins : 4,00 à 4,50 au kg vif
Œufs : 2,50 à 3,00 la douzaine

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport) Récolte 2014

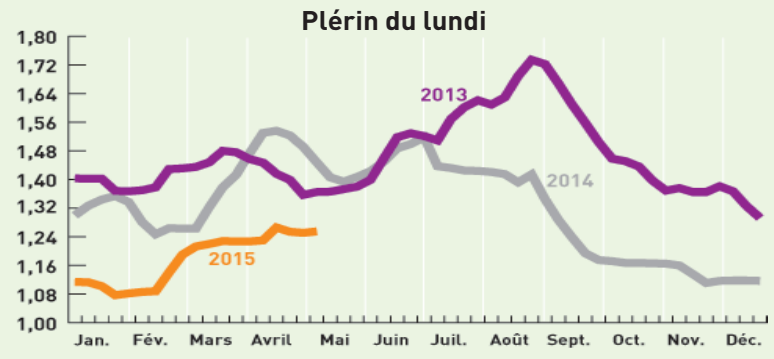
	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	170 €	150 à 170 €
2e coupe	160 à 170 €	150 à 160 €
3e coupe	160 à 170 €	150 à 160 €

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (15895 porcs présentés) *Cotations du Lundi 04 mai 2015*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,255 euros**

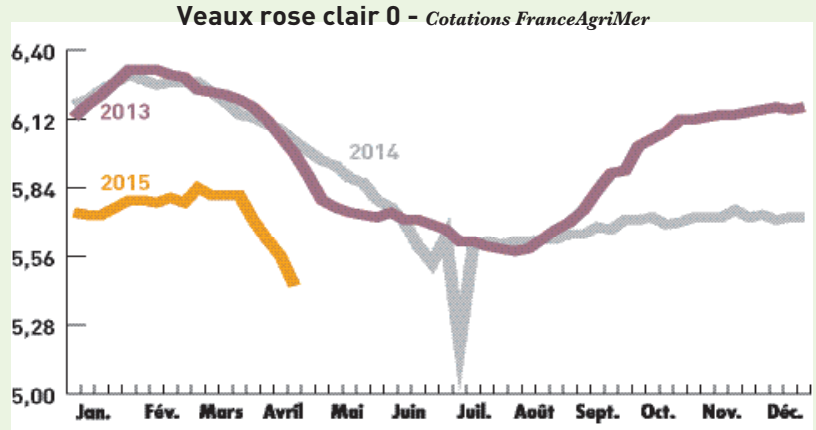
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 24/04 au 30/04/15*



Veaux de l… 4/15 au

				-	
		275-355 €	210-260 €	90-130 €	
		400-460 €	260-310 €	130-160 €	
Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	731	230-350 €	190-280 €	105-205 €	60-110 €

Veaux rose clair 0 - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 27/04/15 au 03/05/2015*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,45 €**	**2,34 €**	**1,45 €**	**–**
Bons	**2,17 €**	**1,86 €**		

Céréales

Marché du 05 mai 2015

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte-d'Or	76/220/11 mini		inc.	C
	fourrager	avr.-juin	148	N C
Nord Côte-d'Or	76/220/11		inc.	C
	fourrager		inc.	C
Aube/Yonne	fourrager	avr.-juin	145	N C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 63-64 kg/hl	avr.-juin	150	N C
Sud Côte-d'Or	selon PS	avr.-juin	145 à 150	N C
Nord Côte-d'Or	62/63 kg/hl		inc.	C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Haute-Saone	50 kg/hl		inc.	C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Cote d'or-Haute Saône			inc.	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne/		avr.-juin	140	V C
		juin-juil.	144	V C
Sud Côte d'Or/Saône et Loire		avr.-juin	135	N C
MAÏS	**RÉCOLTE 2015**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte d'Or/Saône et Loire		3 d'oct.	150	N C
POIS	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne/Cote d'Or		mai-juin	205	N C
FÉVEROLLES	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/	alim.animale	avr.-juin	220	N C

FAIT
ONS DEMANDEE PAR LA FNB.
ommissions de Cotations ont réitéré auprès de FranceAgriMer
uspendre les cotations

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur Same Fruttuto 85 II année 2003, 850 heures, 3 distributeurs double effet att. auto masse pneu 10% usure freins hydro
✆ **06 40 48 69 50 hr**

38 - Vds tract. IH645 direction assistée pneus AR neufs, char frontal 4 vérins 7500 H an. 1978.
✆ **06 71 34 06 56**

42 - Vds Manitou 634.120 Lsu 3900 h tbe IH 423 + rabot à lisier Dac 2 stations 2 silos 9 T dal pr pièces
✆ **06 60 34 99 58**

42 - Vds cse cess. RB cha. variable 150 fan. 5.50 m broyeur Axiale 2.70 m pince balle enrubann. Rotavateu Howard 1.80 m roues jumelées 16 9 34 Lamborghini Formula 115 charrue Huard 3 cor
✆ **06 82 02 83 33**

54 - Vends tracteur Case IH Puma cux 145, 2012, 1250 H, rel avant, vario, entretenu concess. 4 distri élec. TBE 64.000 euros HT.
✆ **06 51 69 02 01**

74 - Renault master bétaillère an 2009 150 000 km, tbé, carrosserie Capelli Tardy.
✆ **06 07 94 47 88**

84 - Vends tracteur Fiat 640 avec tunneleuse à arceau + arceau à boucle plastique 2 m et 1,80.
✆ **06 09 09 57 18**

Travail sol

21 - VENDS herse rotative Kuhn HR 4002, très bon état, dents neuves, revisée portacourt, 5 500 euros à débattre (réf. 2003)
✆ **06 18 44 14 19**

Récolte

01 - Vds faucheuse conditionneuse FC 283 GII, portée, très bon état, peu servie
✆ **06 73 70 69 29**

01 - Vds faucheuse Kuhn GMD 802 - pirouette Kuhn 7501 - andaineur Fella 2 toupies - presse RBX 452 Dal pour veaux
✆ **06 67 60 56 82**

07 - Vds cause Ret Ensileuse+622 Cpe disque+Pick-Hump+Faucheuse cond. à volet 2,8 Autochargeuse Potiger 22 CTX. Tout en TBE.
✆ **06 07 89 04 86**

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Arobale, Krone (réf. 190A)
✆ **06 29 81 80 05**

26 - Vds ramasseuse à noix pour pièces (6 verrins E,T,C) 700 euros à deb., remorque Roche fruitière 5 palettes double essieu anti secousse 4000 euros.
✆ **04 75 84 45 14**

38 - Vds Faucheuse CLAAS 2650 DISCO PLUS de 2003 - a fauché 30 ha pa an - cause cessation
✆ **06 08 57 63 24**

38 - Vds faucheuse conditionneuse Lély splendi mo 240 Tc TBE de 2006 : 3700 euros HT.
✆ **06 84 05 20 80**

39 - Vds faucheuse rotative Kuhn 2m, Pottinger 3m conditionneuse andaineur double Krone plateau fourrager 6 ou Din 6,40 entre échelles, surélévateur AV ou AR pince bottes Altec. Tracteur Ford 75 ch DA + chargeur, mélangeuse bol Zago 13 m3. Livraison assurée
✆ **03 84 70 02 77 h r**

42 - Vds girofaneur GF 3701 Kuhn 4 toupies pneumatiques balon attelage 3 points fourche ar. hydr.
✆ **06 01 71 52 93**

58 - VENDS presse BR Claas Variant 260, année 2005, Pick-Up, large, première main, TBE (réf. 200A)
✆ **03 86 78 70 37**

71 - Vds giro faneuse Fella 4 toupies 540 hydro, andaineur Fella 425 roue tandem, rigoleuse,, T. B. état.
✆ **06 14 23 83 37**

71 - Vends faucheuse Kuhn GMD 702, largeur 2,80 m, bon état.
✆ **06 49 26 87 26**

71 - Vends andaineur Kuhn GA 8521 de 2007, andain central, bon état, 14.000 euros.
✆ **06 75 28 47 79**

74 - Vds pirouette Deutz-Fahr Condimaster 5521 4 toupies 5,50 m, be, hivernage abritée.
✆ **06 84 05 67 11**

74 - AV tract. MXV100 2005, 4000 h, andaineur 2 t, faneuse 6 t, presse BR pont roul. Stepa, autochargeuse.
✆ **06 09 23 69 98**

74 - Semoir engrais Khun MDS 932 M, andaineur 4121, GM Master drive citerne Meta. 8000 l.
✆ **04 50 60 54 70**

89 - RECHERCHE auto-chargeuse petites bottes NH 1006 ou autre (réf. 1908)
✆ **06 70 98 33 82**

Traitement

71 - Vends pulvé 2010, montage MB trac, JCB, Xylon - hydro pulvé 2.000 litres, rampe 27/28 m aux normes, contrôle valide, 15.000 euros.
✆ **06 75 28 47 79**

Irrigation

26 - Vds électro pompe Caprari HVP50/3 30cv 380v +1 moteur 380v 30cv neuf en remplacement B.P.
✆ **06 81 13 70 92**

38 - URGENT, vend tuyaux goutte à goutte (bobines de 50 à 150 m) longueur totale 6000 m - année 2000 - asperseurs 4 l/h. 150 euros le lot
✆ **04 76 38 23 00 HB**

69 - Vds enrouleur Irrifrance 220x50 diam. Pleuride 1997 TBE.
✆ **04 78 90 58 71 soir**

Manutention

38 - Vend fourche à fumier faucheu. avec bati adapté sur NF 350.
✆ **04 76 05 22 67 HR**

Agri. divers

01 - Vds cause cess tracteur MF 5455, 105 cv, 2009, 3600 h - faucheuse Vicon CMP 2901 - 2m90 - pirouette Krone 8 toupies 8m80 - andaineur Kuhn 4521 GM 4m50 - RB 120x120 le tout tbé
✆ **06 87 55 29 38**

19 - URGENT Vds Atomiseur CARRERO 1500L - Tracteur JOHN DEERE 1950 4RM - Lève-palette NOBI M15320 - Chabas 320.
✆ **06 76 44 35 18 ap 20h**

21 - VENDS 40 m. Cornadis Dumas Manuel 48 places, - 1 cellule 120 qx avec vis reprise, - 1 cellule 350 qx avec vis reprise, - 2 boisseaux 3 T. aliment, - 1 boisseau 10 T. aliment, - 1 chaine à godets 12 m., - barrières toutes dimensions, - petites roues AR de traitements Kléber super 3 - 9,5 R 36, - 2 pneus Good Year 18.4 R 38, - mois. batteuse 3850 Laverda, - tracteur 696 Renault. (réf. 1910)
✆ **03 80 96 44 68**
06 73 10 01 13

25 - Cherche benne basculante entre 5 et 8 t, prix raisonnable + vend châssis benne Brimont 6 t tbé.
✆ **06 24 13 17 37**

30 - Vds charrues nonstop 3- 4- 5 socs, cover-crops 24- 28- 32- 36- 40 dis, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, bennes 7- 8- 10- 12 T. Tél 04 66 24 26 11
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vds divers matériels d'élévage andaineur 3,20, pirouette 2 toupies, bétaiilère container à grain 1 à 3 T. remorque plateau 6x2,40 Etc..
✆ **06 82 24 32 45**

38 - Vends vibro. sem. RAu X-sem. 3 mètres état neuf, prix : 3200 euros.
✆ **06 83 32 48 59**

38 - Cherche pièces détachées pour moissonneuse M100 Soméca.
✆ **04 74 58 46 96 HR**

38 - Vends presse Case 200 pour pièce monte foin Samas 11 m prix à débattre.
✆ **06 49 98 71 09 HR**

38 - Vds presse John Deere 336 équipé d'un injecteur de botte en bon état.
✆ **06 17 67 31 20**

38 - Vds faucheuse rotative Kuhn 5 assietees GMD500 De Guillaume pour remorque BL 115 grain ou ensilage état neuf.
✆ **04 76 36 41 23 HR**
06 21 69 68 81

38 - Vends combiné de semis vibro Quivogne + semoir Sulky trés bon état : 3500 euros.
✆ **06 07 22 82 65**

38 - Vends lève palette Cartel pirouette Kuhn 3 toupies.
✆ **06 86 66 43 20**

39 - Vds 2 tracteurs Case IH 833 + chargeur TX60 850 h. Fauch. Kuhn 2D12 GMD600. Fan. 4201. And. JA300. Press. BR Krone BR125. Aplatis. 2014. Char. fourrag. matériel divers.
✆ **06 47 65 86 83**
06 73 13 01 24

42 - Vds dessil. paill. 4.5 m3 Lucas + dess. port. 2m3 + 2 cell. vis ventil. + ensil. train. Omary + herse plate hyd. 4.20 m + charr 3 socs + semoir Vicon + pic bottes + benne Miro 9 T dble essieux + mach. trait. 2x4 Westp + tank lait Japy 2700 L + fauch. rot. 2 M + faneuse 4.40 m
✆ **06 21 87 92 71**

69 - Vds transporteur Honda HP 250 chenilles plateau basculant 2 vitesses M. arrière.
✆ **04 78 90 58 71 soir**

74 - Vds râtelier balles rondes, salle de traite mobile 4 places, autochargeuse 2 essieux.
✆ **06 77 41 54 33**

84 - Cse retraite, Vds tracteur Renault Dionis 130 état neuf 230 H, pulseur TTZ, élévateur, manitou buggy 1800 K à gaz et boss élect. 1500 K + tout matériel vinicole.
✆ **06 88 56 09 51**

84 - Vds atomiseur GB, 1000 L : 1000 euros, charrue Souche Pinet T117 révers. hydr. : 400 euros, bac à vendange L: 3,10 m x l: 1,50 m x H. ridelles : 50 cm : 200 euros.
✆ **04 90 34 22 60**

89 - VENDS tondeuse auto portée Jonsered hydro LT 221, coupe 77e, ramassage arrière, 1 500 euros TTC (réf. 2002)
✆ **06 08 99 11 61**

89 - ACHAT tracteurs 4 RM (même en panne), - MB avec cabine, - presses à rouleaux, - tractopelles (réf. 2006)
✆ **06 35 29 44 20**

Elevage

01 - Vds bétaillère OD libre service PV 1T2 PTC 5T2 cessation
✆ **03 85 31 62 79**

Véhicule

Utilitaire

26 - Vds LT 35 plateau 3t 18000km ct ok + matériels arrosage tuyaux roto 60-80 groupe Deutz+pompe tracteur caisses Allibert 50 30 27.
✆ **04 92 66 01 22**

38 - Vds C15D, 103000 km 2005 cr att. galerie 2 pn neuf av. distr. à 85736 contrôle OK.
✆ **04 74 84 72 44 HR**

67 - Cause cessation vends remorque magasin vitrine bombée Euromag 3000 Alize tous accessoires, disponible à partir du 29 juin.
✆ **03 88 85 20 84**

69 - Vds C150 4x4 Dangel 1,9 l. CT OK 202391 km. Attel. remorque. Batterie neuve, an 1992 2400 euros à Déb.
✆ **04 74 70 87 46**

69 - Ivéco caisse frigo 3T500 130 cv., 32500 kms, 2010, TBE, demi hayon, révisé + Gtie. Tél Gauthier.
✆ **06 07 47 89 24**

69 - Vd 4x4 Defender Land Rover 90 TDS utilitaire 1999 - 97000 km CG 3 places bon état méca.
✆ **06 10 23 46 08**

Achat-Vente

Récolte

38 - Eleveur cherche foin sur pied région St Etienne de St Geoirs-la Côte St André.
✆ **06 81 02 01 20**

39 - Vds miscanthus récolté à l'ensileuse brin 2 à 4 cm pour litière et ration 14 e m3 départ
✆ **06 81 24 86 36**

43 - Vds MAIS PL + MAIS épis, en bottes enrubannées, à partir de 53euros/T, liv assurée.
✆ **06 11 37 50 64**

58 - VENDS 35 HA, herbe sur pied à Marzy - Didier Dequiedt (réf. 1903)
✆ **06 74 33 14 34**
03 86 59 53 85

69 - Recherche cerises à ramasser à façon dans le Rhône.
✆ **06 52 07 20 91**

Fourrage

58 - Vente foin sur pied 24 HA(1804)
✆ **06 56 81 09 87**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02**
ou 03 84 32 30 91

Propriété

38 - Vends propriété à Saint Maurice en Trièves maison cour grange jerdin 1150 m2, prix : 180000 euros.
✆ **04 76 52 14 86**

84 - Cse retraite, cède exploit. 84 : Elevage avi. bio. Pondeuses+ céréales+ PPAM. SAU 7,43 ha. TB terres. Bâti 700 m² dont 140 m² hab. classe A. Equip., mat., clientèle. contact : jpmcs@orange.fr
✆

88 - Vte expl. lait. cér. 200 ha qts 640.000 L cultures 130 ha. Vends bat. mat. cheptel.
✆ **06 59 69 66 91**

Terrain

07 - Vends Jeunes Vergers Cerisiers en production, irrigués, surface 2ha. Empurany.
✆ **06 74 03 12 12**

38 - Agriculteur rech. à louer parc avec eau ou exploitation à reprendre en totalité, limitrophe 38 nord isère, 01-73. Pas sérieux ou curieux s'abstenir.
✆ **06 73 18 40 85**

Divers

01 - Vds hangar métal. 30mx12,5 tôles ondulées une seule pente bardage et portail bois
✆ **04 74 21 29 98 hr**



07 - Vds Vache au lait Génisse gestante tte garantie sanitaire Race 66 + Andaineur Klun 3,20m Cause retraite.
✆ **06 71 21 49 36**

69 - Semis direct maïs tournesol, etc... 45 euros ha, Monosem NX2 neuf, engrais + micro + anti-limace. On se déplace.
✆ **06 61 52 27 99**

69 - 5 portails de stabulation et des glissières d'autoroute d'occasions, plus des balles rondes de foin 2014 à Longes (69).
✆ **09 82 43 44 26**

69 - Vds faucheuse rotative Kuhn 5 assiettes GMD 55, très bon état, bâche ok, toujours été abritée sous hangar. Prix 1200 euros.
✆ **06 50 21 23 18**

Location

Agricole

69 - Vends ou loue 1 ha de vignes A.O.C cru Chiroubles. Prévoir remise en état et taillage. Prix sacrifié 18000€ ou exonération de fermage durant 2 ans.
✆ **04 74 04 46 88**
ou 04 74 71 10 20 après 20h

89 - A louer à Tonnerre 14 ha à planter, possibilité de division AOC Bourgogne (réf. 1901)
✆ **03 86 55 03 40**
06 78 29 75 47

Autre

25 - Haut-Doubs loue gîte tout confort 4/5 personnes proche Suisse prix selon saison.
✆ **03 81 43 55 20**

69 - Bessenay loue local 90 m2 380 v. poss. artisant dépot.
✆ **06 75 79 96 18**
ou 06 10 90 25 85 HR

89 - Chablis : chambres d'hôtes - La Maison de Mireille, 60 €/ pdj compris. www.la-maison-de-mireille.fr (réf. 2001)
✆ **06 28 79 58 10**

Mariage

Rencontre

38 - Monsieur 60 ans non fumeur physique agréable cherche dame 45-60 ans motivée pour vivre à la campagne.
✆ **06 01 32 73 20**

Animaux

Divers

73 - Vds jument comtoise attelée, crinière noire 900 kg, docile.
✆ **06 32 65 98 79**

74 - Vends 40 agnelles de douze mois plus un troupeau de chevaux.
✆ **06 98 85 77 48**

Bovin



03 - Vds taureaux 2 ans et 14 mois hbc vf. Elevage Lafaye 03 Audes
✆ **06 30 25 11 62**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 14 à 16 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée, prix très raisonnables. J. et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet.
✆ **Tél 02 48 56 21 49**
ou 06 81 38 47 12
ou 06 07 91 98 08

18 - Vds taureaux 15 à 16 mois, HBC, livraison ass., bonnes origines. Elevage Trameson, 18350 Charly.
✆ **Tél 06 10 91 41 94**

21 - VENDS taureaux reproducteurs charolais HBC, adultes - 15 mois et taureau 2 ans sans cornes fils de Virgil. Laurent Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 09VB1)
✆ **06 76 65 35 98**

21 - Elevage charolais HBC VEND reproducteurs 17 mois, vêlage facile, TGS, prime CG 21. Lechenault Frères (réf. 1909)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - VENDS 1 taureau 2 ans et veaux 15 mois HBC, IND IBR. Coliette Christian - Villargoix (réf. 1905)
✆ **06 70 74 97 70**
03 80 64 12 78

21 - VENDS taureau 6 ans Pinto x Grouchy, - 3 taureaux 18 mois, Viviers - Tombapic, Flul FC, - 2 taureaux 2 ans, Sisteron, Lorsigni, le tout HBC, PCR BVD, IBR A, prime CG 21. Parisot Bruno et Vincent - La Motte Ternant (réf. 200B)
✆ **06 15 28 77 63**
03 80 84 33 13

21 - Elevage charolais (HBC) Baudot à Pont et Massène VEND 4 taureaux de 2 ans et taureaux 15 mois. Elevage ayant sélectionné depuis longtemps le vêlage facile. Accueil permanent ou sur RDV et livraison toutes distances (réf. 200C)
✆ **03 80 97 23 28**
06 07 75 59 74

FOIRE CONCOURS
aux bovins culards
Vente au cadran dès 8h30
VENDREDI 22 MAI 2015
à Moulins-Engilbert (58)
Renseignement
au 03 86 84 28 75

38 - Vds génisses pleines + 1 an + mâles repro. 18 mois HB Limousin garanties sanitaires.
✆ **06 12 05 40 97**

42 - Vds ou loue taureaux Holstein Noire Rouge et Montbéliard-TBO -
✆ **06 89 30 04 69**

42 - Vds taureaux Charol. 16 et 17 mois HBC vel. fac. Cuiseet JM
✆ **04 77 64 53 33**
ou 06 30 92 60 12

42 - vds 15 jeunes vaches PH au lait UPRA - CL - TT garant. san. + cellule à grains 300 q à démonter
✆ **06 77 99 23 77**

42 - Vds 8 génisses Limousines 1 an et 1 taureau Limousin 3 ans livr. assur.
✆ **06 86 57 38 41**

58 - Elevage reproducteur LIMOUSIN vend veaux de l'année HBL ou non, IND IBR. David Thoulé (réf. 030D)
✆ **06 10 09 65 69**
ou 03 45 82 90 10

58 - VD Veaux reproducteurs 12-15 mois HBC IBRA Gaec BEAUZON Préporché (1106)
✆ **03 86 84 21 53**
u 06 58 95 93 59

58 - VENDS 1 taureau 2 ans et 12 veaux 15 mois, HBC, prêt à saillir. EARL Touillon-Moiron (réf. 130B)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - VENDS taureaux charolais 2 et 3 ans et veaux reproducteurs. Guinot - Sermages (réf. 1604)
✆ **03 86 84 33 19**
06 50 19 42 35

58 - VENDS taureaux 2 ans + gros veaux de l'année, charolais inscrits HBC, toutes garanties sanitaires (réf. 18VB2)
✆ **06 31 37 86 81**

58 - Vds gros veaux repro, 16M, TGS, HBC, Vel fac, prix rais. GAEC Guillien Epiry 58800 (18VB3)
✆ **03 86 22 43 36**
ou 06 82 51 97 32

58 - Cause consanguinité VEND taureau 6 ans, origine Cadoux, TGS, IBR A. Barillot - Beard (réf. 1904)
✆ **06 81 35 37 84**

58 - La Nocle Maulaix VEND très bon taureau 5 ans, type viande (réf. 1902)
✆ **06 14 16 59 94**

58 - Vends veaux reproducteurs charolais HBC. Gaec Deboux, Niault, 58110 Chougny.
✆ **06 26 01 58 72**

58 - VENDS taureaux charolais 5 - 4 - 3 ans HBC, (fin de saillie) et veaux reproducteurs. GAEC Marion M. et M. - Luzy (réf. 2005)
✆ **06 07 51 04 99**
06 24 42 29 42

63 - AV génisses salers pl. 28 mois gaties san. IBR A douces chep. trait liv pos.
✆ **06 74 24 56 42**



69 - Vends taureaux charolais HBC 12-18 mois TGS livraison possible Dubuis JC. 2000 euros.
✆ **06 80 62 81 97**

71 - Vds très bons taureaux repro. charolais 2 ans, HBC, IBR A, bonne origine.
✆ **06 07 57 55 40**
ou 03 85 24 24 96 H R

71 - VENDS taureaux HBC, bonnes origines, viande et gabarit, sans complémentation au pré. GAEC Goulliard (réf. 150A)
✆ **03 85 79 40 98**
06 74 09 49 89

71 - Elevage charolais VDS pour repro 4 taureaux 2 ans HBC DUFRAIGNE Daniel la Tagnière 71190 (1806)
✆ **06 83 49 18 19**

71 - Vends bon taureau 3 ans HBC, IBR A, vêlage facile. Goireau J.C., Toulon-sur-Arroux.
✆ **03 85 79 40 83**

71 - Vends très bon taureau 2 ans, type viande, fils Virgil sans corne et 18 mois, fils Valdevie.
✆ **03 85 58 76 55**

71 - Vends taureaux charolais HBC, au pré, 12 à 16 mois, TGS, IBR A. Chatillon J.-M., 71 Mesvres.
✆ **06 15 93 22 70**

71 - Vds belle vache montbéliarde prête à vêler, IBR A, 1.400 euros.
✆ **06 88 59 16 46**

71 - Vends 8 génisses salers 2 ans, prêtes à saillir, indemnes IBR, bonne souche + 8 laitonnes 1 an, départ. 71.
✆ **06 43 97 61 08 midi-soir**

71 - Possibilité de prendre en pension une douzaine de laitonnes, indemnes IBR A.
✆ **06 43 78 99 31**

73 - Vends taureau charolais HBC 5 ans.
✆ **06 83 23 23 02**

Ovin

07 - Vends Bélier Sulfock 16 mois, 220 euros.
✆ **04 75 88 25 78**

38 - Vds agnelles Mérinos croisées pleines + brebis Charolaises, livraison possible.
✆ **06 63 45 39 07**

42 - Vds troupeau moutons 90 têtes env. BMC et croises Sufolk + beau comtois M 3 ans PP
✆ **06 84 34 31 40**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Porcin

69 - Vend porcelets 10 à 15 kilos toutes les 6 semaines.
✆ **07 50 41 09 34**

Chien

26 - Vds chiots griffons vendéen briquet nés le 21/03/2015, mère n° tat 2GXB804, départ 26.
✆ **06 31 02 48 71**

38 - Vends chiens Griffons Nivernais m. et f. 6 mois tat mère 2GBK924.
✆ **06 30 70 89 17**

74 - Chiots Border LOF portée de 6 1M 1 F mère Iris lignée Opium très puissante n°258 268 500 594 185 père Giouk.
✆ **04 50 24 07 42**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste Lapins de Garenne repris en parc, adaptation garantie, livraison, documentation.
✆ **06 82 28 12 19**

Offre

Emploi

21 - Domaine PERNOT BELICARD cherche ouvrier vigneron, sérieux, en CDI, conduite enjambeur occasionnelle, 35 h/ semaine à partir du 01/09/2015 (réf. 15VB1)
✆ **06 76 48 35 58**

ETA 89
CHERCHE CHAUFFEUR AGRICOLE
du 8 juin au 30 octobre 2015
Logement possible
Sérieux et autonome
Tel. 06 09 46 22 52
(le soir exclusivement)

38 - URGENT, Le Comité Isérois des Eleveurs recherche un AGENT TRAITE Pour recueillir des échantillons lait lors des traites en élevage sur secteur le nord isère – Aucun diplôme exigé – Connaissance du milieu agricole appréciée – Domicile sur secteur – CDD remplacement maladie - Temps partiel – Véhicule de service – poste à pourvoir dès que possible. Adresser candidature à Nathalie DEGARDIN
✆ **nathalie degardin@isere-conseil-elevage fr**
06 68 00 51 35

ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services











Fédération régionale des Cuma de Bourgogne

Recrute un(e) animateur(trice)

Missions : animation, conseil juridique et économique auprès des CUMA de Côte-d'Or et de la Saône-et-Loire. Emergence et accompagnement des projets des CUMA. Animation de l'antenne de Côte d'Or. Coordination du bulletin d'informations semestriel.
Profil : BTS + licence ou certificat de spécialisation, ou 2 BTS, ou ingénieur. Connaissance du milieu agricole nécessaire. Très bonnes aptitudes relationnelles en entretien individuel et en groupe, esprit d'équipe, expérience de 2-3 ans souhaitable. Compétences en gestion, accompagnement de projets collectifs, en communication, maîtrise des outils de mise en page.
Conditions : CDD du 01/09/2015 au 01/06/2016, basé au siège à Dijon, possibilité suite CDI, déplacements indemnisés avec véhicule personnel sur Sud Côte d'Or et Nord de la Saône et Loire. Salaire selon accord.

Envoyer lettre de motivation manuscrite, CV, et texte dans lequel le (la) candidat (e) précisera sa conception de la fonction proposée, avant le 15 juin 2015,
à Monsieur le Président
Fédération des CUMA de Bourgogne - antenne 21, 42 rue de Mulhouse 21000 Dijon

Fédération régionale des Cuma de Bourgogne

Recrute un(e) animateur(trice)

Missions : animation, conseil juridique et économique auprès des CUMA de l'Yonne, émergence et accompagnement des projets des CUMA, animation de l'antenne de l'Yonne.

Profil : BTS + licence ou certificat de spécialisation, ou 2 BTS, ou ingénieur, connaissance du milieu agricole nécessaire, très bonnes aptitudes relationnelles en entretien individuel et en groupe, esprit d'équipe, débutant accepté, domaines de compétences en gestion, accompagnement de projets collectifs, goût prononcé pour les agro-équipements.

Conditions : CDD du 01/09/2015 au 31/12/2015, basé au siège de l'antenne à Auxerre, possibilité suite CDI en Saône et Loire pour des missions d'animation CUMA et conseil en agro-équipement. Déplacements indemnisés avec véhicule personnel. Salaire selon accord.

Envoyer lettre de motivation manuscrite, CV et texte dans lequel le (la) candidat(e) précisera sa conception de la fonction proposée, avant le 15 juin, à :
Monsieur le Président
Fédération CUMA Bourgogne - antenne 89, 37 B rue de la Maladière
89015 AUXERRE Cedex



Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
e.coulombeix@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

TRANSFERT DE SIÈGE

CONSTELLIUM EXTRUSIONS FRANCE

**Société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 200.000 €
Siège social :
40-44, rue Washington
75008 Paris
662 032 374 R.C.S. Paris**

Suivant procès-verbal en date du 30 avril 2015, l'associé unique a décidé de transférer le siège social, à compter du 1er mai 2015 à l'adresse suivante :

1, Passage Eiffel CS 40046 21702 Nuits Saint-Georges

Pour information : Président : M. Matthieu TARDY, demeurant 15, rue du Clos 21220 Saint-Philibert

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

La société sera immatriculée au greffe de Dijon.

Le président.

AL212014147

ÉLECTIONS

Liste des délégués élus

MUTUELLE GENERALE DE PREVOYANCE
(N° SIREN 337 682 660)

Siège social: 39 rue du Jourdil - 74 960 Cran-Gevrier

Suite à l'assemblée de section Bourgogne, nous vous informons que les délégués élus à l'assemblée générale de la MUTUELLE GENERALE DE PREVOYANCE sont les suivants :

Vachey Bernard, Guillaume Michel, Burtin Gérard, Mâcon Georges.

AL212014155

ARRÊTÉ ADMINISTRATIF

PREFECTURE DE LA COTE D'OR

Arrêté préfectoral complémentaire n° 207 du 29 avril 2015 à l'arrêté préfectoral n° 4 du 29 décembre 2014 fixant les prescriptions applicables aux autorisations groupées de prélèvements d'eau à usage d'irrigation pour la campagne 2015

Un arrêté préfectoral complémentaire à l'arrêté préfectoral n° 4 du 29 décembre 2014 fixant les prescriptions applicables aux autorisations groupées de prélèvements d'eau à usage d'irrigation sollicitées par la Chambre d'Agriculture, a été signé le 29 avril 2015.

Cet arrêté complémentaire modifie l'article 7 de l'arrêté préfectoral n° 4 du 29 décembre 2014 définissant les modalités concernant les volumes maximums autorisés par bassin versant suite à des demandes complémentaires présentées par la Chambre d'Agriculture.

Est annexée à l'arrêté la liste des irrigants autorisés précisant, pour chacun, les volumes maximaux qui peuvent être prélevés.

L'arrêté est consultable à la préfecture-direction départementale des territoires (DDT) - bureau police de l'eau - 57, rue de Mulhouse à Dijon ainsi que sur le site internet de la DDT : http://www.cote-dor.gouv.fr

Pour le préfet et par délégation,

le responsable du bureau «police de l'eau»

signé Guillaume BROCQUET

AL212014150

MODIFICATION DE CAPITAL

SARL POURRIER

**SARL au capital de 48 000 €
Siège Social : 22, rue d'Auxonne 21000 Dijon
483 840 757 RCS Dijon**

Aux termes de l'AGE du 04/05/2015, il a été décidé d'augmenter par apport en numéraire le capital social de 1 735,70 € pour le porter à 49 735,70 €, par création de 170 nouvelles parts émises au prix de 53 €, soit avec une prime d'émission de 42,79 € puis de l'augmenter de 264,30 € par incorporation partielle de la prime d'émission, pour le porter à 50 000 €. En conséquence les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL212014122

C.F.V.S

**Société à responsabilité limitée
au capital de 10 euros
RD 974 - 21 190 Corpeau
493 477 749 RCS Dijon**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2014, le capital a été augmenté de 39 990 euros, pour être porté à 40 000 euros, par compensation avec une créance. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence :

Ancienne mention

Capital : 10 euros

Nouvelle mention

Capital : 40 000 euros

Mention sera faite au RCS Dijon

Pour avis

AL212014145

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DE SAONE-ET-LOIRE
Installations classées pour la protection de l'environnement
(Code de l'environnement
Livre I - Titre 2 et Livre V)**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation de création d'une nouvelle interconnexion avec la nouvelle artère du Val de Saône sur la station existante à Palleau

Pétitionnaire : Société GRTgaz, dont le siège social est immeuble Bora, 6 rue Raoul Nordling, 92270 Bois Colombes

Objet de la demande :

création d'une nouvelle interconnexion avec la nouvelle artère du Val de Saône sur le territoire de la commune de Palleau.

Rubriques n° 1432-2, 2910-A-1, 2920, 2925, 3110 de la nomenclature des installations classées.

L'ensemble des caractéristiques de l'établissement figure dans le dossier établi par le pétitionnaire et déposé à la mairie de Palleau. Ce dossier, auquel est joint l'avis de l'autorité environnementale, comprend une étude d'impact et une étude de dangers.

Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicitées auprès de M. Jacques SIMONIN, Directeur de projets, Tél. 01.55.66.44.21 et M. Gilbert AUGOYARD, Chef de projets, Tél. 01.56.04.02.14.

Durée de l'enquête :

du mardi 2 juin au mercredi 1er juillet 2015 inclus, soit pendant 30 jours.

Lieu d'affichage de l'avis :

Dans les communes de Palleau, Saint-Martin-en-Gatinois, Chivres, Corgengoux, Ecuelles, Chevigny-en-Valière, Corberon, Labergement-Les-Seurre (Le rayon d'affichage est de 3 kilomètres).

L'avis d'enquête, l'avis de l'autorité environnementale, ainsi que le résumé non technique sont publiés sur le site internet de la préfecture :http://www.saone-et-loire.gouv.fr.

Dépôt du dossier

Mairie de Palleau, siège de l'enquête, où toute personne pourra le consulter, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, soit : le mardi de 11 h à 17 h et le mercredi de 9 h à 18 h.

Les personnes intéressées pourront éventuellement consigner leurs observations sur le registre d'enquête déposé à cet effet. Les observations peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de Chalon-sur-Saône ou par voie électronique (pref-reglementation@saone-et-loire.gouv.fr).

Commissaire enquêteur chargé du déroulement de l'enquête :

M. Eugène TROMBONE, ingénieur général des mines en retraite.

Mme Josette CHOUET LEFRANC, enquêtrice à la Direction régionale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes en retraite, est suppléante.

Durant l'enquête publique, M. TROMBONE sera présent en mairie de Palleau les :

- mardi 2 juin 2015, de 9 heures à 12 heures
- mercredi 10 juin 2015, de 14 heures à 17 heures
- samedi 20 juin 2015, de 9 heures à 12 heures
- mardi 23 juin 2015, de 9 heures à 12 heures
- mercredi 1er juillet 2015, de 15 heures à 18 heures

pour recevoir éventuellement les observations orales des personnes concernées.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Palleau et en préfecture, service des installations classées, aux heures normales d'ouverture des bureaux, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site internet de la préfecture.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

AL212014152

MODIFICATION DE STATUTS

EARL MAZOILLER

**Société civile au capital de 178 304 €
Siège social : 21350 Vesvres
384 461 240 RCS Dijon**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15/04/2015, la collectivité extraordinaire des associés a transformé l'EARL en GAEC à compter rétroactivement du 15/03/2015, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Dénomination sociale : GAEC MAZOILLER

Gérants :

Monsieur MAZOILLER Jean-Paul, demeurant à 21350 Vesvres

Madame MAZOILLER Emilie, demeurant à 21350 Vesvres

Date d'agrément par le comité départemental d'agrément des GAEC de la Côte d'Or : 02/12/2014

N° d'agrément : 1236

Pour avis, La gérance

AL212014075

VENTE

**ORDRE DES AVOCATS DE STRASBOURG
FIDAC
Fiduciaire d'Audit et de Consultants Juridiques Fidac
Société d'Avocats - Conseil en Droit Fiscal
32 rue du 22 Novembre
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 32 14 15**

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Par acte sous seing privé en date du 15/04/2015 à Perrigny sur l'Ognon, enregistré au SIE de Dijon Nord le 06/05/2015 sous Bordereau n° 2015/1 134, Case n° 6, Ext 3800,

Monsieur Yannick Lange , demeurant à 21270 Perrigny sur l'Ognon, 22, route de Vielverge

a vendu à

la société « GENERATION LIBERTE », SARL au capital de 3.000.- €, ayant son siège social à 21270 Perrigny sur l'Ognon, 22, route de Vielverge, immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 809 013 634, représentée par Monsieur Yannick LANGE

un fonds de commerce de vente en non sédentaire auprès des particuliers de produits de consommation courante hors alimentaires, exploité à 21270 Perrigny sur l'Ognon, 22, route de Vielverge, pour lequel le cédant est immatriculé sous le n° 512 462 383 au répertoire SIRENE, ledit fonds étant identifié au Répertoire National des Entreprises sous le n° SIRET 512 462 383 00013,

moyennant le prix total de 10.000.- € ainsi réparti :

- 9.500.- € aux éléments incorporels

(clientèle, achalandage, droit au bail, enseigne et nom commercial)

- 500.- € aux éléments corporels

(matériels, mobiliers, agencements et installations).

L'entrée en jouissance de l'acquéreur est fixée au 01/03/2015.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales auprès du siège du fonds.

Pour avis

AL212014157

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

**SCP de Mes CHEVILLON, VINCENT et ANDRE
Notaires associés à Beaune
(Côte d'Or),
3 route de Seurre 21200 Beaune**

AVIS DE CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 janvier 2015, la collectivité des associés de la société dénommée GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU DOMAINE RENE ROY, société civile au capital de 53052,26 eur, dont le siège actuel est à 21190 Auxey-Duresses (21190), immatriculée au RCS de Dijon sous le n° 303.891.956, a nommé Madame Chantal Guignot, demeurant à 21310 Mirebeau, 7 allée de la Roche Guénard, et Monsieur Dominique Roy, demeurant à 21190 Auxey-Duresses, rue de la mairie, gérants de la société pour une durée illimitée en remplacement Monsieur Bernard Roy décédé.

Les modifications statutaires seront publiées au RCS de Dijon

Pour avis, les gérants

AL212014146

DISSOLUTION LIQUIDATION

POMPES FUNEBRES ROSA

**Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 623 euros
Siège social : Rue Saint Roch
21500 Montbard
R.C.S B Dijon 353 000 516**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 09/03/2015 , il résulte que les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 09/03/2015 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L 237-1 à L 237-13 du Code de Commerce.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Madame Christine Bilbot, demeurant 34 Résidence Carnot Appartement 4, 21500 Montbard, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 34 Résidence Carnot Appartement 4, 21500 Montbard, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis

AL212014026

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SARL : «SEDELOCIEN » au capital de Cent euros (100 euros).

Siège social : 4, rue de la Foire à 21210 Saulieu.

Objet : Restauration Traditionnelle

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Dijon

Gérant : M. Yilmaz Yildirim demeurant 9, rue du 11 Novembre à 71400 Autun nommé pour une durée indéterminée.

AL212014148

VOSEGUS CAPITAL

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 Rue Claus de Werve
21000 Dijon**

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dijon du 7 mai 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : VOSEGUS CAPITAL

Siège social : 6 Rue Claus de Werve, 21000 Dijon

Objet social :

- L'acquisition, la détention, la gestion de toutes participations. Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes ;

- L'animation et la détermination de la politique de groupe de ses filiales contrôlées, et la prestation de services à ces dernières notamment en matière de gestion administrative, financière, commerciale, marketing, informatique et comptable.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Arnaud Tisin demeurant 6 Rue Claus de Werve, 21000 Dijon

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis, le Gérant

AL212014151

AVIS.

Aux termes d'un acte SSP à Darois du 04/05/2015, la société suivante a été constituée :

Forme : SARL

Dénomination : JVH Invest

Siège : 8 route de Troyes 21121 Darois

Objet : conseil aux entreprises dans le domaine des affaires ; prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères ; animation du groupe

Durée : 99 ans

Capital : 1 000 €

Gérance : Jean-Philippe Delorme, 1rue de Messigny 21121 Hauteville les Dijon

RCS Dijon.

AL212014154

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : MR TALANT

Siège social : 17 Route de Dijon 21 910 Noiron sous Gevrey

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, y compris la mise à disposition à titre gratuit desdits biens et droits au profit de ses associés.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2 500 euros

Apports en numéraire : 2 500 euros

Gérance : Monsieur Christian Manière 21 910 Noiron sous Gevrey

Cession de parts : libres entre associés, autorisation préalable de l'AGE pour toutes les autres cessions.

Immatriculation : au RCS de Dijon

Pour avis.

AL212014149

NIÈVRE

NOMINATION

STYL'HABITAT

**Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 €
Siège social à Varennes-Vauzelles (58640)
9 route de Paris
338 657 604 RCS Nevers**

Du procès-verbal de la décision de l'associé unique du 31 mars 2015, il résulte d'une part que la société GROUPE BABEAU SEGUIN, SAS sise à Creney Près Troyes (10150) 7 route de Cupigny, 537 880 924 RCS Troyes, a été nommée en qualité de président, en remplacement de Monsieur Olivier Provot, et d'autre part que les fonctions de directeur général de la société GROUPE BABEAU SEGUIN ont pris fin

Pour avis

AL582014603

TRANSFERT DE SIÈGE

SEB TP

**SARL au capital de 2000 euros,
102 rue des 4 Fils Doumer
58200 Cosne Cours sur Loire
801 021 569 RCS Nevers**

L'AGE du 06/05/2015 a transféré le siège social à 3 rue de Vieux Champs 58440 Myennes à compter du 06/05/2015.

Mention au RCS de Nevers.

AL582014606

DUPLESSIS

**SARL au capital de 1000 €
Siège social : 28 chemin du Magny,
58600 Fourchambault
800 183 808 RCS de Nevers**

L'AGE du 15/04/2015 a décidé de transférer le siège social de la société à Chateauneuf d'Azy, 58270 Saint-Benin-d'Azy, à compter du 15/04/2015,

- Nommer en qualité de Gérant M. Desbruères Etienne, demeurant 28 chemin du Magny, 58600 Fourchambault, en remplacement de M. Laurent Fabrice

Mention au RCS de Nevers

AL582014609

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**Maître Emilie CLEME
Avocat au Barreau de Nevers
8, rue de Lourdes, Nevers (58)
Tél. : 03. 86. 57. 38. 22**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**Le Mardi 16 Juin 2015 à 10H30
Au Tribunal
de Grande Instance de Nevers
Palais de Justice – Place du Palais – Nevers**

1er LOT : Commune de Nevers (58000)

Un appartement de type duplex, une cour attenante, un emplacement de parking

Le tout cadastré Section AL n° 272 24 rue Jean Jaurès pour 5 a 75 ca

Sur la mise à prix de : 80 000, 00 €

2nd LOT : Commune de Saint Eloi (58000)

Un terrain à bâtir

Cadastré Section AS n° 31 Lieudit « La Sablière » pour 63 a 36 ca

Sur la mise à prix de : 15.000, 00 €

Les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un Avocat inscrit au Barreau de Nevers.

Une consignation de 10% de la mise à prix est obligatoire pour porter des enchères.

Toute personne intéressée peut consulter le cahier des conditions de la vente

1. au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance de Nevers

2. au Cabinet de l'Avocat du Créancier poursuivant, Maître Emilie CLEME, rédactrice du cahier des conditions de la vente

Les visites seront réalisées par Maître SPADILIERO, Huissier de Justice à Nevers (58) – Tél : 03 86 61 00 65

Pour le 2nd lot sis à St Eloi : le Vendredi 5 juin 2015 de 14h00 à 15h00

Pour le 1er lot sis à Nevers : le Vendredi 5 juin 2015 de 15h15 à 16h15

Emilie CLEME

AL582014575

MODIFICATION DE STATUTS

KAPS FRANCE

**Société À Responsabilité Limitée au capital de 20 000.00 €
Siège social : 39 rue de Verdun
58640 Varennes Vauzelles
750 982 852 RCS Nevers**

Avis de transformation

Aux termes d'un procès-verbal d'AGE du 30 avril 2015, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

Forme : société par actions simplifiée

Admission aux assemblées et droit de vote :

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Agrément des cessions d'actions à des tiers par les actionnaires.

Nouveaux Organes De Direction :

Président :

- Monsieur Franck Lesaque, demeurant à Nevers (Nièvre) 25 bis rue de Rémigny,

Directeur général :

- Madame Sylvie Dubreuil, demeurant à Nevers (Nièvre) 25 rue d'Estutt de Tracy,

Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, le représentant légal.

AL582014590

EARL DE LA RUE MOREAU

**Rue Moreau - 58800 Anthien
RCS Nevers - 333 222 180
Capital social : 96 060 euros**

Par acte sous seing privé en date du 20 avril 2015, a été transformée l'EARL DE LA RUE MOREAU en GAEC DE LA RUE MOREAU.

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet : activités agricoles

Siège social : Rue Moreau - 58800 Anthien

Gérants : M. PERREAU Régis et Mme PERREAU Céline, demeurant Rue Moreau - 58800 Anthien.

Capital social : 96 060 euros divisés en 6404 parts de 15 euros représentant des biens mobiliers

Durée : 99 ans

Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale du 16 avril 2015.

Pour avis, la gérance

AL582014598

EARL ANDRE

**Taloux - 58240 Livry
RCS Nevers - 449 029 438**

Par acte authentique en date du 29 avril 2015, à effet du 17 avril 2015, établi par Maître Jean-Philippe BELLIN, notaire à Saint Pierre le Moûtier (58), il a été procédé à la transformation de l'EARL ANDRE en GAEC ANDRE, à l'entrée d'un cogérant et à l'augmentation de capital dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet : activités agricoles

Dénomination sociale : GAEC ANDRE

Siège social : Taloux - 58240 Livry

Gérants : M et Mme ANDRE Hubert et Florence et M ANDRE Dany demeurant Taloux - 58240 Livry.

Capital social : 211 500 euros divisé en 2 115 parts de 100 euros représentant des biens mobiliers et immobiliers

Durée : 99 ans

Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale en date du 16 avril 2015

Pour avis, la gérance

AL582014602

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Tribunal de Commerce de Cusset

Par jugement en date du 28/04/2015, le Tribunal de Commerce de Cusset a prononcé Nomination d'un administrateur judiciaire en cours de procédure

de

ENTREPRISE GINTRAC - HORTICULTEUR - PAYSAGISTE

35, rue de l'Egalité - 03120 Lapalisse

R.C.S.: 327 253 852

A désigné comme administrateur la SELARL GREGORY WAUTOT, représentée par Me Grégory WAUTOT, 9 place de Jaude, 63000 Clermont Ferrand en qualité d'administrateur judiciaire avec pour mission d'assister le débiteur pour tous les actes relatif à la gestion.

ETS Secondaire: route de Champvert - 58300 Decize

Le Greffier.

AL582014594

EARL DE MEULEAU

Meuleau - 58120 Blimes
Capital social : 487 200 euros
RCS Nevers - 514 779 131

Par acte sous seing privé du 20 avril 2015, a été transformée l'EARL en GAEC sous la dénomination de Groupement Agricole d'Exploitation en Commun de Meuleau, dont le siège social est fixé à Meuleau - 58120 Blimes.

Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale du 16 avril 2015.

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet : activités réputées agricoles

Associés gérants : M. JEANGUYOT Gilles et Mme JEANGUYOT Danièle, née MILLOT. demeurant Meuleau - 58120 Blismes.

Capital social : 487 200 euros divisés en 48720 parts de 10 euros représentant des biens mobiliers

Durée : 99 ans

Immatriculation : Il sera procédé à une inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, La gérance

AL582014605

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL NOIZILLIER

Tourny - 58170 Flety
Capital social : 164 900 euros
RCS Nevers - 382 316 388

Par acte sous seing privé en date du 20 avril 2015, il a été procédé au retrait de la gérance de M. NOIZILLIER Marc et à la nomination à la gérance de M. NOIZILLIER Emmanuel, demeurant La Lie - 58290 Limanton et à la transformation de l'EARL en GAEC.

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet : activités agricoles

Dénomination sociale : GAEC NOIZILLIER

Siège social : Tourny - 58170 FLETY

Gérants : M. NOIZILLIER Laurent, demeurant Paujeu - 58250 Lanty et M. NOIZILLIER Emmanuel, demeurant La Lie - 58290 Limanton.

Capital social : 164 900 euros divisés en 1649 parts de 100 euros représentant des biens mobiliers

Durée : 50 ans

Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale du 16 avril 2015.

Pour avis, la gérance

AL582014599

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

Étude de Me Jean-paul Gauthron
Notaire à Guerigny (58130)
1 rue de Plouzeau

DISSOLUTION
SARL TIWAZ PRODUCTIONS

au capital de 1 500,00 €
Siège social : 8 rue Galilée
58640 Varennes-Vauzelles
752 199 075 RCS Nevers

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul Gauthron, notaire à Guérigny, du 23 avril 2015 enregistré au Pôle Départemental d'Enregistrement de NEVERS le 4 mai 2015 bordereau 2015/444 case n°1 ext 1066, par décision collective les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour en vertu de l'article L223-42 du Code de Commerce.

Les fonctions de liquidateur sont assurés à compter de la même date par Monsieur Patrick Baron demeurant à Varennes-Vauzelles (58640) 8 Rue Galilée et la correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiées à la même adresse.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposées au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Mention au RCS de Nevers

Pour unique insertion Me Jean-Paul GAUTHRON, notaire.

AL582014600

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination: MOSYCA

Forme: SCI

Capital: 100 euros

Siège: 131 rue des Montapins 58000 Nevers.

Objet: Achat, vente, location, gestion de biens immobiliers. Durée: 99 ans Gérants: Mme ROBBE-DUBOIS Sylvie 27 Avenue Milon de Veraillon Résidence les Oiseaux 06300 Nice et Mme ROBBE Caroline 131 rue des Montapins 58000 Nevers.

Cession libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas.

RCS: Nevers.

AL582014593

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.neta

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au R.C.S. de Nevers, dénommée EASY TRUCK SERVICE, au capital de 30 000 €, ayant pour objet l'entretien, la réparation de tous véhicules automobiles. Le siège social est Parc d'Activités des Bertranges - Rue de Gérigny – 58400 La Charité sur Loire. Le gérant est M. Guillaume MACHECOURT, dt 19, rue Louis Blériot – 58640 Varennes-Vauzelles.

Pour avis,

AL582014595

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 1er avril 2015, il a été constitué un GAEC sous la dénomination de Groupement Agricole d'Exploitation en Commun du FOURNEAU dont le siège social est fixé Le Fourneau de Cuzy - 58140 Lormes.

Le groupement a été reconnu par le Comité d'Agrément des GAEC le 5 décembre 2014.

Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, les fondateurs.

AL582014596

SCEA «ALBERT CHASSAGNON»

Capital de 1000 euros
Les Glauts
58240 Fleury sur Loire

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er mai 2015, il a été constitué une société civile dont les caractéristiques sont :

Dénomination sociale : SCEA «Albert CHASSAGNON»

Forme : Société civile

Capital :1000 euros divisé en 100 parts de 10 euros représentatives de numéraire

Siège : Les Glauts - 58240 Fleury sur Loire

Objet : l'exploitation et la gestion de biens agricoles, apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société, ainsi que toutes activités mobilières ou immobilières complémentaires et connexes à l'objet ci-dessus défini, tant qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS

Gérance : La Société civile TOBIS, 3 Rue Saint Germain l'Auxerrois - 75001 Paris, RCS Paris - 752 715 979 a été désignée comme gérante pour une durée illimitée

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Clauses relatives à l'agrément des cessionnaires de parts : à la majorité des 3/4

Pour avis et mention, les fondateurs.

AL582014597

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/05/2015, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PRIMA AUVERGNE

Objet social : l'Acquisition, la propriété, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, ainsi que la construction de tous immeubles

Siège social : 25, Route de Lyon, 58000 Challuy.

Capital : 200 €

Gérance : Mme Mancas Maria-Marta, demeurant 25, Route de Lyon, 58000 Challuy

Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants

Immatriculation au RCS de Nevers

AL582014610

YONNE

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

GAEC DE SOUCHON

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun reconnu par le comité départemental d'agrément de l'Yonne le 25 juin 1989
Société civile au capital de 158 546,98 euros
Siège social : Souchon – Tannerre en Puisaye
89350 Champignelles
351 276 373 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 13 avril 2015 a décidé :

- De réduire le capital social de 6 546,98 euros, ce qui a pour effet de le ramener à la somme de 152 000,00 euros.
- A décidé d'augmenter le capital social de 30 400 euros, ce qui a pour effet de le porter à la somme de 182 400 euros.

Pour avis, la gérance.

AL892014545

AAA CONSULT

SAS au capital de 251 000 €
Siège social : 6, boulevard du Mail
89100 Sens
534 843 305 RCS Sens

Aux termes de l'AGE du 30 avril 2015, il a été décidé d'augmenter le capital social de 80 000 € par création de 800 nouvelles actions émises au pair, pour le porter à 331 000 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

AL892014546

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/05/2015 arrêtant le plan de redressement de l**a SARL MADENKA** 17 rue de la Porte Dieuze 89160 Vireaux (salon de coiffure) RCS Auxerre 477519920. CIP 3579. Commissaire au plan : Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon .

AL892014617

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/05/2015 arrêtant le plan de sauvegarde de Madame **Maria Lucia MARTINS PIRES née PEREIRA** CUNHA 40 R du 24 aout 89000 Auxerre (pressing, couture, laverie). RCS Auxerre 533985974. CIP 3555. Commissaire au plan : Maître Philippe CONTANT 7 rue du Pithou 10000 Troyes.

AL892014618

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/05/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Madame Nathalie HOUARD** 3 place du Gal de Gaulle 89200 Avallon. RCS Auxerre 393117957. CIP 1714.

AL892014619

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/05/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Sàrl LE TIZI** 18 rue Thomas Ancel 89000 Auxerre. RCS Auxerre 491155222. CIP 3613.

AL892014620

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/05/2015, prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de **Monsieur Patrick Jean-Marie Alain QUILLIN** 1 rue des Fourneaux Zone Ciale des Clairions 89000 Auxerre. RCS Auxerre 420791196. CIP 3569.

AL892014621

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/05/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Wilfried MIDDELMANN** 27 rue Paul Bert 89270 Vermenton. RCS Auxerre 537620833. CIP 3515.

AL892014622

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/05/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Jérôme TURQUIN** 4 Chemin de Berulle 89570 Sormery. RCS Auxerre 797802386. CIP 3559.

AL892014623

Jugement du Tribunal de Commerce de Troyes du 28/04/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure ouverte au profit de **Mme ROMARY Sylvie Jeanne** Centre Commercial Armance 89600 Saint-Florentin (coiffure). RCS TROYES 423.651.355.

AL892014630

➜ CONVOCATION

CONVOCATION EN ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE

Les adhérents de la Coopérative Agricole Interdépartementale des Eleveurs de l'Aube, du Loiret, de l'Yonne et de la Nièvre - C.I.A.L.Y.N. - sont convoqués :

en Assemblée Générale Plénière Ordinaire aux date, heure et lieu suivants : Jeudi **04 Juin 2015 à 14 h30**

Salle de conférence du Conseil Général de l'Yonne – 16-17 Boulevard de la Marne – 89000 Auxerre

Ordre du jour : Assemblée Générale Plénière Ordinaire

- Présentation du rapport d'activité 2014,
- Présentation des comptes sociaux de l'exercice,
- Présentation des comptes consolidés de l'exercice,
- Rapports des Commissaires aux Comptes,
- Rapport du Conseil d'Administration,
- Renouvellement des Administrateurs,
- Vote des résolutions de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire.

Les adhérents de la coopérative peuvent prendre connaissance, au siège de la coopérative, de l'ensemble des documents relatifs à l'activité et aux comptes de l'exercice, quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire.

Le Conseil d'Administration»

AL892014636

➜ MODIFICATION DE STATUTS

ETA YONNE D'OR

Société en nom collectif
au capital de 7 500 euros
Siège social : 33 rue du Faubourg
89440 Joux la Ville
752 070 771 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 28 avril 2015, l'assemblée générale extraordinaire a constaté :

– la sortie de la société de M. Jean François Gautherin, associé indéfiniment et solidairement responsable, ainsi que la démission de ses fonctions de gérant.

- la réduction du capital social d'une somme de 740 € pour être ainsi porté à 6 760 €, par annulation de parts.

Elle a constaté en conséquence la réalisation définitive de la réduction de capital et apporté les modifications statutaires rendues nécessaires par l'opération.

Pour avis, la gérance.

AL892014437

HÉLÈNE GUILLERMAND-GERARD ET DENIS BARRES MEDECINS ANATOMO-CYTO-PATHOLOGISTES S.C.P. DE MÉDECINS

au capital de 246 357,61 €
ayant son siège : 80 rue Thénard
89100 Sens -
RCS Sens 387 882 301

AGE du 29/04/2015, Mme Hélène Guillermand-Gerard cogérante démissionnaire non remplacée, changement de dénomination & modification des statuts. AM : Hélène Guillermand-Gerard et Denis Barres medecins Anatomo-Cyto-Pathologistes – NM : Laboratoire D'Anatomie Pathologique. Dépôt légal RCS Sens. Pour avis Cc.

AL892014456

EARL DES TEILLATS

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 219 915,00 euros
Siège social : 2 rue des Teillats – Marrault
89200 Magny
413 563 529 RCS Auxerre

Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2015, la collectivité des associés a décidé de transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun. Celui-ci a été préalablement agréé par Monsieur le Préfet de l'Yonne le 16 avril 2015.

Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes :

Dénomination sociale : GAEC DES TEILLATS.

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun régi par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, L.323-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 219 915,00 euros.

Siège social : 2 rue des Teillats – Marrault - 89200 Magny.

Durée : Jusqu'au 3 septembre 2096.

Gérants : M. Pierre-Olivier GUYARD demeurant à Saint Germain des Champs (Yonne), Montmardelin, 20 route d'Avallon, et M. Arnaud GUYARD demeurant à Magny (Yonne), Marrault, 8 rue des Teillats.

Pour avis, la gérance.

AL892014536

BDE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5.000 €
Siège social :
45 bis et 47 avenue Jean Mermoz-
89000 Auxerre
R.C.S. Auxerre 753 193 754

Aux termes d'une Décision de l'associée unique de la société susvisée en date du 1er avril 2015, l'objet social de la société a été modifié, à compter du même jour, et en conséquence l'article 2 «Objet» des statuts sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 2 - OBJET

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce se rapportant à l'activité de restaurant, bar, brasserie, traiteur, vente à emporter ou à consommer sur place ;
- la vente au détail de tous produits de boucherie, charcuterie et d'une manière générale de tous produits d'origine animale ainsi que tous plats cuisinés.
- la fabrication, l'achat, la vente, la transformation de tous produits nécessaires à la restauration et à l'alimentation ;
- l'assistance, le conseil et la formation de toute personne physique ou morale dans tous les domaines de la restauration et de la gastronomie ;

Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus - indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement , le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Pour avis au RCS de Auxerre

Le Gérant.

AL892014579

➜ FUSION

EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES

Société anonyme
au capital de 1 572 425 euros
Siège social : Place de l'Europe
89000 ST Georges sur Baulche
017 151 200 RCS Auxerre

Avis de fusion

Aux termes du procès-verbal des délibérations en date du 24 Avril 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES a approuvé le projet de fusion signé le 20 février 2015 avec la société FIDECA, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, dont le siège social est Parc d'entreprises des Ormeaux - Rue de la Maison Garnier 77130 Montereau-Fault-Yonne, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 326 242 658 RCS Melun.

La société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES, étant propriétaire de la totalité des parts sociales composant le capital social de la société FIDECA, absorbée, l'apport n'a pas été rémunéré par une augmentation de capital et la société FIDECA a été dissoute sans liquidation à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

Pour avis Le Conseil d'Administration

AL892014627

➜ CESSION

CESSION

Suivant ASSP en date du 29.04.2015 enregistré au SIE d'Auxerre le30/04/15, bordereau 2015/363, case n°8, extrait 1166, la SARL ABBAYE SAINT ANTOINE, au capital de 10.000 €, siège social à Chablis (89) 13, rue Jules Ferry, 513 346 411 RCS Auxerre, a cédé à la SARL MATTHIEU ANTUNES au capital de 25.000 €, siège social à Arcy-S/Cure (89) 2, avenue de la Gare, 809 936 669 RCS Auxerre, la clientèle attachée aux noms commerciaux MATTHIEU ANTUNES et MATTHIEU MARQUES dépendant d'un fonds de commerce de commercialisation de vins de plus grande importance exploité par le cédant à Chablis (89) 13, rue Jules Ferry et pour lequel il est immatriculé sous le n° 513 346 411, - SIRET 513 346 411 00012, et ce moyennant la somme de 60.000 € avec entrée en jouissance au 29.4.2015. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales au cabinet de Me Ph. GUEGAN, avocat à Auxerre (89) 7, rue Alexandre Marie.

AL892014560

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL LES TERRAGES

SARL au capital de 10 000 euros
Siège social: 28 Rue des Variétés
89220 Champcevrais
752 700 609 RCS Auxerre

L'AGE du 04/05/2015 a décidé de nommer gérant Mme Sandrine Caillaud Pora demeurant Rue du Sabotier 89220 Champcevrais en remplacement de M. Jean-Michel Caillaud, et ce à compter du 04/05/2015.

Mention au RCS de Auxerre.

AL892014612

LOCATION-GÉRANCE

Conformément à l'avenant du 21/11/2014 de l'acte sous seing privé du 16/12/2011 établi entre Picoty Réseau SAS dont le siège est à La Rochelle 6/22 Av. de Bethencourt RCS La Rochelle n° 513.100.842 et la SARL TEAM SERVICE 92 dont le siège est situé 22 Rue Gabriel Péri 92240 Malakoff RCS Nanterre 500.444.732, l'exploitation du fonds de commerce Bd de Verdun à Sens (89) par la SARL TEAM SERVICE 92 a pris fin d'un commun accord le 12/01/2015.

Par acte sous seing privé en date du 05/01/2015 enregistré aux impôts de guéret le 12/03/2015 Bordereau 2015/337 case 5, Picoty Réseau SAS a confié à la SARL WALCO 91 au capital de 10 000€ dont le siège est situé 17 Bd de Verdun à Sens (89) RCS 808.921.662 représenté par son géant Mr Walid ZEIDAN l'exploitation dudit fonds de commerce Bd de Verdun à Sens (89) pour une durée déterminée de 3 ans soit du 13/01/2015 jusqu'au 12/01/2018.

La SARL WALCO 91 exploitera ce fonds en qualité de mandataire de PICOTY RESEAU SAS en ce qui concerne la vente des carburants et en qualité de locataire gérant pour la vente des autres produits et services. Elle exploitera le fonds loué sous sa seule et entière responsabilité et sera seule tenue au paiement de toutes sommes et charges dues en raison de l'exploitation par elle dudit fonds sans que la société PICOTY RESEAU SAS puisse être inquiétée ou recherchée à ce sujet.

Pour avis, Le Bailleur

AL892014624



➜ NON DISSOLUTION

ENTREPRISE FORESTIERE DU BOIS BOULIN

Société à responsabilité limitée
à associé unique
Au capital de 7 622,45 €
Siège social
8 chemin des Boulins
La Haute Epine - 89500 Rousson
394 865 166 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2015, l'associé unique a décidé, en statuant en application de l'article L. 223-42, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis, le gérant.

AL892014416

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : PONT DE PIERRE

Siège social : 89470 Moneteau – 10 Rue du Pont de Pierre

Objet : Toutes prestations matérielles de travaux publics, canalisations, voirie, terrassement, démolition ;

Locations de véhicules industriels avec et sans chauffeur ;

Négoce de tous matériaux, produits, déchets industriels et tous produits du sol.

Durée : 99 années

Capital : 15 000 euros

Apports en nature : 15 000 euros

Gérance : Monsieur André RIMBERT, demeurant 10 Rue du Pont de Pierre – 89470 Moneteau.

Cession des parts : Librement cessibles entre associés ou époux ; agrément dans tous les autres cas.

Immatriculation au RCS d'Auxerre.

Pour avis,

AL892014077

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Dénomination: MaxFlor

Siège social : 8 Commecy – 89520 Saintpuits

Objet:

- Commerce en gros et demi-gros de produits et articles funéraires ;
- Commerce en gros et demi-gros d'articles pour jardineries ;

Durée: 99 années

Capital : 1 000 euros

Apports en Numéraire : 1 000 euros

Gérance : Madame Emmanuelle Chéry, demeurant 8 Commecy – 89520 Saintpuits

Cession de Parts :Librement cessibles entre associés ou époux ; agrément dans tous les autres cas.

Immatriculation au RCS d'Auxerre.

Pour avis,

AL892014578

AVIS DE CONSTITUTION

Etude de Maîtres Patrick LENDAIS et Romain LENDAIS,
Notaires à Villeneuve-sur-Yonne (Yonne),
8 Quai du Commerce.

Suivant acte reçu par Maître Romain LENDAIS, Notaire de la Société Civile Professionnelle «Lendais & Associés», société titulaire d'un office notarial à la Résidence de Villeneuve-sur-Yonne (Yonne) ayant son siège social audit lieu 8 Quai du Commerce, le 28 avril 2015, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI ALYANA.

Le siège social est fixé à : Villeneuve-sur-Yonne (89500), 16 rue de la Forêt.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : DEUX CENTS EUROS (200,00 EUR).

Les apports sont exclusivement en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que

soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont : Monsieur Yannick FAUVIOT et Madame Sandrine FAUVIOT en qualité de co-gérant, demeurant à Villeneuve-sur-Yonne (89500) 16 rue de la forêt, Chateau.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens

Pour avis, Le notaire.

AL892014148

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27 avril 2015, il a été constitué une Société Civile :

Dénomination : QDEUX.

Siège : 10 Promenade de l'Ouest, 89510 Véron.

Objet : Détention et utilisation de tout type de biens meubles.

Durée : 99 ans.

Capital : 50 Euros.

Gérance : Pauline, Anne Donohue, demeurant 9 Hamilton avenue, Apartment 4301, Q1, Surfers Paradise, Gold Coast, QLD, Australia (4217), Vincent, Gérard Donohue, demeurant 9 Hamilton avenue, Apartment 4301, Q1, Surfers Paradise, Gold Coast, QLD, Australia (4217),

Agrément des cessions : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au RCS de Sens

AL892014628

SC «SBA»

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 15/04/2015, il est constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : SC.

Dénomination : «SBA»

Siège social : 4 rue du Château – Milly – 89800 Chablis

Objet social : La société a pour objet la prise de participation dans d'autres sociétés, et notamment dans des sociétés d'exploitation agricole ou viticole, et la gestion de ces participations et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS.

Capital social : 217 700 € divisé en 21 770 parts de 10 €.

Cession de parts sociales : Libre aux coassociés. Toute autre cession est soumise à l'agrément des associés, donné par décision collective extraordinaire prise à la majorité des 2/3 des voix exprimées.

Gérance : M. Sylvain Defaix, demeurant 4 rue du Château – Milly – 89800 Chablis, nommé pour une durée illimitée avec pouvoir général d'engager la société envers les tiers.

Immatriculation : au greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre

Pour avis,

La Gérance.

AL892014632

Expert Comptable
Commissaire aux comptes
38, Rue Bézout - 77140 Nemours
Téléphone : 01.64.28.13.61

Suivant acte sous seing privé en date du 22 avril 2015, à Pont sur Vanne, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ECURIE VERY JUMP.

Forme : société à responsabilité limitée.

Siège social : 2 Ruelle de la Fontaine, 89190 Pont sur Vanne.

Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1du Code rural. L'exploitation et la gestion des biens agricoles, apportés ou mis à disposition, conformément à l'article L 411-37 du Code rural, parles associés, achetés, créés ou pris à bail par la société. Le dressage et l'exploitation de chevaux et de poneys, l'entraînement, l'enseignement. L'activité de prise en pension, et de façon accessoire, le commerce de chevaux et poneys. La sortie en concours CSO et CCE de nos clients. La vente directe des produits de l'exploitation, avant ou après leur transformation sous réserve de respecter les usages agricoles. Ainsi que toutes opérations propres à favoriser l'accomplissement et le développement de l'objet ci-dessus, et s'y rattachant directement ou indirectement. Et plus généralement, l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article 2 de la Loi n°88-1202 du 30 décembre 1988.

Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Capital social fixe : 1 000 euros divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune.

Cession de parts et agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées que si elles ont été intégralement libérées. Les cessions de parts sociales propriété de l'associé unique sont libres.

Gérance : Monsieur Valentin Véry, demeurant à Pont sur Vanne (89190) - 2 Ruelle de la Fontaine. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis.

AL892014633

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.neta

Voyage

Passage en douane : halte !

Pour voyager sereinement, plusieurs formalités s'avèrent nécessaires lors du passage en douane que ce soit dans un aéroport, une gare maritime ou lors du franchissement d'une frontière en dehors de l'espace Schengen. Les personnes physiques, les bagages relèvent de ces clauses douanières.

À la sortie ou à l'entrée en France

D'une manière générale, outre les vaccins et autres précautions d'usage le touriste devra : posséder une carte d'identité en cours de validité ou un passeport datant de moins de 10 ans ; pour les enfants mineurs, faire établir un passeport individuel dont la durée de validité n'excède pas cinq ans ou une carte nationale d'identité (depuis 2013 l'autorisation de sortie de territoire n'est plus nécessaire pour se rendre hors de France) ; demander un visa pour se rendre dans certains pays ; respecter certaines obligations liées aux valeurs ou à la nature des biens transportés, qu'il s'agisse ou non de marchandises soumises à des formalités particulières ou interdites ; déclarer à la douane française des sommes et/ou des titres (actions, obligations…) dont le montant s'élève à 10 000 euros.

Dans l'Union européenne

Lorsque les achats effectués correspondent à un usage personnel, les marchandises ne nécessitent ni une déclaration ni le règlement des droits et des taxes. La TVA a été payée directement dans le pays d'achat au taux en vigueur dans celui-ci. En ce qui concerne les alcools et le tabac, il existe un seuil fixé par la réglementation communautaire. Au-delà de ce seuil, l'achat revêt un caractère commercial. Ces quantités sont présumées par la douane comme répondant à des besoins propres. Elles s'appliquent par véhicule individuel ou par personne de plus de 17 ans en cas d'utilisation d'un transport collectif (plus de 9 personnes transportées, chauffeurs compris).

Hors Union européenne

Ainsi, pour les moins de 15 ans, la valeur du bien doit être inférieure. 150 euros ; pour les autres, c'est 450 euros (pour le transport aérien ou maritime), 300 euros pour les autres. Les contrôles douaniers se déroulent aux frontières mais aussi sur l'ensemble du territoire national et communautaire. Ceux-ci sont avant tout préventifs dans le but de sauvegarder la sécurité, la santé et l'environnement. Tout objet dont la valeur dépasse la franchise nécessitera une déclaration et son propriétaire s'acquittera de la TVA et des droits de douane normalement exigibles. Ces droits et taxes s'appliquent sur la totalité du prix mentionné sur la facture d'achat ou sur la valeur des marchandises estimée au gré à gré.

Par ailleurs, il existe aussi des franchises quantitatives pour l'alcool, les tabacs sans formalités et sans payer de droits et taxes. De plus, la douane est chargée de faire respecter la convention de Washington qui protège les espèces animales et végétales menacées d'extinction. Par respect de l'environnement, le prélèvement de certaines espèces en voie de disparition est fortement déconseillé. Certaines marchandises comme les médicaments, les denrées alimentaires, les oeuvres d'art, les armes sont soumises à des dispositions particulières. Avant le départ, il convient de se renseigner sur les dispositions applicables en la matière tant dans le pays de destination que pour le retour en France.

UFC-Que Choisir pour Racines

Achats permis pendant vos voyages...

Dans l'Union européenne

Alcools et boissons alcoolisées	Quantités max.
Boissons spiritueuses *(whisky, vodka...)*	10 l
Produits intermédiaires *(porto, madère...)*	20 l
Vin	90 l dont 60 l de vin mousseux max.
Bière	110 l
Tabac	
Cigarettes	800 unités (soit 4 cartouches)
Tabac à fumer	1 kg
Cigares	200 unités
Cigarillos	400 unités (d'un poids maximal de 3 g/pièce)



Quantités cummulables entre catégories.

Hors Union européenne

Alcools et boissons alcoolisées	Quantités max.
Boissons titrant plus de 22°	1 l
Boissons titrant plus de 22° ou moins	2 l
Vin	4 l
Bière	16 l
Tabac	
Cigarettes	200 unités
Ou Tabac à fumer	250 g
Ou cigares	50 unités
Ou cigarillos	100 unités



Les marchandises que vous achetez peuvent faire l'objet d'un assortiment proportionnel dans une même catégorie : soit de tabacs, soit d'alcools. Par exemple, si vous achetez 100 cigarettes, vous pouvez cumuler avec 125 grammes de tabac à rouler ou 25 cigares ou 50 cigarillos.

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE - Les jardins d'Octobre
4 rue Davout BP 77409 - 21074 Dijon cedex
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

NOUVEAU

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**



*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 100 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 195 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 40 €
☐ pour 2 ans 80 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

SIGNATURE

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bougogne
☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: ____/____

Tourisme rural

Créer un gîte, une affaire commerciale à bien préparer

Il y a les citadins qui rêvent de revenir au pays et de faire revivre la grange du grand-père et les agriculteurs qui souhaitent diversifier le revenu de l'exploitation. Et puis il y a la réalité économique. Créer un gîte ou des chambres d'hôtes nécessite une vraie réflexion avant de se lancer. Pour autant, ce n'est pas mission impossible. Le tourisme rural représente près d'un tiers de la fréquentation touristique française (30,3% des nuitées : 289 819 nuitées). Selon le ministère du tourisme, *«il bénéficie de l'étalement des séjours dans le temps»*.

Selon la Fédération nationale de Gîtes de France, *«le prix moyen est de 464 euros par semaine en gîte (soit 19,20 euros par nuitée par personne), 67,80 euros par nuitée pour 2 personnes pour une chambre d'hôtes et de 18,60 euros par nuitée par personne en gîte de groupe. Ceci représente un revenu brut annuel de 10 740 euros pour un propriétaire de gîte, de 18 590 euros pour un propriétaire de chambre d'hôtes et de 38 370 euros par an pour un détenteur de gîte de groupes. Le service table d'hôtes rapporte en moyenne 5 350 euros supplémentaires aux structures qui en sont dotées»*.


Myriam Tricoci

Un gîte ou des chambres d'hôtes à proximité d'un site touristique sont un avantage pour la rentabilité.

Pour autant, l'accueil d'hôtes n'est pas un eldorado sans souci. Il faut tout d'abord savoir vers quel type d'hébergement se tourner :
gîte (bâtiment indépendant, souvent loué à la semaine et pouvant accueillir plus de 2 personnes, meublé et équipé d'une cuisine), chambre d'hôtes (dans l'habitation de l'hôte) avec un service de petit-déjeuner et éventuellement une table d'hôtes (l'hôte prépare et partage un repas avec les touristes).

Puis évaluer l'ampleur des travaux à réaliser pour mettre l'hébergement aux normes. En plus du gros oeuvre, il faut penser aux spécificités choisies :
accueil des personnes handicapées, gîte *«écolo»* - du bâtiment BBC aux toilettes sèche-, qualité de l'hébergement (Gîtes de France classe les établissements par épis). Il faut aussi rechercher d'éventuelles sources d'aides (subventions du département ou de la région…) pour financer les travaux. Les fédérations (Gîtes de France, Bienvenue à la Ferme…) apportent des conseils et une aide technique qui peuvent s'avérer précieuses à ce stade du projet. Il ne faut pas négliger les contraintes administratives (comme l'autorisation de la mairie, par exemple), les règles de sécurité et le temps de travail induit par la gestion des hébergements.

Complément de revenu

Le gîte ou la chambre d'hôtes sont plus un complément de revenu qu'un revenu à part entière. Gîtes de France souligne que *«le taux d'occupation moyen des hébergements en milieu rural est de 40,9 % avec une saisonnalité marquée de l'activité et une forte disparité d'un département et d'un hébergement à l'autre. On estime la durée moyenne de location d'un gîte à 16,9 semaines par an, à 254 jours par an pour une maison d'hôtes (551 nuitées par personne par maison d'hôtes, 199 par chambre) et à 19,6 semaines par an pour un gîte de groupe»*.

Autre incontournable, la communication.

Être visible est essentiel. Il faut, aujourd'hui, pouvoir être visible sur Internet (site avec des photos, un contact, les tarifs, page Facebook) et réactif : réponse personnalisée, suivi du dossier. Le référencement est tout aussi important. Pour cela, l'affiliation à un réseau national aide beaucoup à obtenir des résultats.

Enfin, il ne faut pas négliger le temps de travail que cela nécessite : être présents à l'arrivée des hôtes, passer un peu de temps avec eux pour leur présenter la région, préparer les petits-déjeuners et les repas, nettoyer les chambres, maintenir le site Internet et la page Facebook, gérer les réservations… Ni l'importance de l'accueil : sourire et disponibilité sont une carte à jouer pour fidéliser des hôtes ou bénéficier du bouche-à-oreille pour l'avenir.

MYRIAM TRICOCI

60 ans

Gîtes de France fête ses 60 ans d'existence en 2015.
Le leader français et européen de l'hébergement chez et par l'habitant compte 47 000 adhérents propriétaires et 60 000 hébergements dont 82% sont situés en milieu rural.
C'est à la fois une fédération, un label de qualité et la 3ème marque de tourisme la plus connue des Français. Elle a commandé une étude économique, réalisée de novembre 2014 à mars 2015.
Le volume d'affaires de Gîtes de France est de 645,9 milliards d'euros avec 28,7 millions de nuitées par personne, les activités de table d'hôtes et des gîtes de groupes. La majeure partie du parc est composée de gîtes (48 030 gîtes). Viennent ensuite les 9 690 maisons d'hôtes (26 807 chambres) et les 1 550 gîtes de groupes.





MAINE-ET-LOIRE

Paroles *de jeune*

VITICULTRICE



Installée seule depuis septembre 2014 à Rochefort-sur-Loire sur un domaine de 7 hectares, Liv Vincendeau, viticultrice de 40 ans, produit ses premières cuvées de vins biologiques.

Un domaine, une entreprise

■ Domäne Vincendeau. C'est ainsi que Liv Vincendeau, née Liv Hansen, a choisi de dénommer son vignoble. D'un côté son nom de famille, qui évoque l'idée d'une succession, de partager sa passion et son savoir à ses enfants et de l'autre *« domäne », « domaine »* en allemand, clin d'œil à son pays natal et à la campagne où elle a cultivé son envie de produire de manière responsable et respectueuse de l'environnement. C'est lors de ses études de chimie à Strasbourg dès 1999 qu'elle découvre son attachement au vin en partageant *« l'art de vivre, le bien manger et bien boire français »*. Après un passage par l'Angleterre, Liv Vincendeau apprend le métier de viticultrice dans les vignes et les caves du Domaine Rousseau à Saint-Lambert-du-Lattay, où elle termine son BPREA en viticulture-œnologie et travaille jusqu'en 2003. Avec l'envie de devenir une réelle chef d'entreprise qui suit et maîtrise tous les chaînons, de la production à la commercialisation en passant par la communication, elle obtient également un master Commerce et gestion à l'Essca d'Angers. Elle devient par la suite responsable zone export à la maison Langlois-Chateau et travaille dans des entreprises d'informatique jusqu'en 2014. *« Durant tout ce temps, j'ai gardé en tête mon envie de m'installer et je recherchais des terres dans le cœur du Layon ».*



Liv Vincendeau apprécie de suivre le travail de la vigne de A à Z.

Créer et faire connaître son domaine

C'est à Rochefort-sur-Loire que la viticultrice de 40 ans a pu racheter 7 ha dont 3,5 en vignes et s'installer en septembre 2014. Sur les terres caillouteuses du Raguenet qui surplombent le fleuve, elle produit pour sa première année du vin 100 % chenin blanc et biologique : Crémant de Loire, Mousseux "Gold", Anjou blanc et jus de raisin à destination des cavistes, restaurants et particuliers. Un millésime 2014 très attendu après des mois de travaux. *« Nous avons restauré une ancienne ferme, transformé la vieille étable en cave, acheté des cuves d'occasion, un pressoir, une voiture électrique pour livrer le vin (…) et créé un véritable domaine à partir de rien »*. Seule sur son vignoble, Liv Vincendeau est soutenue par son mari qui l'aide dès qu'il le peut.

« Habiter sur son lieu de travail permet d'être très réactif en essayant de rester proche de sa famille. L'inconvénient reste que ça empiète souvent sur la vie privée. Lorsque je suis toute la journée dans les vignes, je dois parfois passer mes soirées à m'occuper de l'administratif. J'essaie de préserver mes week-ends, mais ce n'est pas toujours possible », concède-t-elle. D'autant que la création d'une entreprise nécessite un travail de communication important. *« Pour me faire connaître, je vais sur quelques salons spécialisés, j'essaie de me créer un réseau et de faire des événements sur le domaine »*. Le prochain aura lieu le dimanche 17 mai pour les portes ouvertes, où elle invitera également une peintre à exposer ses toiles. D'ici là, après avoir fini la mise en bouteille de ses 5 000 bouteilles d'Anjou blanc le 17 avril, Liv Vincendeau se concentre déjà sur le traitement de ses vignes, dont certaines datent des années 40.

B.R.

SON DOMAINE

- **Production : Crémant de Loire, Vin de France, Mousseux "Gold", Anjou blanc et jus de raisin**
- **Cépage : chenin blanc**



> *« Avoir un petit vignoble ne signifie pas que l'on ne peut pas fonctionner comme une véritable entreprise. Un domaine peut être à la fois familial et professionnel. »*

J'aime

Pouvoir suivre le travail de la vigne de A à Z. Je plante, soigne, récolte, transforme, vends, reçois les retours, réinvestis le chiffre d'affaires. Je peux maîtriser tous les chaînons de mon métier.

Je n'aime pas

Traiter la vigne, même si c'est indispensable. On laisse tous les autres travaux de côté à ce moment pour des opérations très précises qui conditionnent la production. C'est une période très stressante.

50 ans de l'association du Musée de la machine agricole

L'art entre tracteurs et moiss'batt'

Depuis le 9 mai et jusqu'à la fin du mois, 9 artistes de la région (peintres, sculpteurs, plasticiens, céramistes...) exposent une cinquantaine d'oeuvres, sur le thème « ré-inventer la nature », dans l'un des trois bâtiments de l'éco-musée nivernais.



Une vieille moiss'batt' offre une épaule solide aux peintures de Didier Genty. Ici, des paysages terrestres.

Un paradoxe de lier le monde agricole et celui de l'art contemporain ? *«La dialectique de l'exposition s'articule autour des quatre éléments : l'eau, la terre, le feu et l'air. Grâce à ce thème, les artistes trouvent un terrain de rencontre possible»* explique Zoé Lenoir, trésorière de l'association *«Allumez la culture»* et fille du pays, qui après ses études d'historienne de l'art à Paris, a décidé de créer, fin 2014, avec d'autres passionné(e)s, un collectif national *«qui a vocation à intervenir sur des territoires différents»*.

L'occasion des cinquante ans de la première entité préfigurant l'actuel Musée de la machine agricole, à Saint-Loup des Bois, était trop belle ! *«Nous voulions, depuis quelques temps, ouvrir nos trois bâtiments d'exposition au-delà de leur vocation mécanique. Cet anniversaire et nos liens avec Zoé, ont facilité à un tel rapprochement avec les artistes»* explique Jean-Michel Del Peso, le secrétaire général du FRAMAA, le gestionnaire de l'éco-musée (lire en encadré). De fait, ce qui frappe dès l'approche des œuvres installées, c'est ce grand chatoiement de couleurs bigarrées, de formes toutes en courbes, qui répondent dans une communion harmonieuse, aux vieilles machines agricoles.

Le bâtiment n°3 du musée, où trônent fièrement des vieux tracteurs (dont le plus vieux date de 1916) et des moissonneuses-batteuses de toutes origines (même une fabriquée en Russie), est complètement investi par les 9 artistes bourguignons qui exposent une cinquantaine d'œuvres, aux quatre coins du vaste hall.

La scénographie joue avec le lieu, les installations (des peintures à l'huile mais à aussi des sculptures et des céramiques...), parfois précaires, se liant et s'enchevêtrant avec les mastodontes de fer et d'acier.

L'âme de la nature

Même si Allumez la culture n'a que quelques mois d'existences et que les artistes invités avaient créé leurs modèles bien avant le choix de la thématique de l'exposition, les tableaux et créations éphémères s'insèrent parfaitement entre les vieilles roues et les rouleaux métalliques...
Et ne dénaturent pas -tant s'en faut- la vocation agricole des maîtres des lieux : ils ne viennent que souligner la destination originelle de ces machines imperturbablement liées à la vie de la nature. Sous le soleil, dans les méandres des cours d'eau nivernais, sur la verte terre figurative, les lignes anguleuses des grosses mécaniques abritent les traits naturalistes des artistes. Même un bâteau en mer s'appuie sur la corpulence terrienne d'une moiss'batt' en retraite ! A un coin, Patricia Noblet finit d'accrocher ses peintures abstraites, des évocations des bords de Loire et de la Méditerranée, dont l'horizontale et la verticale trahissent une étude sur le mouvement et l'énergie de l'eau. Ancienne art-thérapeute et psychologue à Paris, cette artiste s'est installée dans une ancienne ferme, à côté de Pouilly-sur-Loire, il y a 17 ans, pour se consacrer à sa passion pour la peinture. Provençale d'origine, ses huiles sont figuratives, c'est-à-dire qu'elles traduisent l'inspiration de leur auteure face aux paysages *«sans jamais les dépeindre»*. Comme elle, les huit autres artistes (Jean-Marc Fondimare, Christophe Nancey, Jean Montchougny, Lucien Petit, Isabelle de Voldère, Judith Wolf, Kévin Daman et Daniel Genty) cherchent l'âme de la nature. Comme les vieilles machines en sont les immuables gardiennes...

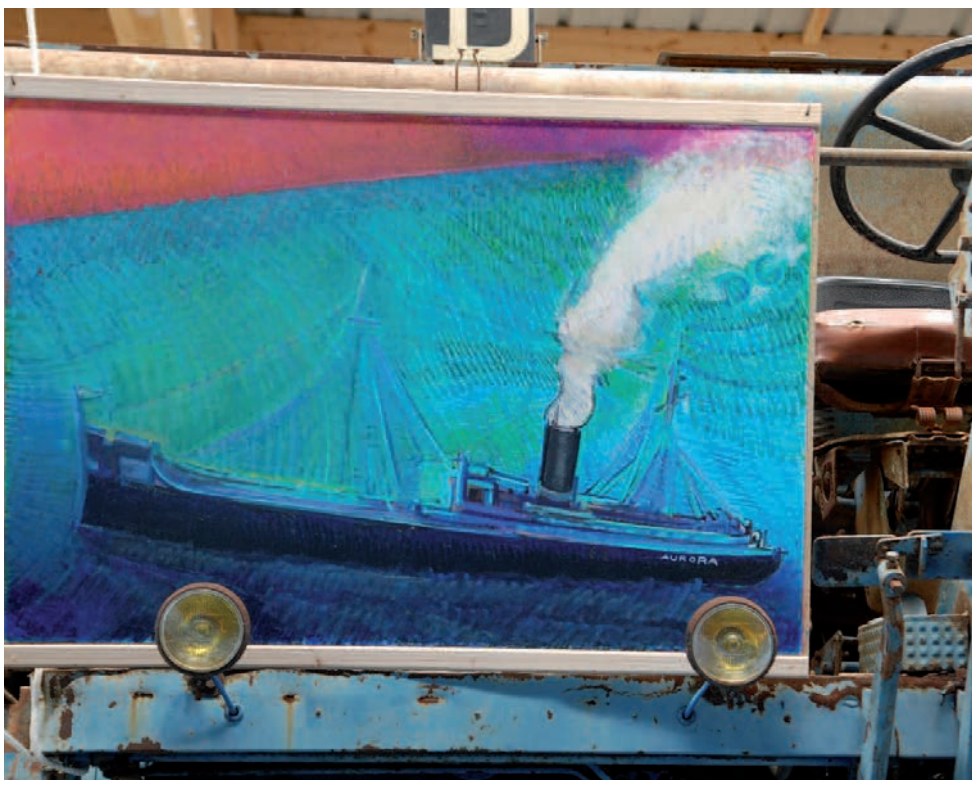
EMMANUEL COULOMBEIX

50 ans de quêtes mécaniques

Si, en 1965, l'association du Foyer rural est fondé à l'initiative des jeunes de Saint-Loup, pour proposer, de façon conviviale, un club photo, des séances de cinéma, et des animations du village, c'est en 1979 que l'association a décidé de s'orienter davantage vers le monde rural et agricole, en se rebaptisant Foyer rural des amis de la machine agricole ancienne (FRAMAA). Dès cette époque, cette bande de copains commence à récupérer d'anciennes machines agricoles, de les restaurer et d'en constituer une collection. C'est seulement en 1993 que le Musée de la Machine agricole s'ouvre enfin au public, la collection bien fournie ayant nécessité de construire un bâtiment. Aujourd'hui, selon Jean-Michel Del Peso, la collection continue de s'agrandir et propose déjà la plus grande collection de machines anciennes d'Europe. Elle reçoit la visite de plus de 1200 visiteurs par an (du 31 mai au 30 septembre) mais jusqu'à 6000 invités lors de la traditionnelle fête de la Rétromoisson du 15 août.

Exposition *«Ré-inventer la nature»*

Exposition *«Ré-inventer la nature»* au Musée de la Machine agricole de Saint-Loup des Bois (58)
Du 9 au 30 mai 2015, avec des animations, conférences et ateliers les samedis et dimanches du mois de mai.
Les œuvres proposées sont en vente.
L'exposition est gratuite, moyennant l'achat d'un ticket d'entrée au musée.
Horaires et renseignements au 03 86 39 91 41



D'une mécanique à l'autre, les quatre éléments étant mis en avant, un bateau répond aux lignes de la vieille machine qui le porte.



Les couleurs des œuvres s'enchevêtrent avec celles des mécaniques dans une lumineuse harmonie.